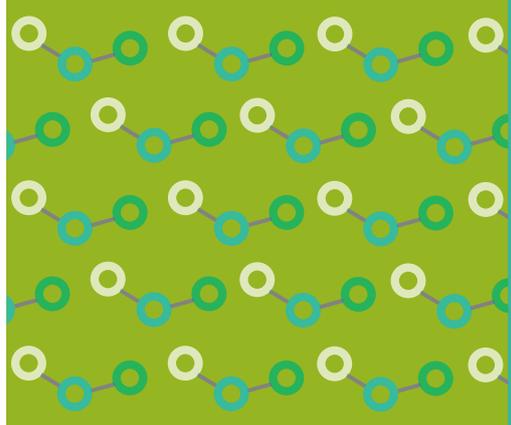


# agreste

LA STATISTIQUE, L'ÉVALUATION ET LA PROSPECTIVE AGRICOLE



## LES DOSSIERS

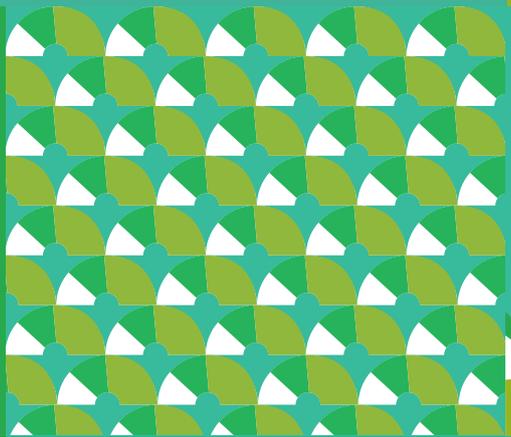


**JUILLET 2020** N° 2

Commission des  
comptes de l'agriculture  
de la Nation

Session du 3 juillet 2020  
SSP - Insee

Version provisoire





# SOMMAIRE

- p. 5 **① LES COMPTES NATIONAUX PROVISOIRES DE L'AGRICULTURE EN 2019**
- p. 61 **② LES COMPTES RÉGIONAUX PROVISOIRES DE L'AGRICULTURE EN 2019**
- p. 95 **③ LES CONCOURS PUBLICS À L'AGRICULTURE EN 2019**
- p. 109 **ANNEXE**  
*Indice des fermages pour l'année 2020*

Une version définitive de cette publication sera publiée avec le compte rendu des débats de la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation.



## CHAPITRE 1

## Les comptes nationaux provisaires de l'agriculture en 2019

Commission des comptes de l'agriculture de la Nation  
3 juillet 2020

Introduction .....	7
L'agriculture dans l'économie française en 2019 .....	8
Les faits marquants pour l'agriculture en 2019 .....	10
La production de la branche agricole .....	11
La valeur ajoutée de la branche agricole .....	21
Les résultats de la branche agricole .....	27
L'investissement agricole .....	30
Le commerce extérieur des produits agricoles en 2019 .....	32
Comparaisons européennes .....	37
 Annexes	
Compte provisoire de la branche agriculture en 2019 .....	39
Compte semi-définitif de la branche agriculture en 2018 .....	44
Compte définitif de la branche agriculture en 2017 .....	48
Les révisions de comptes .....	52
Graphiques sur longue période .....	55
Méthodologie et définitions du compte spécifique de la branche agricole .....	58
Liens vers internet .....	60



## Introduction

**Le compte de l'agriculture, dit « compte spécifique »**, présenté à la Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN), est établi par l'Insee selon les normes comptables européennes générales (Système européen des comptes ou SEC 2010) et selon la méthodologie spécifique des comptes de l'agriculture harmonisée au niveau européen (cf. méthodologie page 55).

Son établissement repose sur un suivi statistique agricole auquel participent le service de la Statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et de nombreux organismes intervenant dans la mise en œuvre de la politique agricole. Les évaluations s'appuient sur les résultats de la Statistique agricole annuelle (SAA) et du Réseau d'information comptable agricole (RICA). Le champ du compte spécifique est plus large que celui des résultats du RICA présentés à la CCAN par le service de la Statistique et de la prospective (SSP). Ceux-ci ne couvrent pas notamment les petites exploitations, ni les entreprises de travaux agricoles (ETA) et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA).

**Le compte spécifique de l'agriculture** s'écarte du compte national sur les points suivants :

- les activités non agricoles non séparables des exploitations agricoles font partie du champ du compte spécifique mais pas du cadre central ;
- les établissements produisant des semences certifiées et les jardins familiaux ne font pas partie du compte spécifique, alors qu'ils sont couverts par le cadre central.

Le compte de l'agriculture présenté ici décrit les performances de l'agriculture en tant qu'**activité économique**. Est estimée notamment la valeur ajoutée, soit la richesse créée par cette activité. Augmentée de l'ensemble des subventions nettes des impôts au titre de son exercice, elle est appelée **valeur ajoutée brute au coût des facteurs**. Celle-ci peut aussi être exprimée nette de la dépréciation du capital. Ce résultat est alors appelé **revenu des facteurs de la branche agricole**, au sens où il vient rémunérer le travail et le capital mobilisés par cette activité économique. **Il ne constitue pas une mesure du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est agriculteur.**

Ce compte **provisoire** de l'agriculture pour 2019 a été établi sur la base de données et d'informations disponibles au 15 juin 2020.

*Ce rapport et la rétrospective 1959-2019 des comptes sont disponibles sur le site :*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4262953?sommaire=4262966>

## L'agriculture dans l'économie française en 2019

En 2019, l'activité décélère de nouveau : le produit intérieur brut (PIB) en euros constants s'accroît de 1,5 % après + 1,8 % en 2018 et + 2,3 % en 2017. La contribution des échanges extérieurs à la croissance devient négative car les exportations ralentissent davantage que les importations. Toutefois la consommation des ménages ainsi que les dépenses d'investissement accélèrent. Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages est en hausse de 2,1 % après + 1,3 % en 2018. Les gains de pouvoir d'achat des ménages augmentent plus vite que leur consommation. Ainsi le taux d'épargne des ménages progresse.

Dans l'ensemble de l'économie, la production ralentit en 2019 (+ 1,5 % après + 2,1 %) de même que les consommations intermédiaires (+ 1,5 % après + 2,4 %). La production des raffineries continue de fléchir (- 8,7 % après - 5,2 %), tandis que la production dans les services principalement marchands décélère (+ 2,2 % après + 3,2 %). La production agroalimentaire décroît mais moins qu'en 2018 (- 0,5 % après - 1,1 %), alors que la production manufacturière reste atone (- 0,1 % après 0,0 %). En revanche, la production accélère dans la construction (+ 2,6 % après + 2,0 %).

En 2019, les exportations en volume ralentissent (+ 1,9 % après + 4,4 %), de façon beaucoup plus marquée que les importations (+ 2,5 % après + 3,1 %). Les exportations décélèrent notamment pour les matériels de transport (+ 1,1 % après + 5,4 %) ainsi que pour les services (+ 1,3 % après + 5,9 %). En revanche, les échanges extérieurs des produits agricoles restent dynamiques (+ 2,5 % après + 2,2 %). Les importations de services ralentissent nettement (+ 0,6 % après + 5,7 %), alors que celles de pétrole raffiné accélèrent (+ 9,4 % après - 1,3 %).

**Tableau 1 : Agrégats 2019 par branche d'activité**

en milliards d'euros (et évolutions en %)

	Agriculture	IAA	Industrie hors IAA et énergie	Services	Commerce	Ensemble des SNF-EI <sup>4</sup>
Valeur ajoutée brute (VAB) <sup>1</sup>	32 (- 1,4 %)	44 (- 4,0 %)	192 (+ 2,4 %)	645 (+ 1,9 %)	220 (+ 2,1 %)	1 401 (+ 1,7 %)
VAB au coût des facteurs (VABCF) <sup>2</sup>	39 (- 4,6 %)	42 (+ 4,1 %)	185 (+ 5,3 %)	636 (+ 3,5 %)	214 (+ 1,2 %)	1 367 (+ 3,7 %)
Emploi total, en milliers d'etp <sup>3</sup>	726 (- 1,5 %)	606 (- 0,4 %)	1 881 (+ 0,4 %)	8 997 (+ 2,4 %)	3 579 (+ 2,3 %)	18 592 (+ 1,9 %)
VABCF par actif (en milliers d'euros) <sup>2</sup>	53 (- 3,1 %)	69 (+ 4,5 %)	99 (+ 4,9 %)	71 (+ 1,1 %)	60 (- 1,1 %)	74 (+ 1,8 %)
Excédent brut d'exploitation (EBE) <sup>2</sup>	31 (- 4,8 %)	16 (+ 11,4 %)	72 (+ 19,7 %)	212 (+ 8,8 %)	69 (+ 0,9 %)	537 (+ 8,9 %)
Exportations <sup>2</sup>	65,9 (+ 3,4 %)		448 (+ 4,7 %)	148 (+ 5,1 %)	7 (+ 8,0 %)	771 (+ 4,5 %)
Importations <sup>2</sup>	58 (+ 1,8 %)		468 (+ 4,1 %)	158 (+ 9,6 %)	10 (+ 11,2 %)	794 (+ 5,1 %)
Demande intérieure finale <sup>1</sup> en produits	224 (- 0,7 %)		419 (+ 3,5 %)	516 (+ 3,5 %)	16 (+ 1,8 %)	2 436 (+ 2,3 %)

1. Évolutions en volume

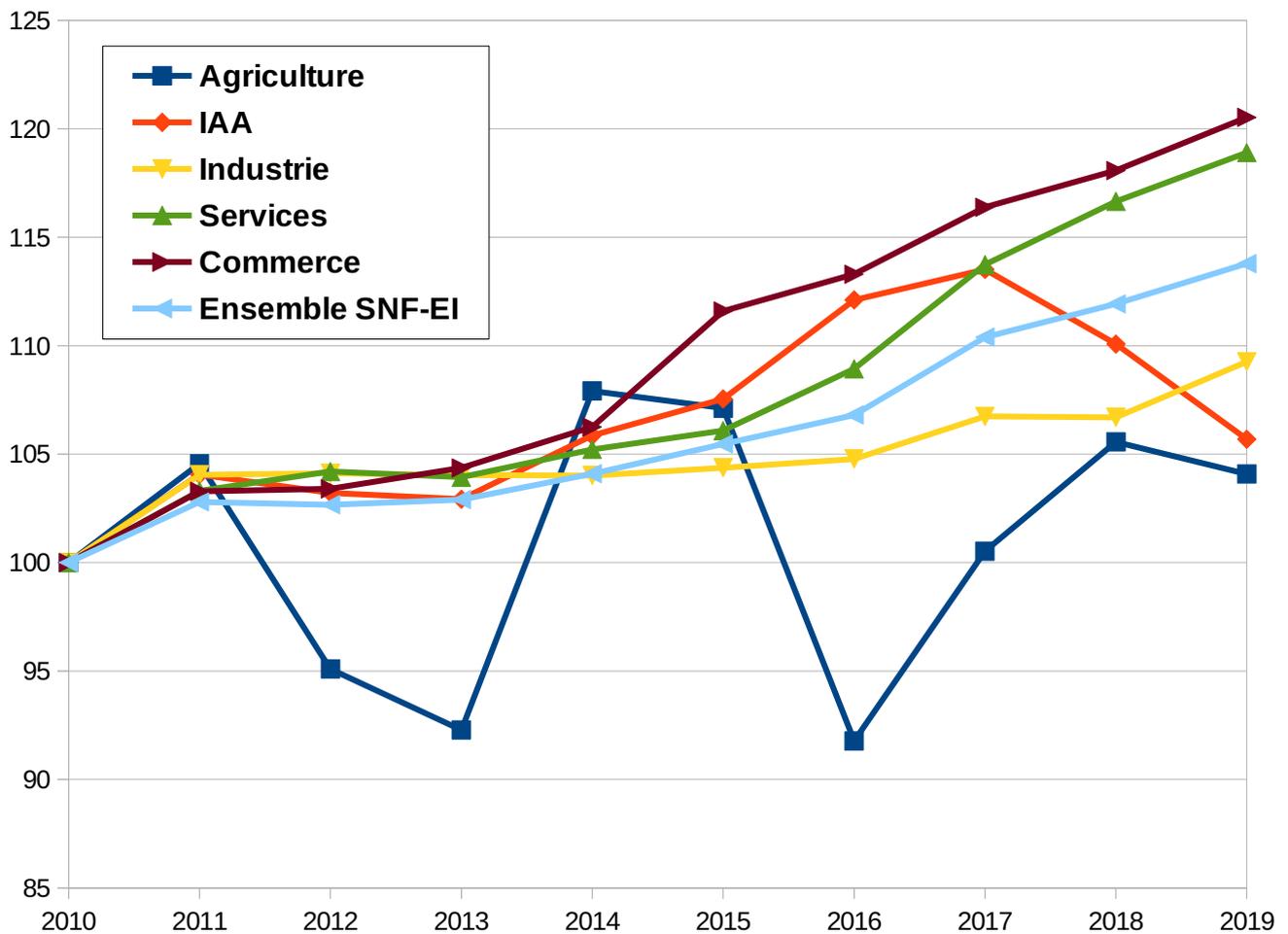
2. Évolutions en valeur

3. En milliers de personnes en équivalent temps plein (etp, salariés + non salariés).

4. Sociétés et entreprises individuelles non financières (y compris énergie et construction)

Sources : Insee, compte spécifique CCAN et comptes nationaux, 2019 provisoire

Graphique 1 : Évolutions de la valeur ajoutée brute des différentes branches, en volume, base 100 en 2010



Source : Insee, comptes nationaux base 2014, compte spécifique CCAN, 2019 provisoire

## Faits marquants pour l'agriculture en 2019

En 2019, la valeur de la **production de la branche agricole** hors subventions sur les produits baisse (- 1,6 %) après deux années de croissance dynamique (+ 7,1 % en 2018, + 3,9 % en 2017).

La valeur de la **production végétale** diminue de 4,3 %, du fait de la contraction des volumes et des prix. La production de vin se replie très nettement en volume (- 14,1 %) en 2019, après son fort rebond en volume l'année précédente (+ 28,4 %). La production de céréales rebondit fortement (+ 14,2 % en volume après - 8,0 %) tandis que leur prix baisse (- 12,2 %, après + 18,8 % en 2018). Le prix des oléagineux ralentit (+ 1,0 % après + 5,5 %) et celui des autres productions évolue peu.

En revanche, la valeur de la **production animale** augmente (+ 2,5 % après - 0,2 %), sous l'effet de la hausse des prix qui compense le repli modéré des volumes. L'augmentation des prix est essentiellement due aux porcins : leur prix se redresse fortement de 21,5 % après s'être replié en 2018 (- 11,7 %), du fait de la demande chinoise.

Les **consommations intermédiaires** de la branche agricole augmentent en valeur (+ 1,2 % après + 2,8 % en 2018) ; l'augmentation contenue des prix excède la baisse des volumes. Les prix des engrais et amendements accélèrent nettement (+ 9,4 % après + 0,2 %). Ceux de l'énergie et des lubrifiants baissent légèrement en 2019 (- 0,6 %), après avoir augmenté en 2018 (+ 13,1 %) sous l'effet de la hausse des prix des carburants fossiles. La consommation d'engrais et d'amendements baisse fortement en volume (- 16,3 %), celle d'aliments pour animaux achetés hors de la branche est quasi stable (+ 0,1 %) tandis que celle en semences et plants augmente (+ 3,2 %).

En 2019, la **valeur ajoutée brute** de la branche agricole diminue (- 5,4 %), du fait de la baisse de la production au prix de base - c'est-à-dire y compris les subventions sur les produits - (- 1,6 %), et de l'augmentation des consommations intermédiaires.

En 2019, les **subventions d'exploitation** (hors subventions sur les produits) s'élèveraient à 8,3 milliards d'euros, quasiment au même niveau qu'en 2018.

La **valeur ajoutée brute au coût des facteurs** baisse de 4,6 % en 2019. Le volume de l'emploi agricole décroît tendanciellement. En 2019, l'emploi total baisse de 1,5 %, la réduction de l'emploi non salarié accélère (- 2,2 %) tandis que l'emploi salarié décroît modérément (- 0,4 %). Dès lors, la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par actif diminue de 3,1 %. En termes réels, elle se replie de 4,3 %, après une hausse de 10,6 % en 2018.

**Tableau 2 : De la production de la branche agricole à la valeur ajoutée**

		Valeur (en milliards d'euros)	Évolution (en %)		
			Volume	Prix	Valeur
<b>Production hors subventions</b>	(a)	<b>76,2</b>	<b>-1,2</b>	<b>-0,5</b>	<b>-1,6</b>
<b>Produits végétaux</b>		<b>44,7</b>	<b>-1,3</b>	<b>-3,0</b>	<b>-4,3</b>
Céréales		10,8	+14,2	-12,2	+0,3
Oléagineux, protéagineux		2,1	-18,8	+0,3	-18,6
Autres plantes industrielles <sup>1</sup>		1,5	+1,3	-6,9	-5,7
Fourrages		5,5	-2,6	+8,0	+5,2
Légumes, pommes de terre, plantes et fleurs		9,9	+3,5	+1,6	+5,1
Fruits		3,1	+4,5	-3,5	+0,9
Vins		12,0	-14,1	-2,0	-15,8
<b>Produits animaux</b>		<b>26,5</b>	<b>-1,3</b>	<b>+3,8</b>	<b>+2,5</b>
Bétail (bovins, porcins, ovins, caprins, équidés)		11,1	-2,1	+5,4	+3,1
Volailles, œufs		4,7	-2,1	+0,8	-1,3
Lait et autres produits de l'élevage		10,6	+0,0	+3,5	+3,5
<b>Services<sup>2</sup></b>		<b>5,0</b>	<b>+1,0</b>	<b>+1,3</b>	<b>+2,3</b>
<b>Subventions sur les produits</b>	(b)	<b>1,1</b>	<b>+0,0</b>	<b>-0,8</b>	<b>-0,8</b>
<b>Production au prix de base<sup>3</sup></b>	(c) = (a) + (b)	<b>77,3</b>	<b>-1,1</b>	<b>-0,5</b>	<b>-1,6</b>
<b>Consommations intermédiaires, dont :</b>	(d)	<b>45,4</b>	<b>-0,9</b>	<b>+2,2</b>	<b>+1,2</b>
<i>achats</i>		38,4	-1,4	+1,7	+0,3
<b>Valeur ajoutée brute</b>	(e) = (c) - (d)	<b>31,9</b>	<b>-1,4</b>	<b>-4,0</b>	<b>-5,4</b>

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

## La production de la branche agricole

### 1 La production hors subventions

**Tableau 3 : La production de la branche agricole hors subventions**

	Valeur 2019, en milliards d'euros	Évolution en %		
		Volume	Prix	Valeur
<b>Production hors subventions</b>	<b>76,2</b>	<b>- 1,2</b>	<b>- 0,5</b>	<b>- 1,6</b>
dont : productions végétales	44,7	- 1,3	- 3,0	- 4,3
productions animales	26,5	- 1,3	+ 3,8	+ 2,5

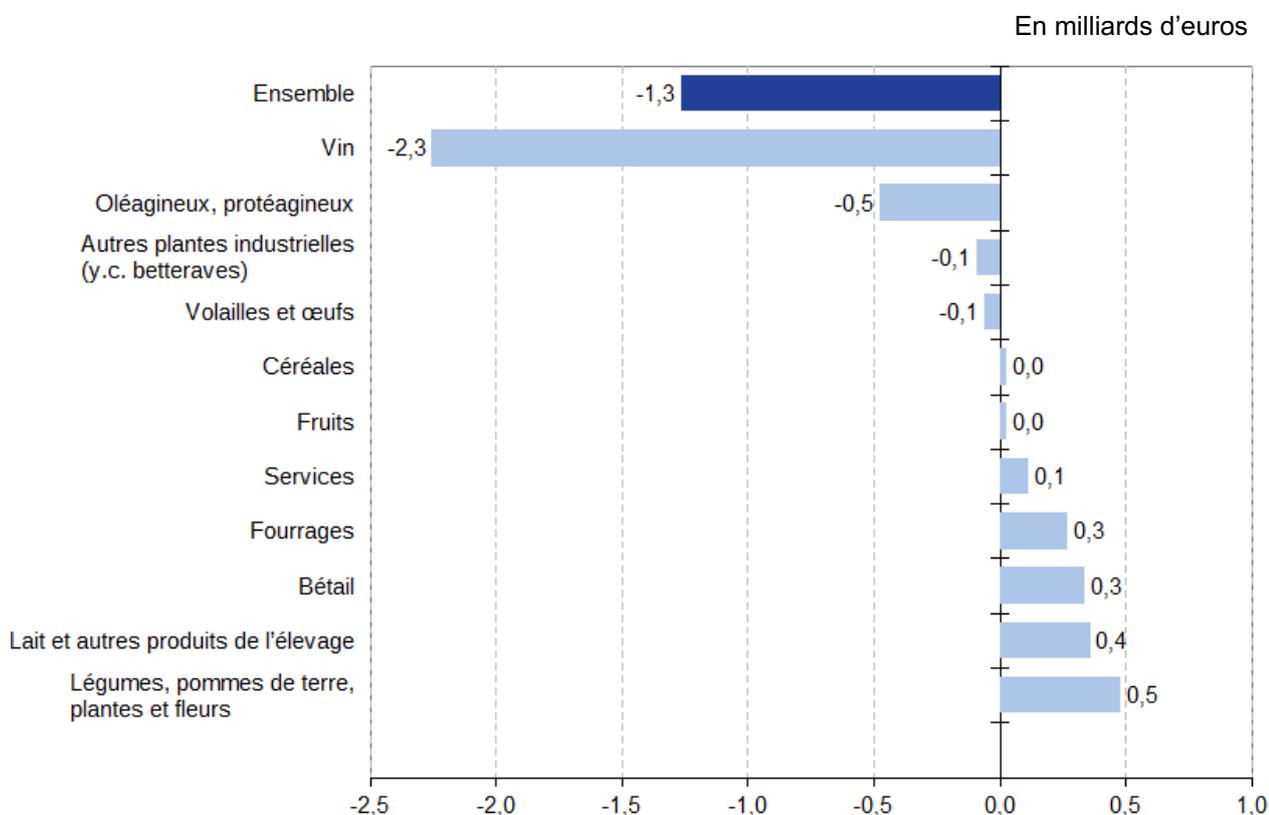
Source : Insee, compte prévisionnel de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

Le **volume** de la production agricole se replie en 2019 (- 1,2 %). Les productions végétales baissent à nouveau en volume. Cette évolution s'explique en grande partie par le repli de la production de vin après la récolte exceptionnelle de l'année précédente. Les productions animales décroissent légèrement du fait de celle du bétail.

Globalement, le **prix** hors subventions fléchit un peu. Il baisse à nouveau pour les productions végétales, pénalisé par le recul des céréales. En revanche, celui des productions animales se redresse nettement, notamment grâce au fort rebond du prix des porcs.

Au total, la **valeur** de la production hors subventions recule (- 1,6 %) après deux années de hausse dynamique (+ 7,1 % en 2018, + 3,9 % en 2017).

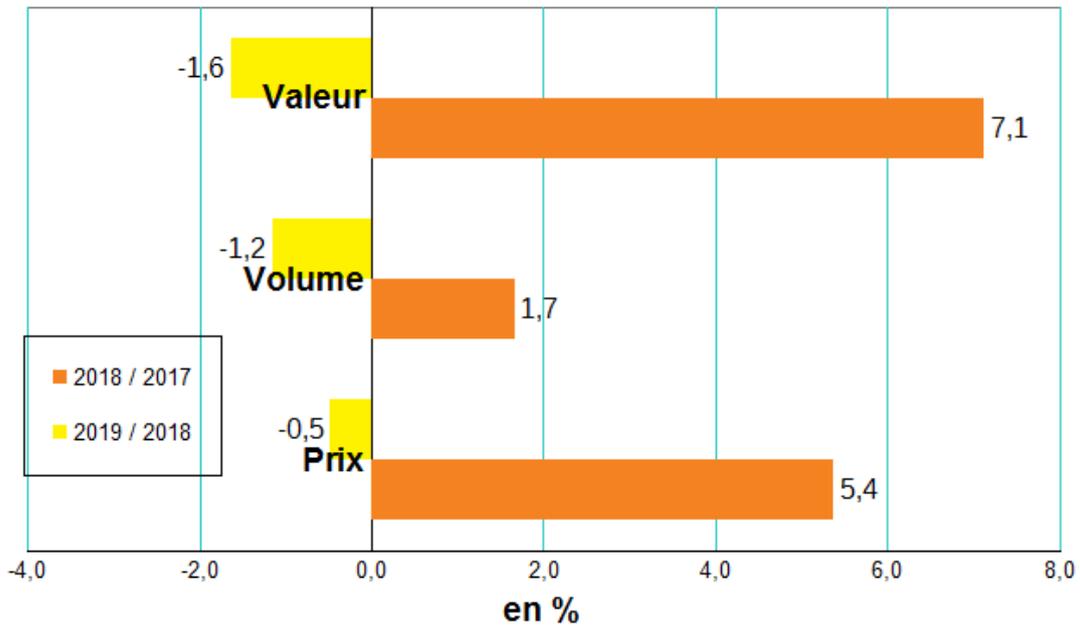
**Graphique 2 : Variation de la production agricole hors subventions 2019/2018**



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

Graphique 3 : Évolution de la production agricole hors subventions en 2018 et 2019

En %

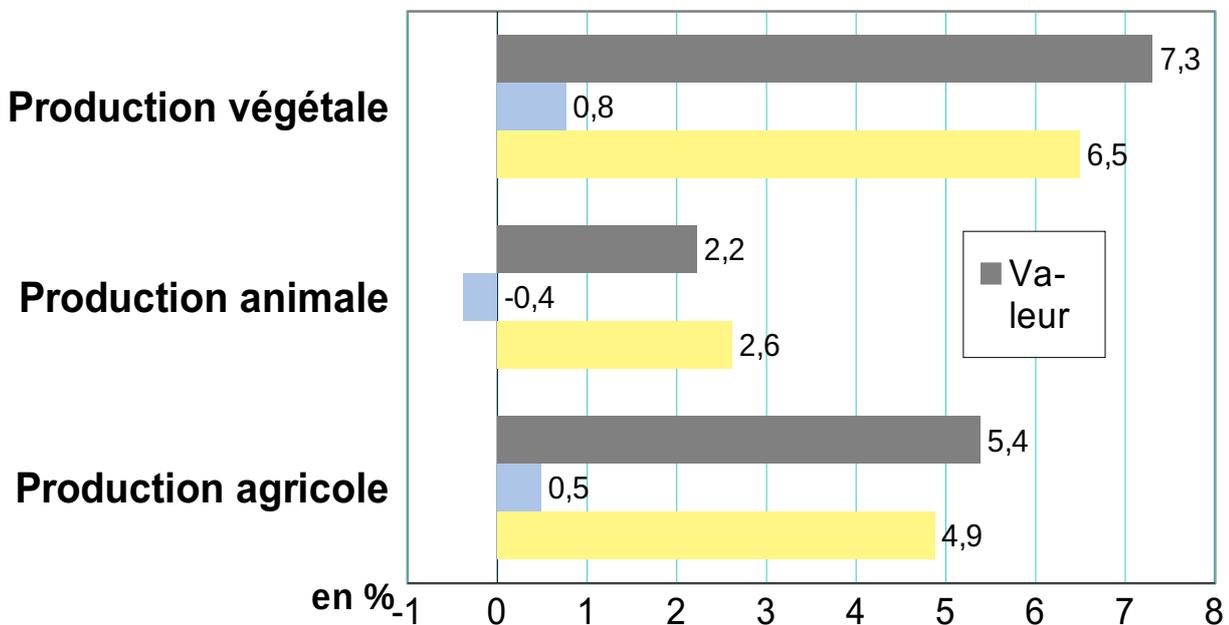


Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 2 juin 2019

Lecture : en 2019, la valeur de la production agricole hors subventions baisse de 1,6 % par rapport à 2018.

Graphique 4 : Évolution de la production hors subventions entre 2017 et 2019, en valeur, en volume et en prix

En %



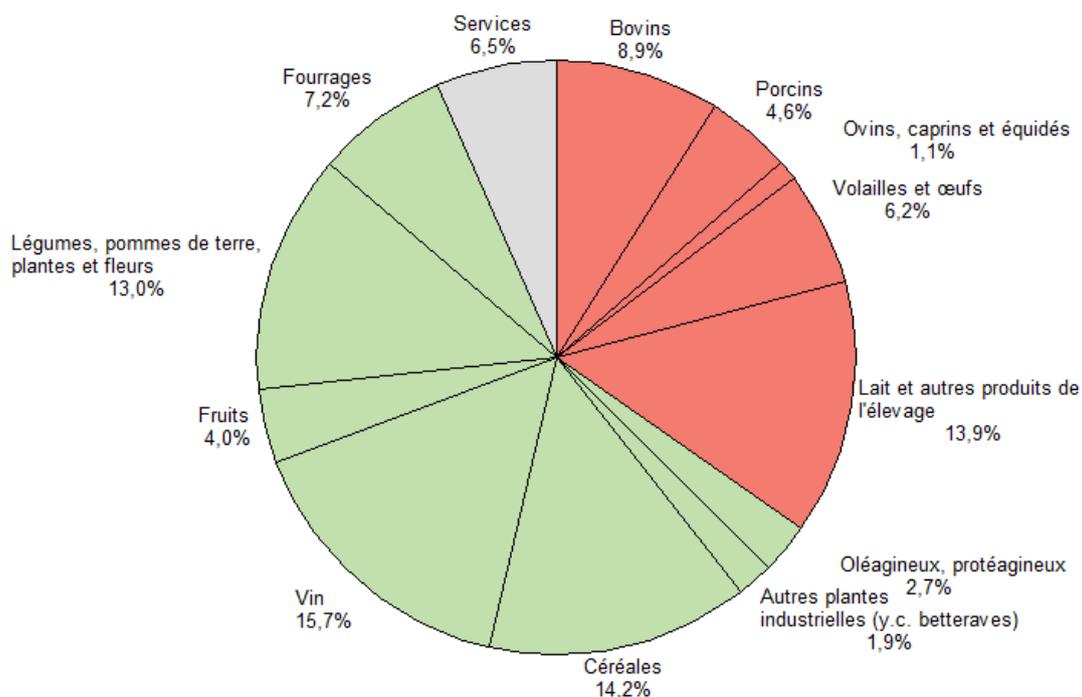
Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

**Tableau 4 : Part des différents produits dans la valeur de la production agricole de 2017 à 2019 (hors subventions, en %)**

	2017	2018	2019
Céréales	13,6	13,9	14,2
Oléagineux, protéagineux	3,8	3,3	2,7
Autres plantes industrielles (y.c. betteraves)	2,4	2,0	1,9
Fourrages	7,2	6,7	7,2
Légumes, pommes de terre, plantes et fleurs	11,3	12,1	13,0
Fruits	4,1	3,9	4,0
Vin	15,3	18,4	15,7
Bovins	9,7	9,1	8,9
Porcins	4,5	3,8	4,6
Ovins, caprins et équidés	1,1	1,1	1,1
Volailles et œufs	6,6	6,2	6,2
Lait et autres produits de l'élevage	13,9	13,2	13,9
Services	6,5	6,3	6,5
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

**Graphique 5 : Part des différents produits dans la valeur de la production agricole en 2019 (hors subventions)**



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

## 2 Détail par produits

### 2.1 Les céréales

**Tableau 5 : Production hors subventions de céréales en 2019 (évolution en %)**

		<b>Volume</b>	<b>Prix</b>	<b>Valeur</b>
<b>Ensemble</b>		<b>+ 14,2</b>	<b>- 12,2</b>	<b>+ 0,3</b>
dont : blé tendre	(55,5 %)*	+ 16,1	- 13,9	- 0,1
maïs	(20,0 %)*	+ 4,1	- 6,6	- 2,8
orge	(18,3 %)*	+ 22,9	- 14,6	+ 5,0

Source : Insee, *compte provisoire de l'agriculture arrêté au 15 juin 2020*.

\* Part de chaque produit dans la valeur de la production de céréales de 2018.

En 2019, la valeur de la production de **céréales** augmente légèrement (+ 0,3 %) après la nette hausse de 2018 (+ 9,3 %). Le fort accroissement des récoltes en volume (+ 14,2 %) est atténué par des baisses de prix importantes (- 12,2 %).

En volume, la production de **l'ensemble des céréales** représente la troisième meilleure récolte depuis 2005. Malgré des conditions météorologiques défavorables, les rendements des céréales ont crû excepté pour le maïs. La production de **blé tendre** augmente fortement de 16,1 % après la baisse de 2018 (- 6,7 %). Celle de **maïs** croît de 4,1 % sous l'effet de l'augmentation des surfaces malgré la baisse des rendements. La récolte d'**orge** rebondit nettement (+ 22,9 %), notamment grâce à l'accroissement des surfaces (+ 9,8 %).

Le **prix** de production chute nettement (- 12,2 % après + 18,8 % en 2018). Le prix du **blé tendre** baisse (- 13,9 %) du fait de l'abondante récolte mondiale et de la concurrence extérieure élevée. Le prix du **maïs** diminue (- 6,6 %) notamment en raison de la baisse de la demande chinoise en alimentation animale suite à l'épidémie de peste porcine africaine qui touche son cheptel. Le prix de **l'orge** (- 14,6 %) baisse aussi en lien avec la demande chinoise moindre et la production mondiale élevée.

## 2.2 Les plantes industrielles<sup>1</sup>

**Tableau 6 : Production hors subventions de plantes industrielles en 2019 (évolution en %)**

	Volume	Prix	Valeur
<b>Ensemble</b>	<b>- 11,1</b>	<b>- 2,9</b>	<b>- 13,7</b>
dont : oléagineux (58,1 %)*	- 20,6	+ 1,0	- 19,8
protéagineux (3,9 %)*	+ 7,3	- 7,5	- 0,8
betteraves industrielles (19,7 %)*	- 6,3	0,0	- 6,3

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture arrêté en juin 2020.

\* Part de chaque produit dans la valeur de la production de plantes industrielles de 2018.

La valeur de la production d'**oléagineux** chute en 2019 (- 19,8 %) sous l'effet de la forte baisse des volumes (- 20,6 %). Dans le détail, la récolte de **colza** diminue (- 31,5 %) en raison d'une baisse des surfaces cultivées. En effet, les producteurs se sont détournés de cette culture suite à la sécheresse de l'année précédente et des attaques des ravageurs. Le volume pour la récolte de **tournesol** est en hausse (+ 9,4 %), la légère baisse des rendements étant compensée par la progression des surfaces. Le **prix** des oléagineux croît modérément (+ 1,0 %).

La valeur de la production de **protéagineux** baisse un peu (- 0,8 %). La hausse en volumes (+ 7,3 %) sous l'effet d'une augmentation des surfaces et des rendements est obérée par la nette baisse des prix (- 7,5 %) après leur hausse de 6,3 % en 2018.

La valeur de la production de **betteraves industrielles** diminue (- 6,3 %). La production se contracte en volume (- 6,3 %), du fait de la diminution des surfaces (- 9,0 %) et malgré des rendements supérieurs à 2018. Les prix sont stables après leur recul les deux années précédentes (- 10 % après - 3,7 %).

<sup>1</sup> Ce groupe de produits comprend les oléagineux, les protéagineux, les betteraves à sucre, le tabac brut et les " autres plantes industrielles " ; ce dernier poste regroupe notamment les semences fourragères et potagères, la canne à sucre et les plantes textiles.

## 2.3 Les fruits et légumes

**Tableau 7 : Production hors subventions de fruits et légumes en 2019 (évolution en %)**

		<b>Volume</b>	<b>Prix</b>	<b>Valeur</b>
<b>Ensemble</b>		<b>+ 6,6</b>	<b>- 1,3</b>	<b>+ 5,2</b>
Dont fruits	(31,8 %)*	+ 4,5	- 3,5	+ 0,9
légumes	(32,4 %)*	+ 0,7	+ 4,2	+ 5,0
pommes de terre	(35,8 %)*	+ 8,9	- 0,1	+ 8,8

Source : Insee, *compte provisoire de l'agriculture arrêté en juin 2020*.

\* Part de chaque produit dans la valeur de la production de fruits et légumes de 2018.

La valeur de la production de **fruits** croît modérément (+ 0,9 %) : l'augmentation de la production en volume (+ 4,5 %) est partiellement compensée par la baisse des prix (- 3,5 %). Dans le détail, la production de la plupart des fruits progresse en volume, hormis les **melons** pénalisés par une baisse des surfaces cultivées, les **poires** et les **noix**. Les fruits d'été ont bénéficié d'une floraison abondante, grâce à des conditions météorologiques favorables lors du printemps, en dépit des orages d'été particulièrement destructeurs, et leur production en volume se redresse après la mauvaise année 2018 : notamment le **raisin** (+ 40,6 %), les **abricots** (+ 16,4 %), les **fraises** (+ 13,7 %), les **pêches** (+ 9,2 %) et les **cerises** (+ 9,8 %). Ces récoltes fournies entraînent une baisse des prix en particulier des abricots (- 12,1 %), des **prunes** (- 13,1 %), des fraises (- 4,6 %) et des **pommes** (- 3,9 %). En revanche celui des cerises s'accroît de 22,6 %.

La production de **légumes** croît en valeur de 5 % sous l'effet de l'augmentation des prix (+ 4,2 %) et de celle, moindre, des volumes (+ 0,7 %). Dans le détail, la production en volume augmente pour les **carottes** (+ 5,5 %), les **petits pois** (+ 13,7 %), l'**ail** (+ 34,1 %), les **champignons** (+ 5,2 %) ou les **choux-fleurs** (+ 3,5 %), et fait plus que compenser le recul des **haricots verts** (- 12,7 %), des **endives** (- 3,1 %) et des salades **laitues** (- 2,8 %). Le prix d'une majorité des légumes augmente, comme les endives (+ 27 %), les choux-fleurs (+ 38,7 %), les **tomates** (+ 10,3 %), et les laitues (+ 8 %).

## 2.4 Les vins

Tableau 7 : Production hors subventions de vin en 2019 (évolution en %)

		Volume	Prix	Valeur
<b>Ensemble</b>	<b>(100 %)*</b>	<b>- 14,1</b>	<b>- 2,0</b>	<b>- 15,8</b>
<b>Vins d'appellation d'origine</b>	<b>(78,5 %)</b>	<b>- 14,5</b>	<b>- 3,1</b>	<b>- 17,2</b>
vins de champagne**	(21,8 %)	- 15,3	+ 2,0	- 13,7
autres vins d'appellation	(56,7 %)	- 14,2	- 5,0	- 18,5
<b>Autres vins</b>	<b>(21,5 %)</b>	<b>- 12,6</b>	<b>+ 2,0</b>	<b>- 10,9</b>
vins pour eaux de vie AOC	(10,3 %)	- 17,8	+ 1,8	- 16,3
autres vins de distillation	(0,3 %)	0,0	+ 0,1	+ 0,1
vins de table et de pays	(10,9 %)	- 8,1	+ 2,3	- 6,0

Source : Insee, compte prévisionnel de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

\* Part de chaque produit dans la valeur de la production de vins de 2018.

\*\* Vin calme et champagne produits par les récoltants manipulants (activité secondaire).

En 2019, la **valeur** de la production de vin se replie fortement (- 15,8 % après + 29,0 %), suite à la baisse marquée des volumes (- 14,1 %) et dans une moindre mesure des prix (- 2,0 %).

Les récoltes de 2019 ont été fortement pénalisées par les conditions météorologiques défavorables et le déficit en eau des sols, après celles exceptionnelles de 2018. En conséquence, le **volume** global de la production décroît fortement (- 14,1 % après + 28,4 %). Cette baisse touche tous les types de vin sauf les autres vins de distillation.

Le **prix** de la production de vin baisse (- 2,0 %) sous l'effet des prix des vins d'appellation hors champagne alors que celui des vins de champagne et des autres vins est en hausse modérée.

## 2.5 Le bétail

Tableau 8 : Production hors subventions de bétail en 2019 (évolution en %)

		Volume	Prix	Valeur
<b>Ensemble</b>		<b>- 2,1</b>	<b>+ 5,4</b>	<b>+ 3,1</b>
dont :				
Gros bovins	(53,6 %)*	- 1,7	- 0,3	- 2,0
Veaux	(11,5 %)*	- 5,3	- 5,5	- 10,6
Porcins	(27,1 %)*	- 0,8	+ 21,5	+ 20,6
Ovins et caprins	(6,9 %)*	- 1,6	- 1,2	- 2,7

Source : Insee, compte prévisionnel de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

\* Part de chaque produit dans la valeur de la production de bétail de 2018. Outre les animaux mentionnés, le bétail comprend aussi les équidés.

La valeur de la production de **bétail** hors subventions croît de 3,1 %. L'augmentation des prix (+ 5,4 %) sous l'effet de la hausse de celui des **porcins** compense la diminution des volumes (- 2,1 %).

La production de **gros bovins** diminue en valeur de 2 %. Les volumes baissent de 1,7 % du fait du recul des abattages alors que les prix sont quasiment stables.

La production de **veaux** chute nettement de 10,6 % en valeur en raison du repli conjoint des volumes (- 5,3 %) et des prix (- 5,5 %). La production en volume se contracte en lien avec la baisse des stocks.

La production de **porcins** rebondit fortement en valeur (+ 20,6 %) sous l'effet des prix (+ 21,5 %) tirés par la pénurie de viande de porc en Asie provoquée par l'épizootie de peste porcine africaine initiée en 2018. Les demandes de la Chine, du Japon, de Hong Kong et de Taïwan sont ainsi particulièrement dynamiques en 2019. Les volumes baissent légèrement (- 0,8 %).

La production d'ovins et de caprins recule de 2,7 % en valeur sous l'effet d'une diminution des quantités produites (- 1,6 %) et des prix (- 1,2 %).

## 2.6 Les produits avicoles

**Tableau 9 : Production hors subventions de produits avicoles en 2019 (évolution en %)**

			<b>Volume</b>	<b>Prix</b>	<b>Valeur</b>
<b>Ensemble</b>			<b>- 2,1</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>- 1,3</b>
dont :	Volailles	(68,3 %)*	- 1,5	+ 2,9	+ 1,3
	Œufs	(31,7 %)*	- 3,3	- 3,6	- 6,8

Source : Insee, compte prévisionnel de l'agriculture, estimations au 15 juin 2019

\* Part de chaque produit dans la valeur de la production de produits avicoles de 2018.

La production de **volailles** continue d'augmenter en valeur (+ 1,3 %, après + 4,2 %) du fait de l'augmentation des prix (+ 2,9 %). La production en volume recule (- 1,5 %) en lien avec la baisse des abattages .

La production d'**œufs** continue de diminuer en valeur (- 6,8 %) du fait de sa baisse en volume (- 3,3 %), et en prix (- 3,6 %) tandis que le marché européen se normalise après la crise du Fipronil.

## 2.7 Les autres produits animaux

**Tableau 10 : Production hors subventions d'autres produits animaux en 2019 (évolution en %)**

			<b>Volume</b>	<b>Prix</b>	<b>Valeur</b>
<b>Ensemble</b>			<b>0,0</b>	<b>+ 3,5</b>	<b>+ 3,5</b>
dont :	Lait et produits laitiers**	(93,3 %)*	+ 0,6	+ 3,6	+ 4,2

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2019

\* Part de chaque produit dans la valeur de la production d'autres produits animaux de 2018.

\*\* Produits laitiers transformés par les exploitations.

La production de **lait, produits laitiers et autres produits animaux** augmente pour la troisième année consécutive en 2019 (+ 3,5 %, après + 2,0 % en 2018 et + 11,7 %), tirée par les prix (+ 3,5 %). La production de **lait et produits laitiers** augmente en prix (+ 3,6 % après + 1,1 %) et plus modérément en volume (+ 0,6 % après + 0,4 %).

### 3 Les subventions sur les produits

En 2019, le montant des subventions sur les produits est en légère baisse (– 0,8 %) à 1,1 milliard d’euros.

**Tableau 11 : Subventions sur les produits\***, en millions d’euros

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019**
Subventions sur les produits végétaux	354,3	311,6	276,1	295,7	324,4	307,3	289,9	296,4	304,8
Subventions sur les produits animaux	787,3	757,2	776,5	793,7	870,5	870,3	868,6	837,3	820,4
<b>Total</b>	<b>1 141,6</b>	<b>1 068,8</b>	<b>1 052,6</b>	<b>1 089,4</b>	<b>1 194,9</b>	<b>1 177,6</b>	<b>1 158,5</b>	<b>1 133,8</b>	<b>1 125,1</b>

Source : Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation, Offices agricoles

\* Les subventions sur les produits sont présentées en montants dus au titre de la campagne.

\*\* Estimation

### 4 La production de la branche agricole au prix de base

**Tableau 12 : La production de la branche agricole au prix de base**

	Valeur 2019, en milliards d’euros	Évolution en %		
		Volume	Prix	Valeur
Production hors subventions	76,2	– 1,2	– 0,5	– 1,6
Subventions sur les produits*	1,1	0,0	– 0,8	– 0,8
<b>Production au prix de base**</b>	<b>77,3</b>	<b>– 1,1</b>	<b>– 0,5</b>	<b>– 1,6</b>

Source : Insee, compte provisoire de l’agriculture, estimations au 15 juin 2020

\* Par convention, l’indice de volume d’une subvention est égal à celui de la production concernée, au niveau le plus fin possible de la nomenclature de produits. Dans le partage volume-prix des subventions, **l’indice de prix est donc déduit et ne correspond pas à l’évolution des barèmes (exprimés en €/ha ou en €/tête de bétail)**.

\*\*Le prix de base est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qui lui sont attribuées, moins les impôts sur les produits qu’il reverse.

En valeur comme en volume, l’évolution de la **production au prix de base** reste très proche de celle de la production hors subventions, compte tenu du faible poids des subventions sur les produits.

## La valeur ajoutée de la branche agricole

### 1 Les consommations intermédiaires

Tableau 13 : Les consommations intermédiaires

	Valeur 2019 en milliards d'euros	Évolution en %		
		Volume	Prix	Valeur
<b>Consommations intermédiaires* : total</b>	<b>45,4</b>	<b>- 0,9</b>	<b>+ 2,2</b>	<b>+ 1,2</b>
dont : aliments pour animaux intraconsommés	7,0	+ 1,5	+ 4,9	+ 6,5
aliments pour animaux achetés **	8,1	+ 0,1	+ 3,0	+ 3,0
énergie et lubrifiants	4,1	- 0,3	- 0,6	- 0,9
engrais et amendements	3,2	- 16,3	+ 9,4	- 8,4
pesticides et produits agrochimiques	3,0	0,0	- 2,5	- 2,6
dépenses vétérinaires	1,4	- 1,5	+ 2,5	+ 1,0
Sous-total, hors aliments intraconsommés	38,4	- 1,4	+ 1,7	+ 0,3

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

\* Y compris les services bancaires non facturés ou services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim).

\*\* Aliments pour animaux achetés aux industries agroalimentaires (aliments composés, tourteaux, pulpes de betteraves...), hors produits agricoles intraconsommés, tels les fourrages.

En 2019 les **consommations intermédiaires** de la branche agricole augmenteraient de 1,2 % en valeur. Les volumes baissent pour la cinquième année consécutive mais la hausse des prix se poursuit (+ 2,2 %). La baisse des volumes est principalement due à la très nette diminution de la consommation d'engrais et d'amendements. L'augmentation du prix des achats s'explique principalement par la hausse des prix des engrais et amendements, ainsi que des aliments pour animaux achetés.

Les achats d'**aliments pour animaux** augmentent en valeur (+ 3,0 %) du fait de la hausse des prix (+ 3,0 %) alors que les quantités achetées sont quasi stables. Le recours aux aliments intraconsommés, produits directement dans les exploitations agricoles, rebondit en volume (+ 1,5 % après - 8,1 % en 2018).

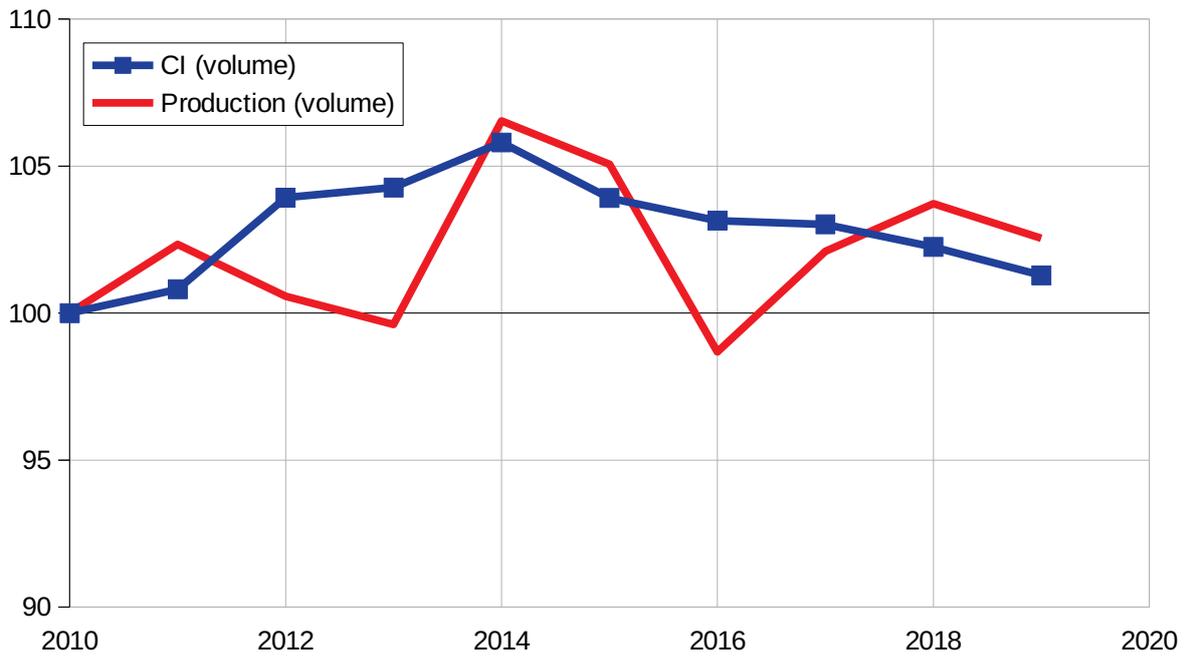
Concernant les **dépenses vétérinaires**, les prix augmentent de 2,5 % en 2019.

Du fait de la nette baisse en volume (- 16,3 %), les dépenses en **engrais et amendements** diminuent en valeur de 8,4 % malgré la hausse des prix (+ 9,4 %). Les mauvaises récoltes de l'année précédente et donc la moindre sollicitation des sols sont à l'origine d'une baisse des recours aux apports. En particulier, les engrais composés et les engrais simples azotés reculent chacun en volume de 16 à 18 % environ. En revanche les prix de toutes les catégories d'engrais se redressent.

Les prix des **pesticides et produits agrochimiques** baissent globalement de 2,5 % tandis que les volumes consommés sont stables.

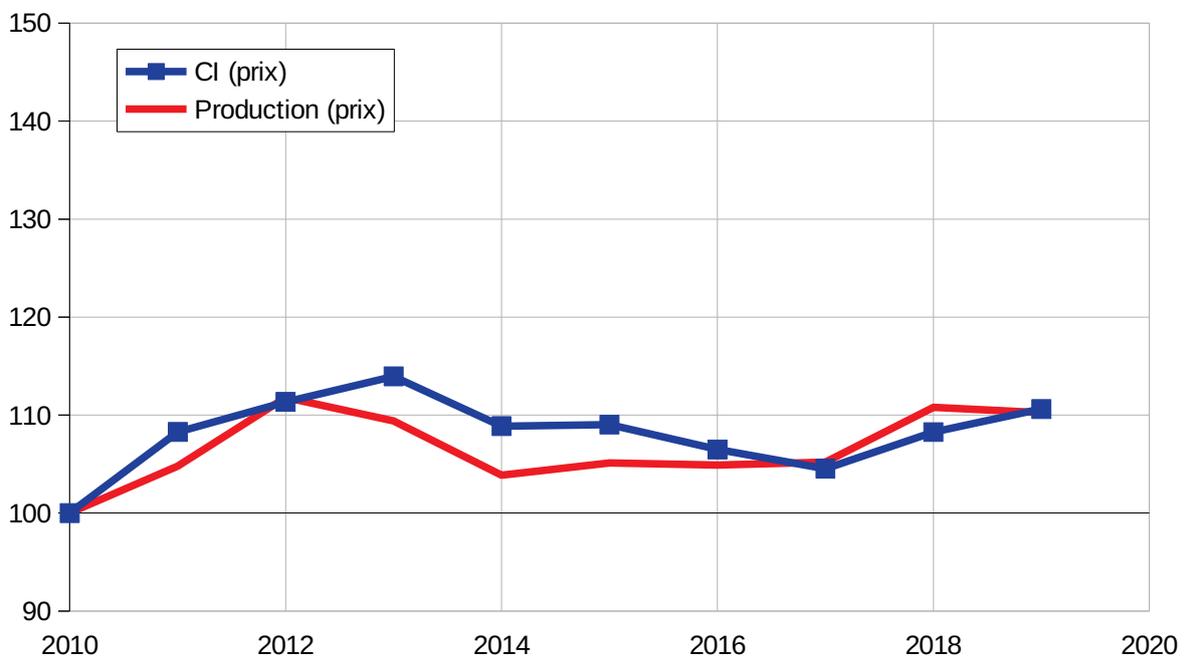
La **facture énergétique** se réduit modérément en 2019 (- 0,9 % après + 12,0 % en 2018), notamment du fait d'une baisse des prix (- 0,6 %, après + 13,1 %). Le prix du gazole non routier baisse de 2,2 %, celui des lubrifiants de 1,0 %. En revanche, le prix de l'électricité croît de 3,9 %.

**Graphique 6 : Évolution de la production agricole (prix de base) et des consommations intermédiaires (CI), en volume, base 100 en 2010**



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

**Graphique 7 : Évolution des prix de la production agricole (prix de base) et des consommations intermédiaires (CI), base 100 en 2010**



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

## 2 La valeur ajoutée brute de la branche agricole

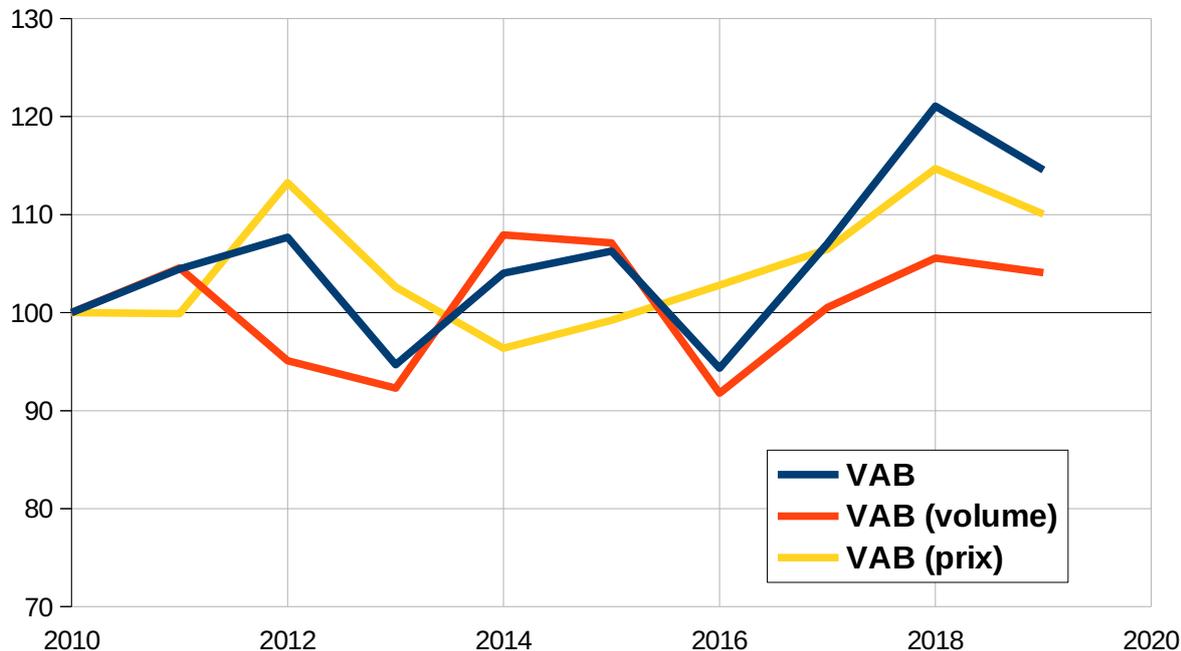
Tableau 14 : La valeur ajoutée brute de la branche agricole

	Valeur 2019 en milliards d'euros	Évolution en %		
		Volume	Prix	Valeur
<b>Production au prix de base</b>	<b>77,3</b>	<b>- 1,1</b>	<b>- 0,5</b>	<b>- 1,6</b>
Consommations intermédiaires	45,4	- 0,9	+ 2,2	+ 1,2
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>31,9</b>	<b>- 1,4</b>	<b>- 4,0</b>	<b>- 5,4</b>

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 2 juin

En 2019 la **valeur ajoutée brute** se replie (- 5,4 %), sous l'effet de la baisse de la production au prix de base -c'est-à-dire y compris les subventions sur les produits et déduction faite des impôts sur les produits- (- 1,6 %) et de la hausse des consommations intermédiaires (+ 1,2 %). La production au prix de base baisse de 1,1 % en volume, cette baisse est un peu moins accentuée pour les consommations intermédiaires (- 0,9 %) ; les prix des consommations intermédiaires augmentent (+ 2,2 %) tandis que ceux de la production au prix de base fléchissent (- 0,5 %).

Graphique 8 : Évolution de la valeur ajoutée brute (VAB) de la branche agricole, base 100 en 2010



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

### 3 Les subventions d'exploitation

En 2019, les subventions d'exploitation en France métropolitaine devraient s'établir autour de 8,3 milliards d'euros, quasiment au même niveau qu'en 2018. La hausse de l'Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel fait plus que compenser la baisse du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), baisse résultant de l'effet différé de la réduction du taux entre 2017 et 2018, de 7 % à 6 %. Le dispositif a été modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Précédemment, le CICE bénéficiait à l'ensemble des sociétés employant un ou plusieurs salariés et portait sur l'ensemble des rémunérations d'une année civile dans la limite de 2,5 fois le SMIC. En 2018, le taux du CICE a été abaissé à 6 %. Le nouveau dispositif applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 transforme le CICE en un allègement de cotisations, à effet immédiat. En conséquence, parallèlement au CICE ancien dispositif comptabilisé comme subventions d'exploitation pour 2019, les cotisations sociales à la charge des employeurs ont été réduites pour tenir compte de l'application du nouveau dispositif (Voir encadré Traitement de la fin du CICE et de son remplacement par un allègement de cotisations sociales sur les salaires). Les indemnités au titre de calamités agricoles en 2018 et 2019 sont essentiellement la conséquence de la sécheresse.

**Tableau 15 : Les subventions d'exploitation\* de la branche agriculture, en millions d'euros**

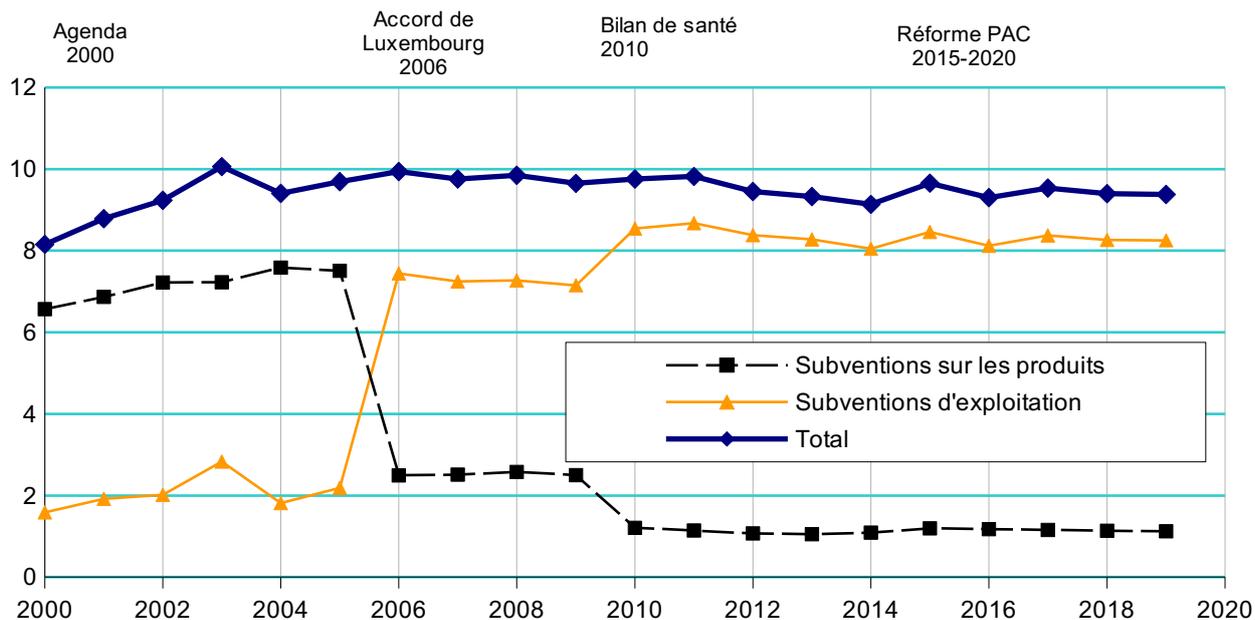
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Paiement unique – Aides découplées du 1 <sup>er</sup> pilier**	6 966,6	6 288,5	6 074,3	5 996,6	5 983,3	5 740,8	5 735,8
dont paiement de base	6 781,6	6 200,0	3 523,0	3 118,4	3 096,0	2 939,0	2 923,5
paiement vert			2 141,0	2 112,3	2 125,8	2 033,9	2 038,9
paiement redistributif	185,0	88,5	364,0	717,7	710,8	686,0	681,6
paiement jeunes agriculteurs			46,3	48,2	50,6	81,8	91,8
Indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN)	532,8	609,6	903,8	974,7	1 032,6	1 031,1	1 102,5
Prime herbagère agri-environnementale (PHAE), PMSEE	224,3	208,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres aides agri-environnementales, CTE, CAD	274,0	320,7	270,0	307,0	423,2	459,8	471,0
Aides aux éleveurs	47,2	50,7	246,6	237,3	201,4	127,5	118,1
Aides aux producteurs de fruits et légumes	1,0	4,4	6,0	2,9	2,9	3,0	3,0
Aides aux viticulteurs	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agriculteurs en difficulté	1,9	1,7	1,7	1,6	1,6	1,0	0,8
Indemnités au titre des calamités agricoles	34,3	48,6	178,8	53,4	96,7	200,0	165,0
Indemnités pour dégâts de gibier	30,0	22,8	25,9	25,9	32,5	30,0	30,0
Autres subventions d'exploitation	107,3	121,7	128,0	130,7	167,5	159,0	169,9
Prises en charge d'intérêt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bonifications d'intérêt	29,9	123,3	263,3	21,5	20,7	52,5	41,8
CICE		220,0	334,2	349,0	353,5	419,4	372,9
<b>Total métropole</b>	<b>8 249,4</b>	<b>8 020,0</b>	<b>8 432,5</b>	<b>8 100,6</b>	<b>8 316,0</b>	<b>8 224,1</b>	<b>8 210,8</b>
Subventions dans les DOM	24,3	25,5	25,5	29,5	58,2	38,5	41,4
<b>Total</b>	<b>8 273,7</b>	<b>8 045,5</b>	<b>8 458,0</b>	<b>8 130,1</b>	<b>8 374,2</b>	<b>8 262,5</b>	<b>8 252,2</b>

**Source** : Service de la Statistique et de la Prospective (SSP), ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Offices agricoles.

\* Les montants sont enregistrés selon la règle des droits et obligations (montants dus), ce qui peut occasionner des différences avec les concours publics (montants versés)

\*\* À partir de 2015, les paiements uniques de la PAC ont été remplacés par un paiement de base (2 923,5 millions d'euros en 2019), un paiement vert adossé au paiement de base conditionné au respect de pratiques environnementales (2 038,9 millions d'euros), un paiement redistributif (681,6 millions d'euros) qui sur prime forfaitairement les 52 premiers hectares de chaque exploitation et un paiement en faveur des jeunes agriculteurs (91,8 millions d'euros)

**Graphique 9 : Subventions à l'agriculture, en milliards d'euros**



Source : Service de la Statistique et de la Prospective (SSP), ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Offices agricoles.

Traitement de la fin du CICE et de sa transformation en allègement de cotisations sociales sur les salaires

Le dispositif du CICE a été modifié à compter du premier janvier 2019 comme un allègement des cotisations sociales patronales. L'ancien dispositif de crédit d'impôt, à effet différé, court cependant encore si bien que les concours publics à l'agriculture pour 2019 intègrent deux éléments :

- 1) le versement au titre du crédit d'impôt
- 2) l'allègement de cotisations sociales pour la première fois cette année.

Or, ces deux versements sont repris dans le compte d'exploitation sous des formes différentes ; le premier est compté comme (autres) subventions d'exploitation, le second vient réduire la masse salariale à travers la baisse des cotisations.

Il convient donc d'examiner en corollaire les conséquences de ces différences de traitement sur les indicateurs publiés.

L'effet sur l'excédent d'exploitation/revenu mixte est identique : les deux contribuent à la hausse, l'un en augmentant les subventions d'exploitation, l'autre en diminuant la masse salariale des agriculteurs. Cependant, l'effet sur la valeur ajoutée au coût des facteurs (ou revenus des facteurs) diffère. Obtenue comme la production au prix de base à laquelle on ajoute les (autres) subventions d'exploitation nettes des (autres) impôts sur la production, le premier dispositif rehausse la valeur ajoutée au coût des facteurs. En revanche, le second dispositif ne modifie pas la valeur ajoutée au coût des facteurs, la diminution de la rémunération des salariés étant compensée par le relèvement de l'excédent d'exploitation/revenu mixte .

En 2019, les effets de ces deux dispositifs se cumulent. En 2020, on peut considérer que les agriculteurs auront choisi de percevoir le crédit d'impôt en quasi totalité en 2019 et donc que l'effet différé du CICE sera faible. On peut ainsi anticiper, en raison de la disparition du premier dispositif de CICE, un effet à la baisse sur l'excédent d'exploitation/revenu mixte et sur la valeur ajoutée au coût des facteurs. Après cette transition, le basculement en allègement du CICE sera neutre sur l'excédent d'exploitation tandis qu'il se traduira par une baisse de la valeur ajoutée au coût des facteurs.

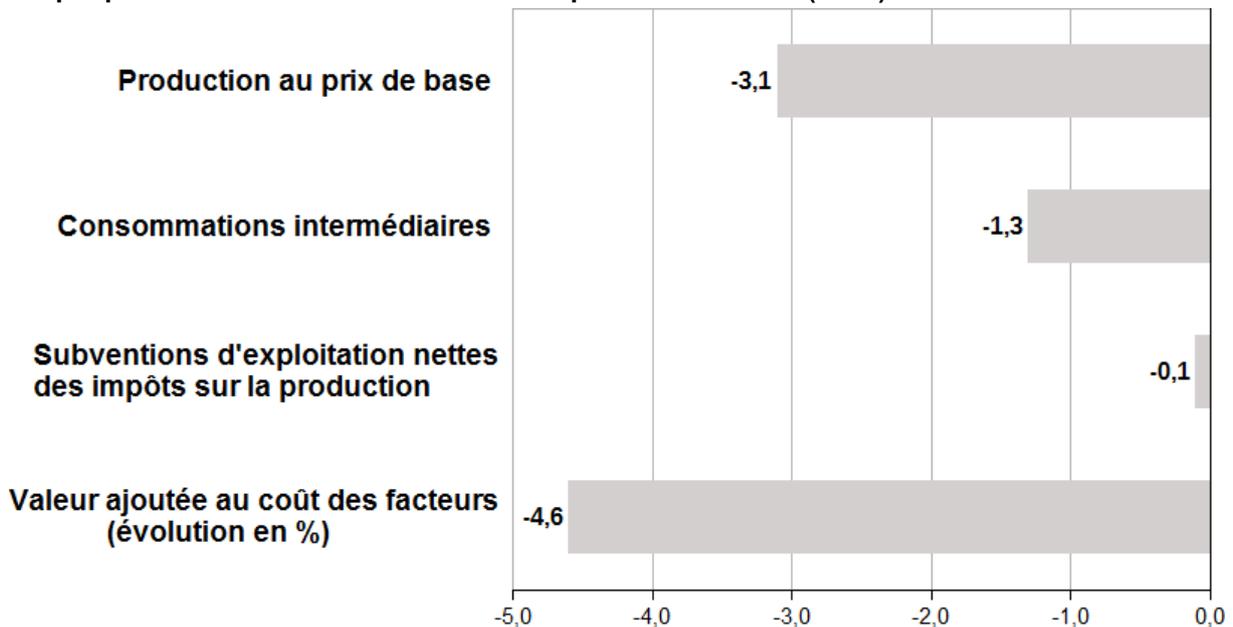
## 4 Les impôts sur la production

Les **autres impôts sur la production** augmentent de 1,2 % en 2019 (cf tableau A6 Annexes). Les **impôts fonciers** sont prévus en hausse (+ 1,9 %). Depuis 2018, la revalorisation des bases d'imposition des taxes foncières suit l'évolution de l'année précédente (de novembre à novembre) de l'indice des prix à la consommation des ménages harmonisé, ce qui conduit à une hausse forfaitaire de 1,9 % des bases d'imposition.

## 5 La valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole

En 2019, la **valeur ajoutée brute au coût des facteurs** (VABCF) baisse de 4,6 %<sup>2</sup> en valeur, après une hausse de 10,4 % en 2018.

**Graphique 10 : Contributions des différents postes à la baisse (en %) de la VABCF**



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

Note : Les contributions affichées sur le graphique ne somment pas exactement au pourcentage de la baisse de la VABCF en raison des arrondis.

Compte tenu d'une réduction de 1,5 % de l'emploi agricole total, la VABCF par actif décroît de 3,1 %. La valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif en termes réels diminue de 4,3 % en 2019, après une hausse de 10,6 % en 2018.

<sup>2</sup> La valeur ajoutée brute au coût des facteurs se déduit de la valeur ajoutée brute en ajoutant les subventions d'exploitation et retranchant les autres impôts sur la production.

## Les résultats de la branche agricole

### 1 Le résultat brut de la branche agricole

En valeur, le **résultat brut de la branche agricole** baisse de 5,6 % en 2019. En termes réels, il se contracte de 6,7 % après la nette augmentation de l'année précédente (+ 14,0 %).

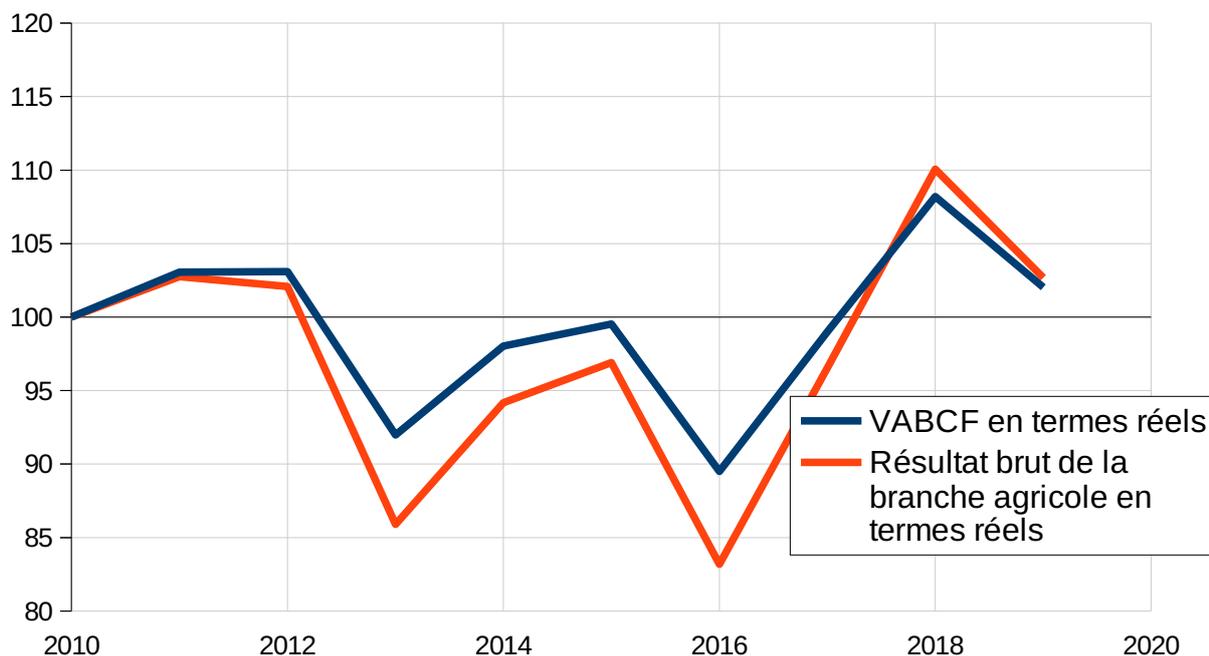
La baisse de l'emploi non salarié se poursuit (- 2,2 %), conduisant à une évolution du **résultat brut de la branche agricole par actif non salarié** de - 3,5 %. Déflaté par l'indice de prix du PIB (+ 1,2 %), le **résultat brut de la branche agricole par actif non salarié en termes réels** recule de 4,7 % en 2019.

Les salaires versés par les unités agricoles progresseraient de 1,1 % en 2019 sous l'effet de la hausse du taux de salaire horaire malgré la légère baisse des effectifs salariés. Les cotisations sociales à la charge des employeurs diminueraient de 23,8 % du fait de la conversion du CICE en allègement de cotisations patronales au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En 2019, alors que les encours moyens sont stables, les **intérêts dus** par la branche baissent de 5,3 % ; le taux d'intérêt apparent moyen<sup>3</sup>, défini par le rapport des intérêts aux encours, baisse légèrement : 2 % en 2019 après 2,1 % en 2018, 2,4 % en 2017.

**Les charges locatives nettes**<sup>4</sup> augmentent de 3,2 % en 2019.

**Graphique 11 : VABCF et résultat brut de la branche agricole en termes réels, base 100 en 2010**

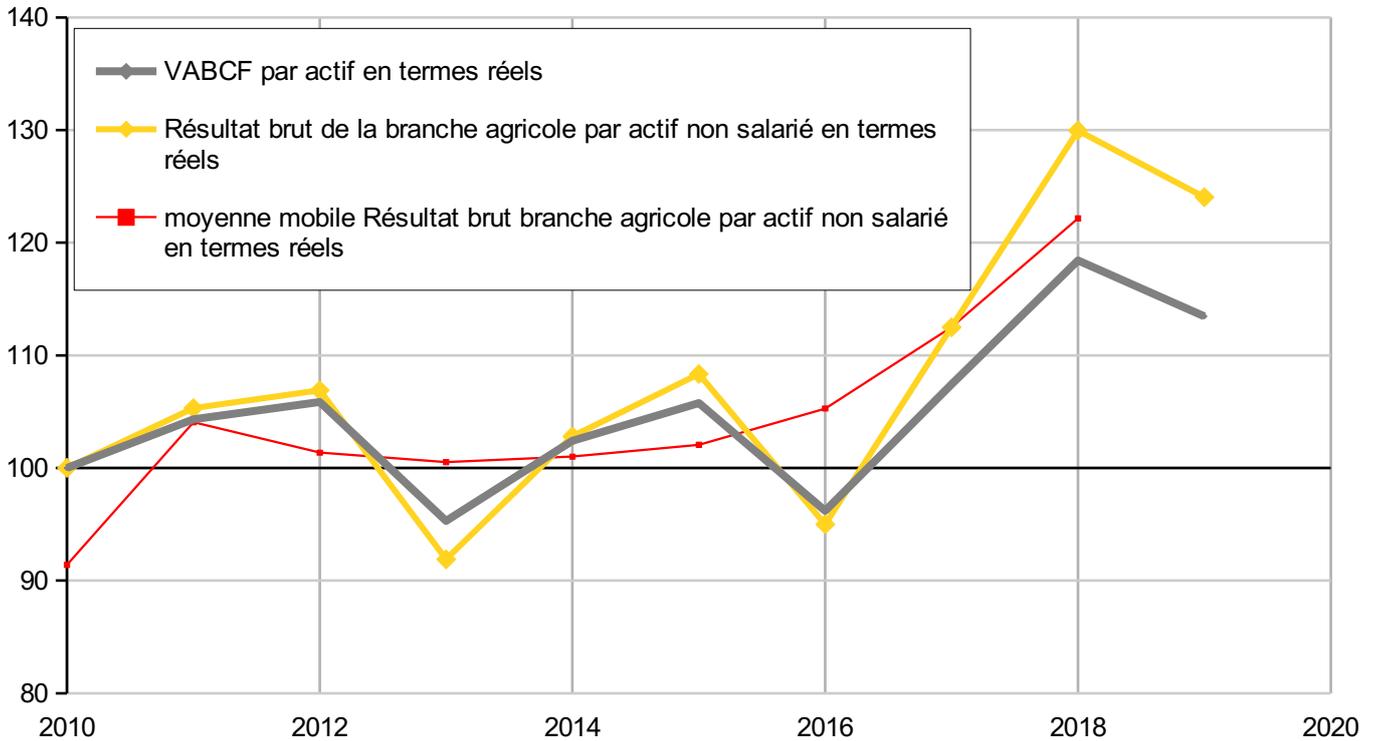


Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

<sup>3</sup> Le taux d'intérêt apparent moyen est fourni par le Crédit Agricole.

<sup>4</sup> Elles correspondent aux charges locatives brutes versées aux propriétaires des terres dont on retranche les impôts fonciers sur les terres en fermage. Elles sont basées en partie sur les revenus des années précédentes.

**Graphique 12 : VABCF par unité de travail agricole et résultat brut de la branche agricole par unité de travail agricole non salarié, en termes réels, base 100 en 2010**



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

## 2 Le résultat net de la branche agricole

### 2.1 La consommation de capital fixe

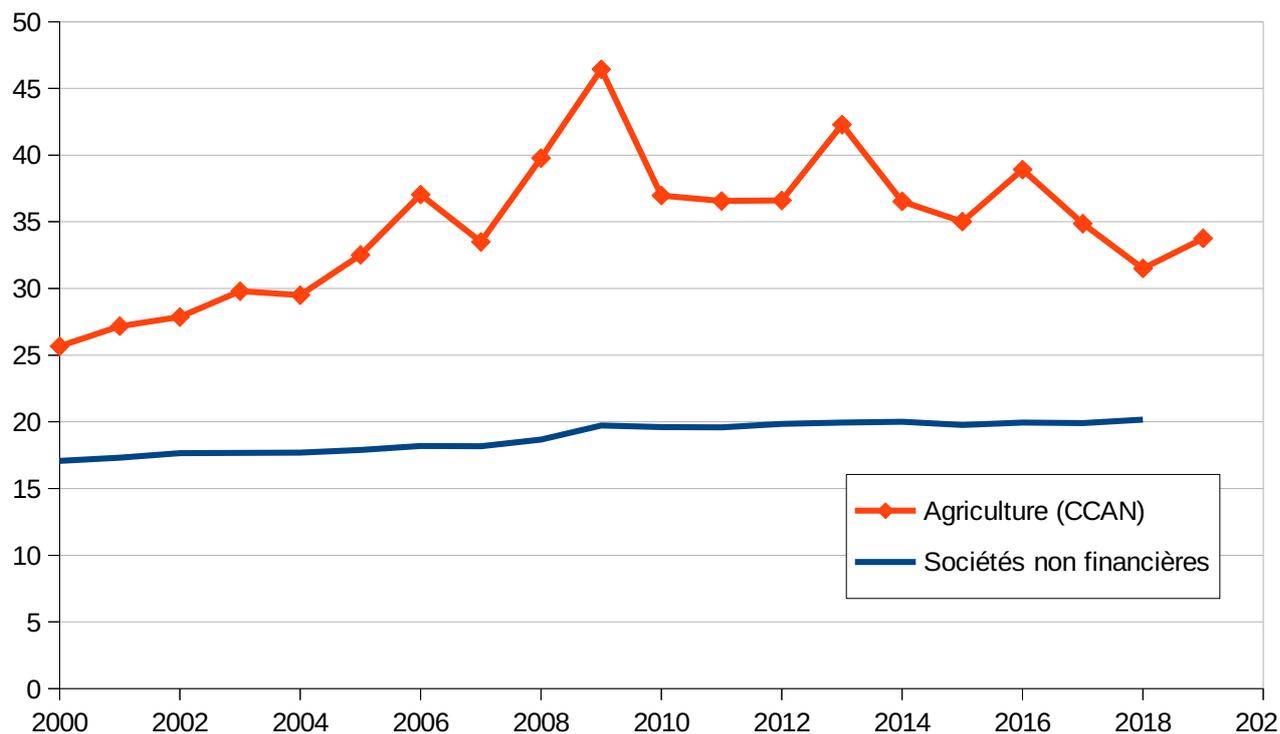
Les agrégats comptables nets se déduisent des agrégats bruts en soustrayant la consommation de capital fixe (CCF). La consommation de capital fixe (CCF) mesure la dépréciation annuelle liée à l'usure et à l'obsolescence du capital, lequel est évalué à son coût de remplacement. L'estimation de ce poste est délicate, elle résulte d'une modélisation et se trouve de ce fait moins robuste que les données observées. La consommation de capital fixe évolue peu en 2019 (+ 1,4 %).

**Tableau 16 : Consommation de capital fixe**

En milliards d'euros

	Valeur 2018	Valeur 2019	Évolution 2019/2018 (en %)
<b>Consommation de capital fixe</b>	10,6	10,8	+ 1,4 %

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

**Graphique 13 : Part de la consommation de capital fixe dans la valeur ajoutée brute, en %**


Source : Insee, comptes nationaux base 2014, compte spécifique CCAN

Note : la consommation de capital fixe des sociétés non financières est disponible jusqu'en 2018

La part de la consommation de capital fixe dans la valeur ajoutée est beaucoup plus importante dans l'agriculture que dans le reste de l'économie. De ce fait, les évolutions annuelles sont fortement amplifiées par le passage des agrégats bruts aux agrégats nets et les révisions entre les différentes versions d'un même compte (prévisionnel, provisoire, semi-définitif et définitif). Comme les résultats de l'agriculture sont très volatils, **les indicateurs exprimés en net enregistrent des variations pouvant aller jusqu'à 20 % dans un sens comme dans l'autre.**

## 2.2 La valeur ajoutée nette au coût des facteurs et le résultat net de la branche agricole

Eurostat utilise la valeur ajoutée nette au coût des facteurs par actif en termes réels, appelé **indicateur A**. En 2019, cet indicateur baisse de 6,4 % pour la France.

Le résultat net se déduit du résultat brut en enlevant la consommation de capital fixe.

**Tableau 17 : Provisoire 2019, évolutions des résultats en brut et en net, en termes réels**

en %	Brut	Net
<b>Valeur Ajoutée au Coût des Facteurs (VACF)</b>	- 5,7	- 7,8
<b>VACF par actif</b>	- 4,3	- 6,4
<b>Résultat de la branche agricole</b>	- 6,7	- 10,6
<b>Résultat de la branche agricole par actif non salarié</b>	- 4,7	- 8,6

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

## L'investissement agricole

La formation brute de capital fixe de la branche agriculture (FBCF) comprend d'une part l'investissement en produits de la branche agricole elle-même, c'est-à-dire les animaux reproducteurs et de trait ainsi que les plantations, et d'autre part les dépenses d'investissement en biens non agricoles, essentiellement le matériel et les bâtiments.

En 2019, l'investissement augmente pour la deuxième année consécutive (+ 3,5 % en valeur après + 9,4 %) alors qu'il avait diminué entre 2012 et 2017 (- 20,6 %) (graphique 14). Comme les investissements augmentent alors que la valeur ajoutée diminue, le taux d'investissement qui rapporte la FBCF à la valeur ajoutée brute de la branche en valeur augmente de 2,2 points en 2019 (graphique 15).

En 2019, la FBCF en produits agricoles s'établit à 1,1 milliard d'euros. La valeur de la FBCF animale rebondit nettement (+ 32,5 %) et s'établit à 0,3 milliard d'euros après le fort recul en 2018 (- 41,2 %), mettant ainsi fin à la phase de décapitalisation des éleveurs laitiers. Ainsi la FBCF en gros bovins a bondi de près de 80 %. La FBCF en plantations est quasi stable, en valeur et en volume.

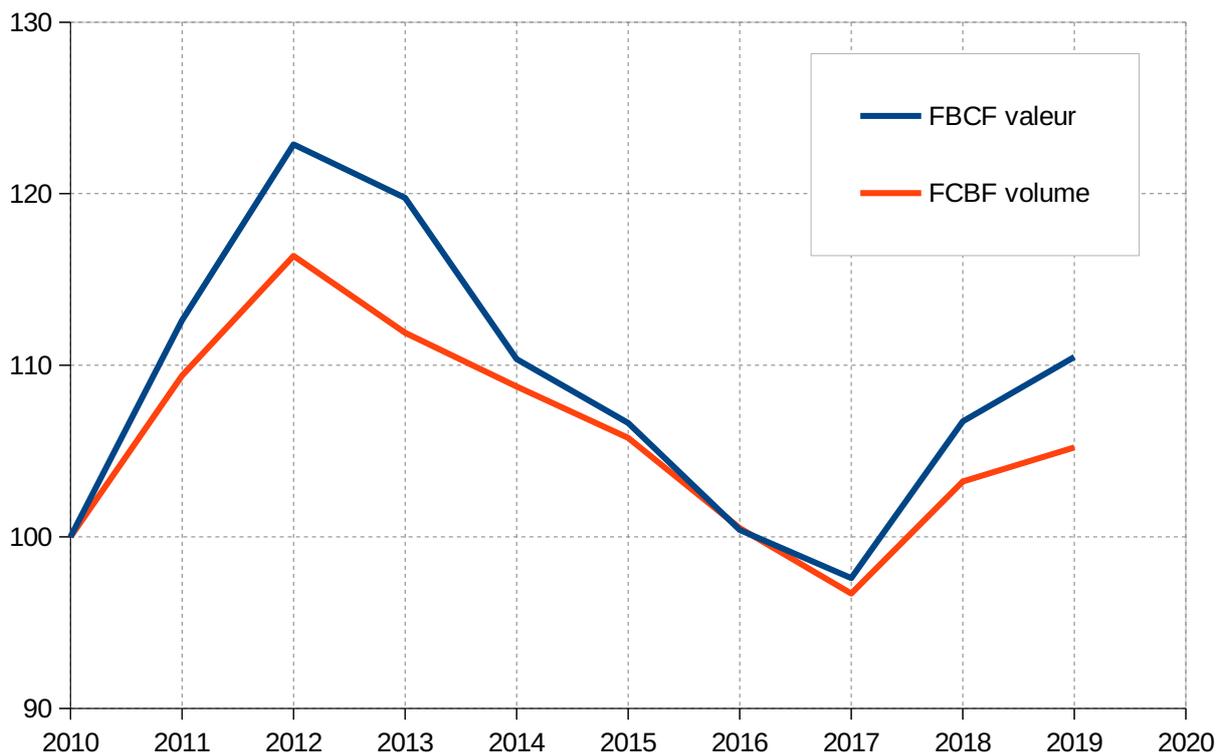
La FBCF en biens non agricoles pèse bien davantage (10,0 milliards d'euros) soit plus de 90 % des investissements agricoles. L'investissement en matériels agricoles progresse (+ 3,5 % en valeur), du fait essentiellement de la hausse des prix. L'investissement en bâtiments agricoles varie à peine en volume (+ 0,3 %) et en valeur (+ 0,2 %). Au total, la formation brute de capital fixe hors biens agricoles augmente de 3,0 % en valeur et de 0,9 % en volume.

**Tableau 18 : Formation brute de capital fixe de la branche agricole**

	Montant 2019 (en milliards d'euros)	Évolution (en %)	
		En valeur	En volume
<b>FBCF en biens agricoles</b>	<b>1,1</b>	<b>108,5</b>	<b>108,9</b>
Bétail	0,3	132,5	135,1
Plantations	0,7	100,5	100,1
<b>FBCF en biens non agricoles</b>	<b>10,0</b>	<b>103,0</b>	<b>100,9</b>
dont : Matériels	6,7	103,5	100,6
Bâtiments	2,7	100,2	100,3
<b>FBCF totale</b>	<b>11,0</b>	<b>103,5</b>	<b>101,6</b>

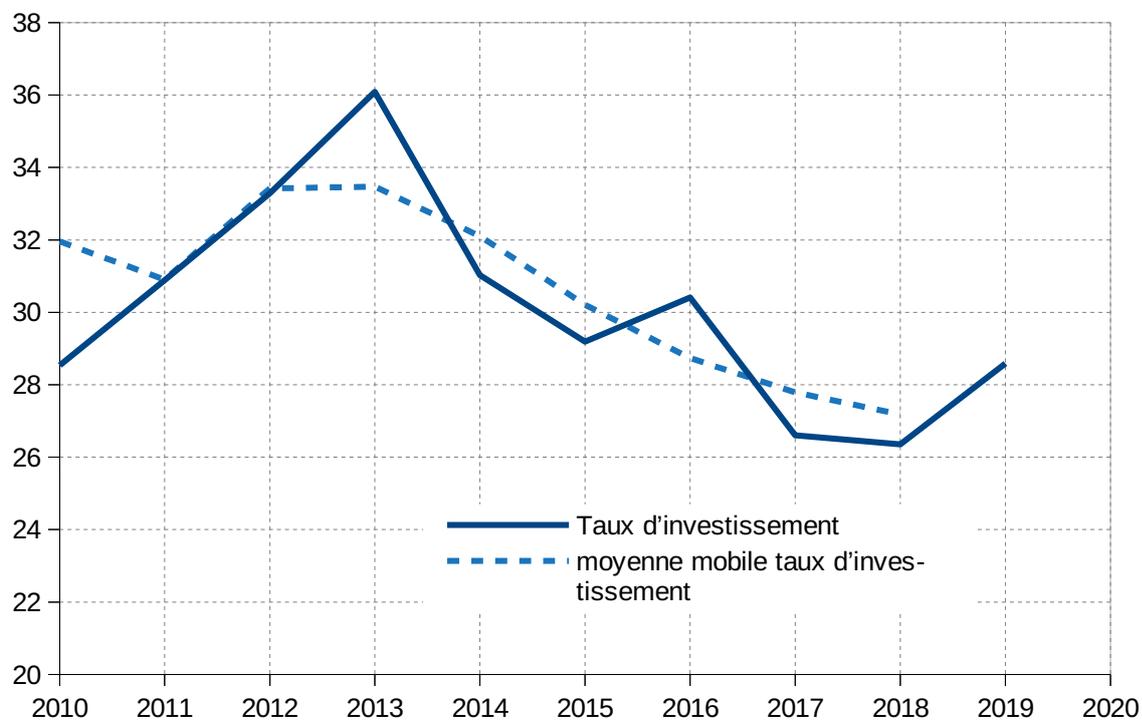
source : Insee, compte provisoire de l'agriculture arrêté au 15 juin 2020

**Graphique 14 : Formation Brute de capital fixe de la branche agricole en valeur et en volume, base 100 en 2010**



source : Insee, compte provisoire de l'agriculture arrêté au 15 juin 2020

**Graphique 15 : Taux d'investissement de la branche agricole (FBCF / VABCF)**



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture arrêté au 15 juin 2020

## Le commerce extérieur des produits agricoles en 2019

Le redressement du solde des échanges extérieurs de produits agricoles amorcé en 2018 se poursuit en 2019 à un rythme ralenti. Le solde gagne 415 millions d'euros en 2019 et s'élève à 2,2 milliards d'euros. Il reste ainsi encore très en deçà de l'excédent commercial de 2015 qui était de 3,3 milliards d'euros. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse des exportations de céréales ainsi que de légumes.

L'augmentation des exportations de céréales (+ 7,2 %) a permis l'amélioration du solde commercial associé dont le niveau atteint 6,2 milliards en 2019. Dans le détail, l'excédent des échanges extérieurs de blé tendre atteint 3,4 milliards d'euros en 2019, en progression de 356 millions d'euros. Le repli de la récolte de 2018<sup>5</sup> est compensé par la très bonne récolte de 2019 en quantités (+ 15,8 %) et en qualité. Les ventes à l'étranger ont crû de 11 % en 2019 du fait de l'accroissement des quantités livrées (+ 4,8 %) et de la hausse des cours. Si les ventes vers l'Europe se sont tassées, la France gagne des parts de marché en Afrique pour la deuxième année consécutive : les exportations se sont accrues de 363 millions d'euros (+ 26 %) et ont été quasiment multipliées par deux depuis 2017. Les volumes livrés au Maroc ont plus que doublé, celui-ci ayant augmenté ses importations de blé en 2019 de 20 % ; les livraisons vers l'Égypte ont triplé par rapport à 2017 tandis que toutes les destinations d'Afrique sub-saharienne ont enregistré une hausse de leurs achats de blé français en 2019. À l'inverse, les exportations de blé vers l'Algérie, premier client de la France, ont baissé de 20 % : la concurrence de l'Argentine dont la monnaie a été dévaluée s'est ajoutée à la limitation par l'Algérie de ses importations fin 2019 afin de soutenir sa filière de blé local. Enfin la perte du marché saoudien a été compensée d'autant par l'accroissement des ventes vers la Chine.

Le solde commercial de l'orge s'améliore encore en 2019 : il gagne 227 millions d'euros pour atteindre 1,3 milliard. La bonne récolte de 2019 qui répond majoritairement aux besoins des brasseurs favorise le dynamisme des exportations qui progressent en 2019 de 20 % en valeur, portées par une hausse des volumes écoulés de 16 %. Les quantités livrées à l'Europe qui achète 60 % de l'orge français progressent de 20 %. Par ailleurs, la forte poussée pour la deuxième année consécutive des ventes vers la Chine qui devient le second client de la France pour l'orge après la Belgique, vient compenser la baisse de plus de 56 % des achats d'orge par l'Arabie saoudite.

À l'inverse, l'excédent généré par les échanges extérieurs de maïs est en baisse de 232 millions d'euros et s'élève en 2019 à 955 millions d'euros. Les ventes reculent de 189 millions du fait de la réduction des quantités exportées (- 26 %), atténuée toutefois par le renchérissement des cours mondiaux en raison de la mauvaise récolte aux États-Unis. La France exporte son maïs quasi exclusivement vers l'Europe. Les exportations y ont fortement fléchi notamment vers l'Espagne, l'Allemagne et la Belgique. Les ventes françaises ont souffert de la concurrence accrues des pays d'Europe de l'Est et de l'Ukraine qui a engrangé une bonne récolte en 2019 et de la faible récolte nationale en 2018. Les exportations de semences de maïs sont toutefois stables et leur part représente 47 % des ventes totales de maïs en 2019.

Le solde du commerce du blé dur s'accroît pour la deuxième année consécutive. La bonne qualité de la récolte a pallié le net recul des surfaces cultivées. Les exportations ont crû de 13 % en volume, notamment vers l'Afrique du Nord, tandis que les importations ont baissé de 42 %. Par ailleurs, les cours ont bénéficié de la faiblesse de la production mondiale, en particulier de celle du Canada et de l'Italie du nord. En revanche l'excédent des échanges extérieurs des autres céréales s'amenuise légèrement en raison d'une augmentation des importations notamment en provenance d'Amérique du Sud.

Le solde commercial des oléagineux, excédentaire en 2018, se dégrade de 73 millions en raison d'une hausse des importations de 149 millions, soit de 14 %, compensée en partie seulement par l'accroissement des volumes exportés de 7 %. La forte baisse de la récolte de colza en 2019 due au recul des surfaces de 24 % par rapport à la moyenne quinquennale causé par les mauvaises

5 La récolte d'une année n est commercialisée jusqu'à la fin du premier semestre de l'année n+1

conditions climatiques, a entraîné une augmentation des quantités achetées de 35 %. Par ailleurs, les volumes importés de graines de tournesol ont augmenté de 21 %.

Après plusieurs années d'aggravation, le déficit des échanges extérieurs de légumes s'élève à près de 600 millions d'euros en 2019. Il se réduit de 123 millions d'euros sous l'effet d'une augmentation des exportations de 297 millions d'euros, (+ 13 %), compensée toutefois en partie par un accroissement des importations de 175 millions d'euros, (+ 6 %). Les exportations de pommes de terre ont crû de 133 millions d'euros (+ 33 %) en 2019, du fait du renchérissement des prix tirés par la baisse de la production européenne. L'augmentation des quantités livrées et la hausse des prix ont entraîné la hausse des exportations de tomates (+ 10 %), de légumes secs (+ 20 %), d'oignons (+ 25 %) et de choux-fleurs (+ 19 %). Seules les importations de plants et semences potagers croissent en volume (+ 75 %).

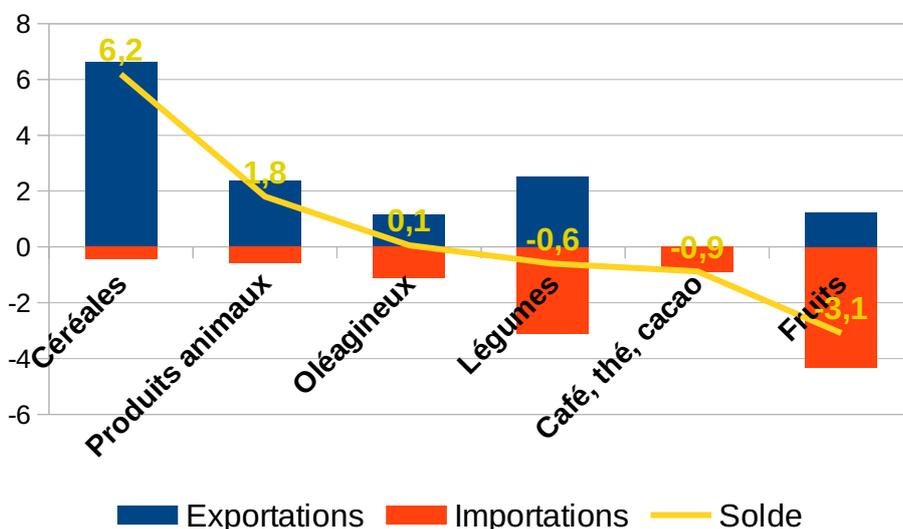
La détérioration du solde des échanges extérieurs de fruits depuis 2015 s'est ralentie en 2019 : le déficit s'est creusé de 97 millions d'euros pour atteindre 3 milliards, en raison de la baisse de 6,3 % des exportations tandis que les importations sont quasiment stables. La hausse en 2019 de la récolte française de pommes dans un contexte de baisse de la production en Europe, en particulier en Pologne (- 44 %), n'a pas eu l'effet escompté sur les ventes. Celles-ci fléchissent de 20 % en raison d'une baisse des quantités vendues notamment au Royaume-Uni, à l'Espagne et à l'Allemagne, accentuée par une diminution des prix. À destination principalement de l'Europe, les quantités exportées ont reculé de près d'un tiers depuis 2017. S'ajoute en 2019 une réduction des quantités exportées de bananes (- 18 %) et d'abricots (- 23 %). L'augmentation de 35 % en 2019 des achats d'avocats due à une hausse des prix, en provenance notamment d'Espagne, d'Israël et d'Amérique du Sud, est compensée par le recul des importations d'agrumes, de pommes, de bananes, de pêches et nectarines.

L'excédent dégagé par le commerce des animaux s'améliore pour la troisième année consécutive. Il gagne 64 millions d'euros en 2019 du fait de la progression de 2 % des exportations d'animaux conjuguée à la baisse de 2 % des importations. La hausse de près de 4 % des ventes de bovins s'ajoute à l'augmentation de 21 % des exportations de porcins tirées par la demande chinoise et la hausse des prix, conséquences de l'épidémie de peste porcine africaine dans ce pays.

Le déficit du commerce des épices se réduit de 34 millions alors que celui généré par les échanges extérieurs de café, thé, cacao est stable, tout comme celui du commerce des fleurs.

**Graphique 16 : Échanges extérieurs de produits agricoles en 2019**

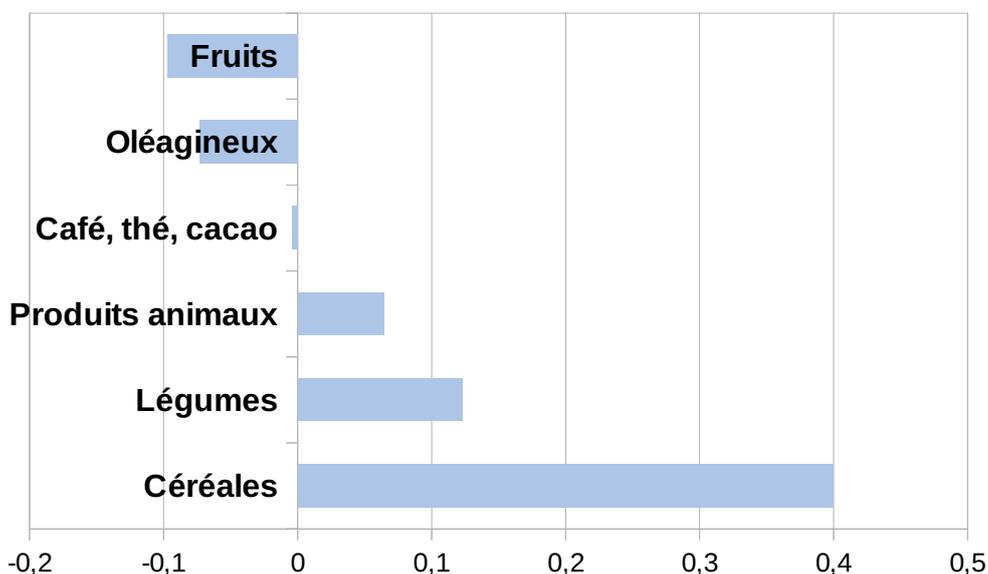
En milliards d'euros



source : Douanes

Graphique 17 : Variations du solde des échanges extérieurs de produits agricoles en 2019

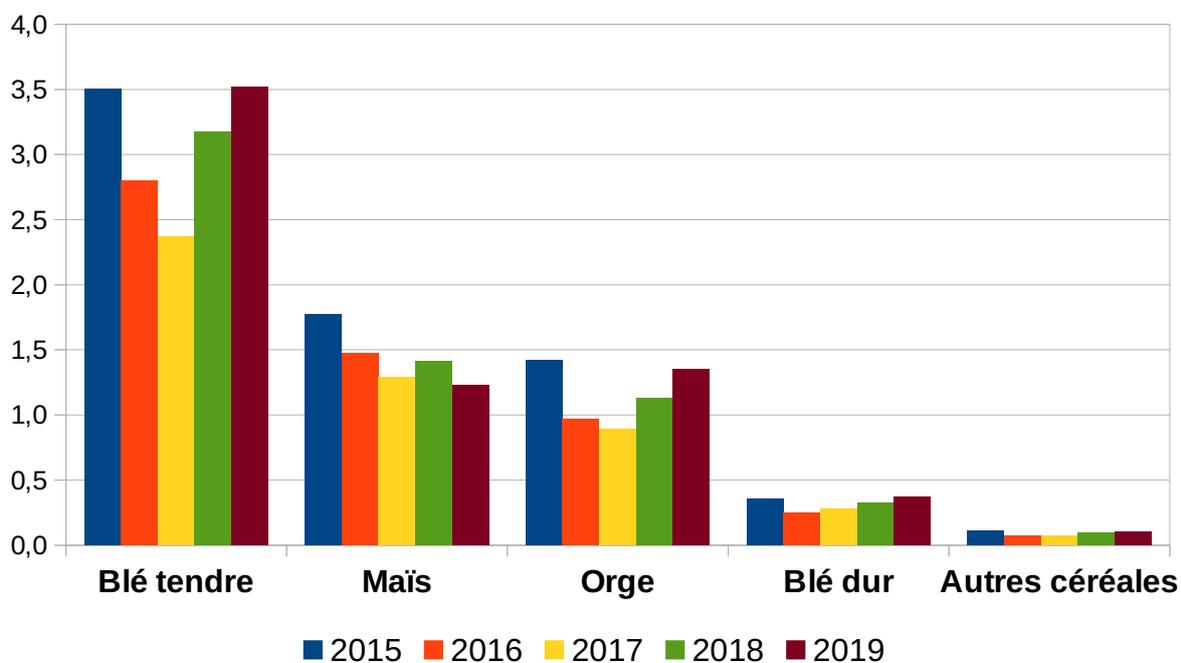
En milliards d'euros



source : Douanes

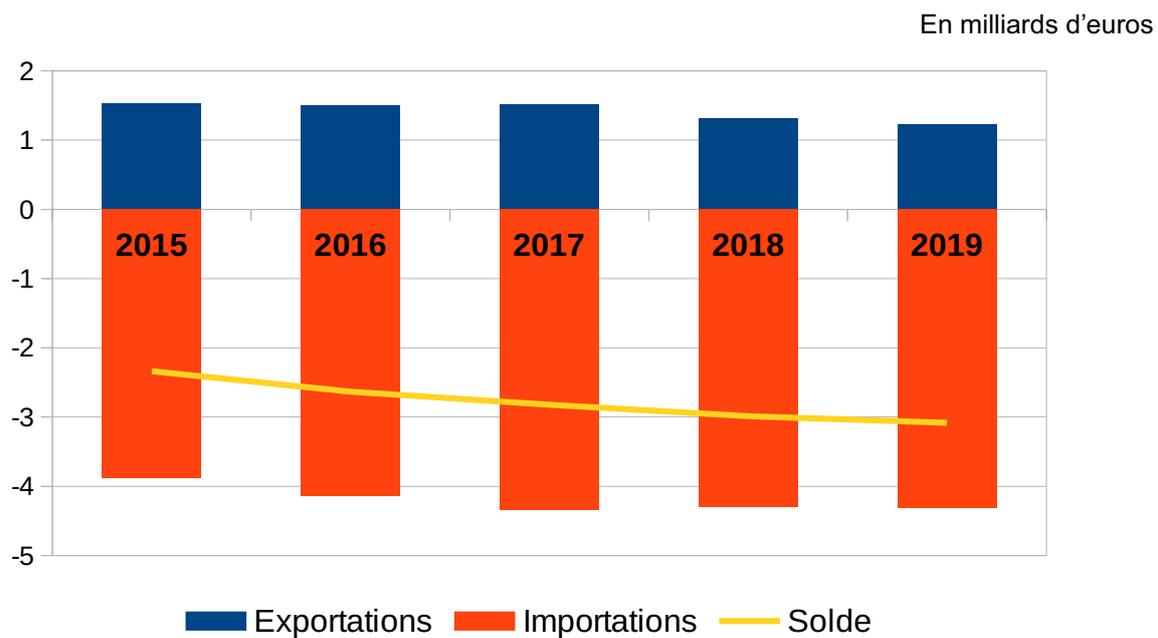
Graphique 18 : Exportations de céréales de 2015 à 2019

En milliards d'euros



Source : Douanes

**Graphique 19 : Les échanges de fruits de 2015 à 2019**



Source : Douanes

Les échanges commerciaux en produits agricoles et agroalimentaires entre la France et le Royaume-Uni :

Le Royaume-Uni est un partenaire commercial important dans le secteur agricole et agroalimentaire pour la France. C'est le 3ème débouché des exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires et le solde des échanges est largement excédentaire au profit de la France (2,7 milliards d'euros en 2019).

En 2019, les exportations en produits agricoles et agroalimentaires de la France vers le Royaume-Uni s'élèvent à 5,4 milliards d'euros, soit 16,0 % de ses exportations totales outre-Manche.

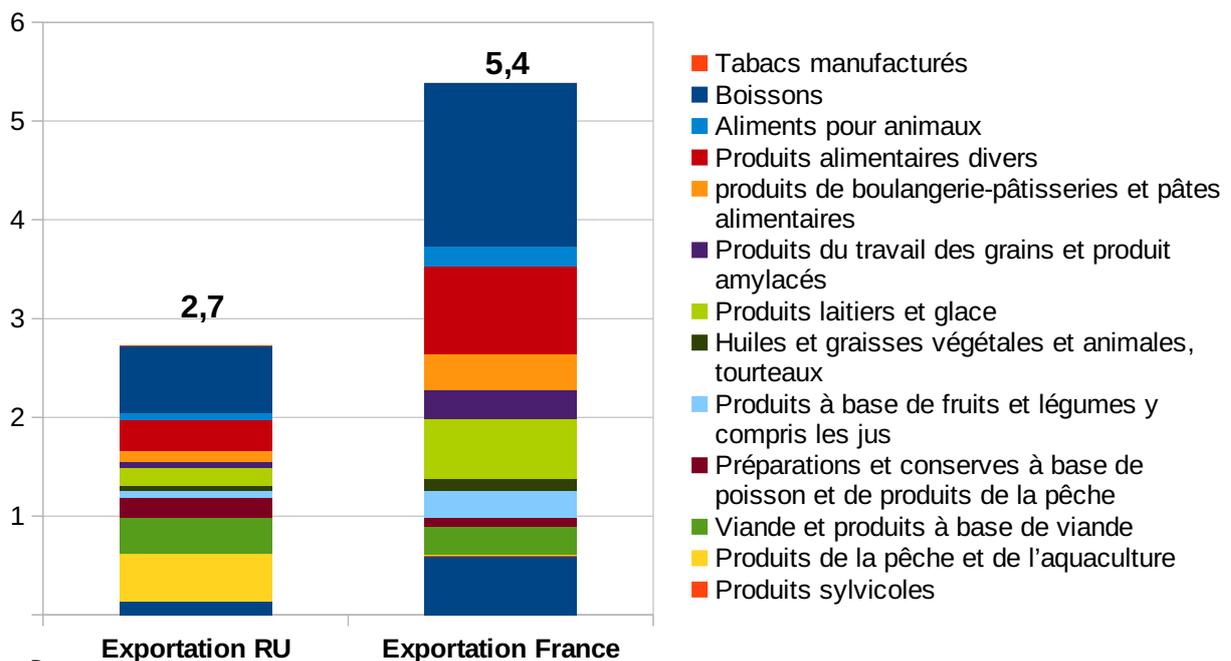
Les « boissons », avec les vins et champagnes, représentent 30,7 % de celles-ci. Le poste des « produits alimentaires divers » correspond à 16,4 % des exportations agricole et agroalimentaire. Ce sont principalement les préparations alimentaires pour enfants et les préparations pour sauces alimentaires. Enfin, les « produits laitiers et glaces » avec les fromages, sont le troisième poste exportateur (13,6 %).

Les exportations en produits agricoles et agroalimentaires du Royaume-Uni représentent 12,9 % du total de ses exportations vers la France, soit 2,7 milliards d'euros.

Les « boissons » constituent de loin le premier poste d'exportation avec 24,8 % du total des exportations agricole et agroalimentaire. À lui seul, le whisky écossais représente 53,1 % du poste. La part des « produits de la pêche et de l'aquaculture », très consommés en France, s'élève à 17,8 %, dont 46,5 % pour le saumon. Enfin, les exportations de « Viande et produits à base de viande » constituent 13,4 % des exportations agricole et agroalimentaire, les viandes ovines en étant le principal produit.

**Graphique 20 : Les échanges commerciaux en produits agricoles et agroalimentaires entre la France et le Royaume-Uni en 2019**

En milliards d'euros



Source : Douanes

## Comparaisons européennes

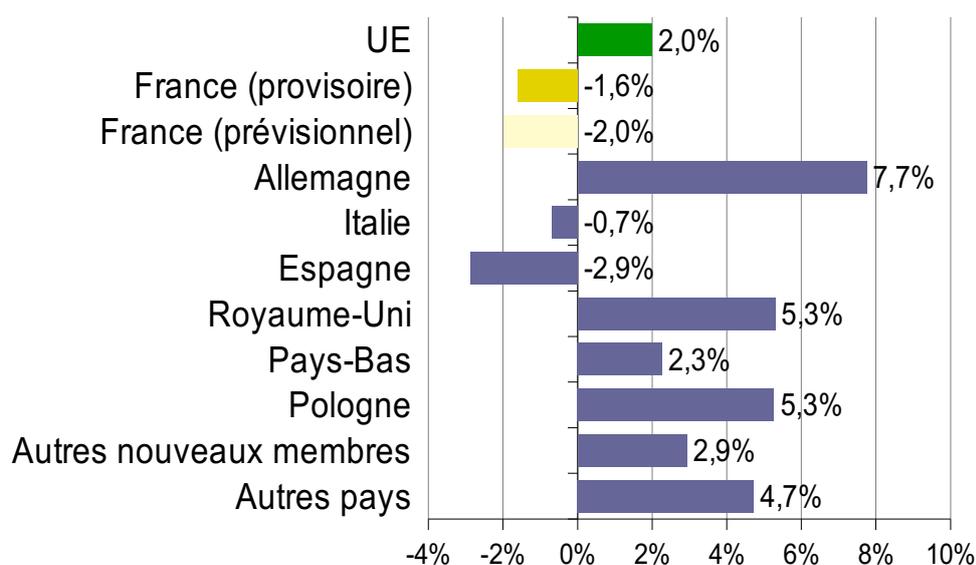
En 2019, dans l'ensemble de l'Union européenne, la production de la branche agricole s'est élevée à 443 milliards d'euros d'après les comptes économiques de l'agriculture publiés par Eurostat. Avec une progression de 2,0 % par rapport à 2018, la valeur de la production dépasse le record atteint l'année précédente. Cette hausse provient moins des volumes (+ 0,5 %) que des prix (+ 1,5 %).

La production végétale et la production animale ont crû en valeur de 1,5 % et de 2,7 % respectivement. Parmi les produits végétaux, les principales hausses concernent les pommes de terre dont la production rebondit nettement (+ 16,0 % après – 11,6 %), les produits maraîchers et horticoles (+ 7,4 %) et les céréales (+ 7,3 %). Ces augmentations sont cependant atténuées par la baisse de la production du vin (– 16,2 % après le net rebond + 23,7 % l'année précédente) et des fruits (– 8,6 %). La production animale est principalement tirée par celle de porcs (+ 13,2 %) et de lait (+ 3,1 %) alors que la production bovine baisse (– 3,6 %).

Parmi les pays de l'Union européenne, la France se maintient à la première place, avec une production de 76 milliards d'euros, soit 17,1 % de la production totale de l'UE. Elle est suivie par l'Allemagne et l'Italie dont les productions atteignent respectivement 56,8 et 56,5 milliards d'euros. L'Espagne arrive à la quatrième place en 2019 avec 49 milliards d'euros.

Tirée par la baisse de la production végétale (– 4,3 %) malgré la hausse de la composante animale (+ 2,5 %), la production de la branche agricole française (en valeurs, hors subvention) baisse de 1,6 % en 2019 d'après l'estimation du compte provisoire. La production espagnole se contracte (– 2,9 %) du fait du fort contrecoup baissier de la production céréalière (– 16 % après + 45,7 % en 2018) et du fort recul de la celle de vin (– 25 % après deux années de croissance dynamique). La production agricole italienne recule légèrement (– 0,7 %). Parmi les grands pays producteurs, seule la production allemande augmente, de 7,7 %, portée par les fortes croissances céréalières (+ 21,6 %) et laitière (+ 6,4 %). Les productions polonaise et hollandaise croissent respectivement de 5,3 % et 2,3 %. Au final, l'Allemagne contribue le plus à la croissance de la production agricole de l'Union européenne avec un point de pourcentage ; Danemark, Pologne et Royaume-Uni entre + 0,3 et + 0,4 point chacun. À l'opposé, la France et l'Espagne pèsent le plus négativement, de – 0,3 à – 0,4 point de pourcentage.

**Graphique 21 : Évolution de la production de la branche agricole en 2019 (en %)**



Source : Eurostat, comptes économiques de l'agriculture 2019, mars 2020

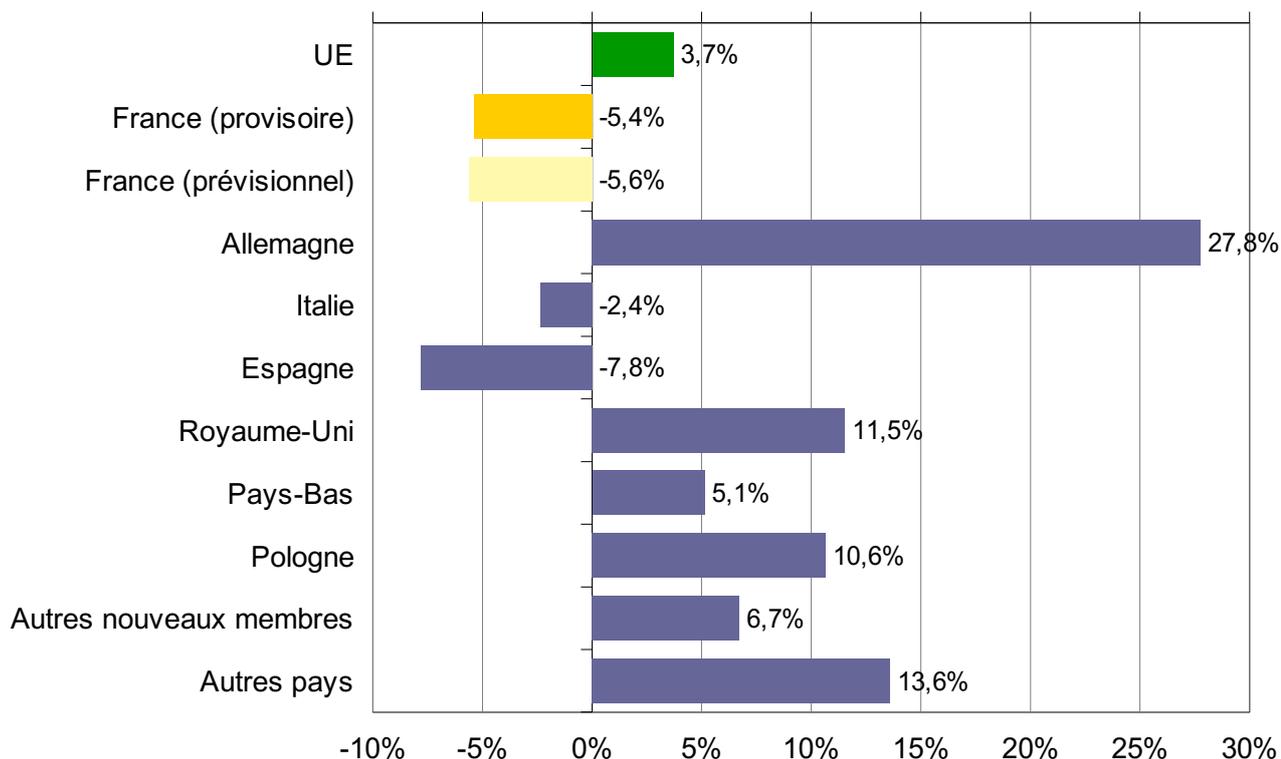
UE : contient le RU

Rappel : pour la France, le compte prévisionnel a été actualisé à l'aide des données disponibles en juin 2019 (compte « France provisoire »).

Dans l'ensemble de l'UE, les consommations intermédiaires augmentent légèrement (+ 0,7 %), ralentissant par rapport à l'année précédente (+ 1,6 %). L'alimentation animale qui représente près de 37 % des consommations intermédiaires, croît peu (+ 0,5 %), les semences et plants sont plus dynamiques (+ 2,2 %) tandis que le poste de l'énergie diminue (- 0,5 % après + 7,9 %).

Compte tenu de la hausse de la production supérieure à celles des charges, la valeur ajoutée brute de la branche agricole au niveau de l'ensemble de l'UE s'est établie à 189 milliards d'euros en 2019, en hausse de 3,7 %. Parmi les grands pays producteurs, l'Allemagne et le Royaume-Uni seraient, d'après les comptes prévisionnels, provisoire pour la France, les grands gagnants en 2019.

**Graphique 22 : Évolution de la valeur ajoutée brute de la branche agricole en 2019 (en %)**



Source : Eurostat, comptes économiques de l'agriculture 2019, mars 2020

## Annexes

### COMPTE PROVISoire DE LA BRANCHE AGRICULTURE EN 2019

**Tableau A1 - 2019 : Production hors subventions**

En milliards d'euros

**COMPTE PROVISoire 2019**

A1 - PRODUCTION HORS SUBVENTIONS en milliards d'euros	Valeur 2018 (a)	Indice de volume (b)= 100x(c)/(a)	Volume 2019 (c)	Indice de prix (d)= 100x(e)/(c)	Valeur 2019 (e)	Indice de valeur (f)= 100x(e)/(a)
Blé dur	0,3	84,8	0,3	105,3	0,3	89,3
Blé tendre	6,0	116,1	6,9	86,1	6,0	99,9
Maïs	2,1	104,1	2,2	93,4	2,1	97,2
Orge	2,0	122,9	2,4	85,4	2,1	105,0
Autres céréales	0,4	120,7	0,4	89,4	0,4	107,9
<b>CEREALES</b>	<b>10,8</b>	<b>114,2</b>	<b>12,3</b>	<b>87,8</b>	<b>10,8</b>	<b>100,3</b>
Oléagineux	2,4	79,4	1,9	101,0	1,9	80,2
Protéagineux	0,2	107,3	0,2	92,5	0,2	99,2
Tabac	0,0	66,9	0,0	110,8	0,0	74,2
Betteraves industrielles	0,8	93,7	0,8	100,0	0,8	93,7
Autres plantes industrielles	0,7	110,5	0,8	86,3	0,7	95,4
<b>PLANTES INDUSTRIELLES</b>	<b>4,1</b>	<b>88,8</b>	<b>3,7</b>	<b>97,2</b>	<b>3,5</b>	<b>86,3</b>
Maïs fourrage	0,9	94,4	0,9	109,9	1,0	103,7
Autres fourrages	4,3	98,0	4,2	107,6	4,5	105,5
<b>PLANTES FOURRAGERES</b>	<b>5,2</b>	<b>97,4</b>	<b>5,1</b>	<b>108,0</b>	<b>5,5</b>	<b>105,2</b>
Légumes frais	3,1	100,7	3,1	104,2	3,3	105,0
Plantes et fleurs	2,9	100,1	2,9	100,8	2,9	100,9
<b>PROD MARAICHERS ET HORTICOLES</b>	<b>6,0</b>	<b>100,4</b>	<b>6,0</b>	<b>102,6</b>	<b>6,2</b>	<b>103,0</b>
<b>POMMES DE TERRE</b>	<b>3,4</b>	<b>108,9</b>	<b>3,7</b>	<b>99,9</b>	<b>3,7</b>	<b>108,8</b>
<b>FRUITS</b>	<b>3,0</b>	<b>104,5</b>	<b>3,2</b>	<b>96,5</b>	<b>3,1</b>	<b>100,9</b>
Vins de champagne	3,1	84,7	2,6	102,0	2,7	86,3
dont vins calmes	2,4	80,7	1,9	101,6	2,0	82,0
dont champagne	0,7	98,4	0,7	103,1	0,7	101,5
Autres vins d'appellation	8,1	85,8	6,9	95,0	6,6	81,5
<b>VINS D'APPELLATION D'ORIGINE</b>	<b>11,2</b>	<b>85,5</b>	<b>9,6</b>	<b>96,9</b>	<b>9,3</b>	<b>82,8</b>
Vins pour eaux de vie AOC	1,5	82,2	1,2	101,8	1,2	83,7
dont vins de distillation	0,3	85,6	0,2	100,4	0,2	85,9
dont cognac	1,2	81,5	1,0	102,1	1,0	83,2
Autres vins de distillation	0,0	100,0	0,0	100,1	0,0	100,1
Vins de table et de pays	1,6	91,9	1,4	102,3	1,5	94,0
<b>VINS COURANTS</b>	<b>3,1</b>	<b>87,4</b>	<b>2,7</b>	<b>102,0</b>	<b>2,7</b>	<b>89,1</b>
<b>TOTAL PRODUITS VEGETAUX</b>	<b>46,8</b>	<b>98,7</b>	<b>46,1</b>	<b>97,0</b>	<b>44,7</b>	<b>95,7</b>
Gros bovins	5,8	98,3	5,7	99,7	5,7	98,0
Veaux	1,2	94,7	1,2	94,5	1,1	89,4
Ovins-caprins	0,7	98,4	0,7	98,8	0,7	97,3
Equidés	0,1	62,2	0,1	163,3	0,1	101,6
Porcins	2,9	99,2	2,9	121,5	3,5	120,6
<b>BETAIL</b>	<b>10,8</b>	<b>97,9</b>	<b>10,6</b>	<b>105,4</b>	<b>11,1</b>	<b>103,1</b>
Volailles	3,3	98,5	3,2	102,9	3,3	101,3
Œufs	1,5	96,7	1,5	96,4	1,4	93,2
<b>PRODUITS AVICOLES</b>	<b>4,8</b>	<b>97,9</b>	<b>4,7</b>	<b>100,8</b>	<b>4,7</b>	<b>98,7</b>
Lait et produits laitiers	9,6	100,6	9,6	103,6	10,0	104,2
dont lait	9,2	100,6	9,2	103,6	9,5	104,2
dont produits laitiers	0,4	101,6	0,4	102,4	0,4	104,0
Autres produits de l'élevage	0,7	91,8	0,6	101,8	0,6	93,5
<b>AUTRES PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>10,3</b>	<b>100,0</b>	<b>10,3</b>	<b>103,5</b>	<b>10,6</b>	<b>103,5</b>
<b>TOTAL PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>25,8</b>	<b>98,7</b>	<b>25,5</b>	<b>103,8</b>	<b>26,5</b>	<b>102,5</b>
<b>TOTAL DES BIENS AGRICOLES</b>	<b>72,6</b>	<b>98,7</b>	<b>71,7</b>	<b>99,4</b>	<b>71,2</b>	<b>98,1</b>
Activités principales de travaux agricoles	4,6	101,0	4,7	101,3	4,8	102,4
Activités secondaires de services	0,2	100,0	0,2	101,5	0,2	101,5
<b>PRODUCTION DE SERVICES</b>	<b>4,9</b>	<b>101,0</b>	<b>4,9</b>	<b>101,3</b>	<b>5,0</b>	<b>102,3</b>
<b>TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE</b>	<b>77,5</b>	<b>98,8</b>	<b>76,6</b>	<b>99,5</b>	<b>76,2</b>	<b>98,4</b>
dont production des activités secondaires	2,5	91,0	2,3	102,4	2,3	93,2

**COMPTE PROVISoire DE LA BRANCHE AGRICULTURE EN 2019**
**Tableau A2 - 2019 : Subventions sur les produits**

En millions d'euros

**COMPTE PROVISoire 2019**

A2 - SUBVENTIONS SUR LES PRODUITS en milliards d'euros	Valeur 2018	Indice de volume	Volume 2019	Indice de prix	Valeur 2019	Indice de valeur
Blé dur	6,3	84,8	5,3	110,8	5,9	93,9
Blé tendre						
Maïs						
Orge						
Autres céréales	0,4	78,8	0,3	126,9	0,4	100,0
<b>CEREALES</b>	<b>6,7</b>	<b>84,4</b>	<b>5,7</b>	<b>111,8</b>	<b>6,3</b>	<b>94,3</b>
Oléagineux	5,4	107,9	5,8	91,2	5,3	98,3
Protéagineux	48,1	107,3	51,6	109,5	56,5	117,4
Tabac						
Betteraves industrielles						
Autres plantes industrielles	74,0	106,9	79,1	93,5	74,0	100,0
<b>PLANTES INDUSTRIELLES</b>	<b>127,5</b>	<b>107,1</b>	<b>136,5</b>	<b>99,5</b>	<b>135,8</b>	<b>106,5</b>
Maïs fourrage						
Autres fourrages						
<b>PLANTES FOURRAGERES</b>						
Légumes frais	12,2	105,3	12,9	96,1	12,4	101,2
Plantes et fleurs						
<b>PROD MARAICHERS ET HORTICOLES</b>	<b>12,2</b>	<b>105,3</b>	<b>12,9</b>	<b>96,1</b>	<b>12,4</b>	<b>101,2</b>
<b>POMMES DE TERRE</b>	<b>2,3</b>	<b>102,8</b>	<b>2,3</b>	<b>94,7</b>	<b>2,2</b>	<b>97,3</b>
<b>FRUITS</b>	<b>147,7</b>	<b>105,3</b>	<b>155,6</b>	<b>95,2</b>	<b>148,1</b>	<b>100,2</b>
Vins de champagne						
dont vins calmes						
dont champagne						
Autres vins d'appellation						
<b>VINS DE QUALITE</b>						
Vins pour eaux de vie AOC						
dont vins de distillation						
dont cognac						
Autres vins de distillation						
Vins de table et de pays						
<b>VINS COURANTS</b>						
<b>TOTAL PRODUITS VEGETAUX</b>	<b>296,4</b>	<b>105,6</b>	<b>313,0</b>	<b>97,4</b>	<b>304,8</b>	<b>102,8</b>
Gros bovins	616,1	98,3	605,8	99,7	603,9	98,0
Veaux						
Ovins-caprins	126,6	98,4	124,7	99,2	123,7	97,7
Équidés						
porcins						
<b>BETAIL</b>	<b>742,7</b>	<b>98,4</b>	<b>730,4</b>	<b>99,6</b>	<b>727,6</b>	<b>98,0</b>
Volailles	6,0	109,8	6,6	88,3	5,8	97,0
Neufs						
<b>PRODUITS AVICOLE S</b>	<b>6,0</b>	<b>109,8</b>	<b>6,6</b>	<b>88,3</b>	<b>5,8</b>	<b>97,0</b>
Lait et produits laitiers	88,7	94,9	84,2	103,3	86,9	98,1
dont lait	88,7	94,9	84,2	103,3	86,9	98,1
dont produits laitiers						
Autres produits de l'élevage						
<b>AUTRES PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>88,7</b>	<b>94,9</b>	<b>84,2</b>	<b>103,3</b>	<b>86,9</b>	<b>98,1</b>
<b>TOTAL PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>837,3</b>	<b>98,1</b>	<b>821,2</b>	<b>99,9</b>	<b>820,4</b>	<b>98,0</b>
<b>TOTAL DES BIENS AGRICOLE S</b>	<b>1 133,8</b>	<b>100,0</b>	<b>1134,2</b>	<b>99,2</b>	<b>1125,1</b>	<b>99,2</b>
Activités principales de travaux agricoles						
Activités secondaires de services						
<b>PRODUCTION DE SERVICE S</b>						
<b>TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE</b>	<b>1 133,8</b>	<b>100,0</b>	<b>1134,2</b>	<b>99,2</b>	<b>1125,1</b>	<b>99,2</b>
dont production des activités secondaires						

**COMPTE PROVISOIRE DE LA BRANCHE AGRICULTURE EN 2019**
**Tableau A3 - 2019 : Production au prix de base**

En milliards d'euros

**COMPTE PROVISOIRE 2019**

A3 - PRODUCTION AU PRIX DE BASE en milliards d'euros	Valeur 2018	Indice de volume	Volume 2019	Indice de prix	Valeur 2019	Indice de valeur
Blé dur	0,3	84,8	0,3	105,4	0,3	89,4
Blé tendre	6,0	116,1	6,9	86,1	6,0	99,9
Maïs	2,1	104,1	2,2	93,4	2,1	97,2
Orge	2,0	122,9	2,4	85,4	2,1	105,0
Autres céréales	0,4	120,7	0,4	89,4	0,4	107,9
<b>CEREALES</b>	<b>10,8</b>	<b>114,2</b>	<b>12,3</b>	<b>87,8</b>	<b>10,8</b>	<b>100,3</b>
Oléagineux	2,4	79,5	1,9	101,0	1,9	80,2
Protéagineux	0,2	107,3	0,2	96,4	0,2	103,4
Tabac	0,0	66,9	0,0	110,8	0,0	74,2
Betteraves industrielles	0,8	93,7	0,8	100,0	0,8	93,7
Autres plantes industrielles	0,8	110,2	0,9	86,9	0,8	95,8
<b>PLANTES INDUSTRIELLES</b>	<b>4,2</b>	<b>89,4</b>	<b>3,8</b>	<b>97,2</b>	<b>3,7</b>	<b>86,9</b>
Maïs fourrage	0,9	94,4	0,9	109,9	1,0	103,7
Autres fourrages	4,3	98,0	4,2	107,6	4,5	105,5
<b>PLANTES FOURRAGERES</b>	<b>5,2</b>	<b>97,4</b>	<b>5,1</b>	<b>108,0</b>	<b>5,5</b>	<b>105,2</b>
Légumes frais	3,1	100,7	3,1	104,2	3,3	104,9
Plantes et fleurs	2,9	100,1	2,9	100,8	2,9	100,9
<b>PROD MARAICHERS ET HORTICOLES</b>	<b>6,0</b>	<b>100,4</b>	<b>6,0</b>	<b>102,6</b>	<b>6,2</b>	<b>103,0</b>
<b>POMMES DE TERRE</b>	<b>3,4</b>	<b>108,9</b>	<b>3,7</b>	<b>99,9</b>	<b>3,7</b>	<b>108,8</b>
<b>FRUITS</b>	<b>3,2</b>	<b>104,6</b>	<b>3,3</b>	<b>96,5</b>	<b>3,2</b>	<b>100,9</b>
Vins de champagne	3,1	84,7	2,6	102,0	2,7	86,3
dont vins calmes	2,4	80,7	1,9	101,6	2,0	82,0
dont champagne	0,7	98,4	0,7	103,1	0,7	101,5
Autres vins d'appellation	8,1	85,8	6,9	95,0	6,6	81,5
<b>VINS DE QUALITE</b>	<b>11,2</b>	<b>85,5</b>	<b>9,6</b>	<b>96,9</b>	<b>9,3</b>	<b>82,8</b>
Vins pour eaux de vie AOC	1,5	82,2	1,2	101,8	1,2	83,7
dont vins de distillation	0,3	85,6	0,2	100,4	0,2	85,9
dont cognac	1,2	81,5	1,0	102,1	1,0	83,2
Autres vins de distillation	0,0	100,0	0,0	100,1	0,0	100,1
Vins de table et de pays	1,6	91,9	1,4	102,3	1,5	94,0
<b>VINS COURANTS</b>	<b>3,1</b>	<b>87,4</b>	<b>2,7</b>	<b>102,0</b>	<b>2,7</b>	<b>89,1</b>
<b>TOTAL PRODUITS VEGETAUX</b>	<b>47,0</b>	<b>98,7</b>	<b>46,5</b>	<b>97,0</b>	<b>45,0</b>	<b>95,7</b>
Gros bovins	6,4	98,3	6,3	99,7	6,3	98,0
Veaux	1,2	94,7	1,2	94,5	1,1	89,4
Ovins-caprins	0,9	98,4	0,9	98,9	0,9	97,3
Équidés	0,1	62,2	0,1	163,3	0,1	101,6
Porcins	2,9	99,2	2,9	121,5	3,5	120,6
<b>BETAIL</b>	<b>11,5</b>	<b>97,9</b>	<b>11,3</b>	<b>105,0</b>	<b>11,9</b>	<b>102,8</b>
Volailles	3,3	98,5	3,2	102,8	3,3	101,3
Œufs	1,5	96,7	1,5	96,4	1,4	93,2
<b>PRODUITS AVICOLE S</b>	<b>4,8</b>	<b>97,9</b>	<b>4,7</b>	<b>100,8</b>	<b>4,7</b>	<b>98,7</b>
Lait et produits laitiers	9,7	100,6	9,7	103,6	10,1	104,2
dont lait	9,2	100,5	9,3	103,6	9,6	104,2
dont produits laitiers	0,4	101,6	0,4	102,4	0,4	104,0
Autres produits de l'élevage	0,7	91,8	0,6	101,8	0,6	93,5
<b>AUTRES PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>10,3</b>	<b>100,0</b>	<b>10,3</b>	<b>103,5</b>	<b>10,7</b>	<b>103,5</b>
<b>TOTAL PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>26,7</b>	<b>98,7</b>	<b>26,3</b>	<b>103,7</b>	<b>27,3</b>	<b>102,3</b>
<b>TOTAL DES BIENS AGRICOLES</b>	<b>73,7</b>	<b>98,7</b>	<b>72,8</b>	<b>99,4</b>	<b>72,4</b>	<b>98,1</b>
Activités principales de travaux agricoles	4,6	101,0	4,7	101,3	4,8	102,4
Activités secondaires de services	0,2	100,0	0,2	101,5	0,2	101,5
<b>PRODUCTION DE SERVICE S</b>	<b>4,9</b>	<b>101,0</b>	<b>4,9</b>	<b>101,3</b>	<b>5,0</b>	<b>102,3</b>
<b>TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE</b>	<b>78,6</b>	<b>98,9</b>	<b>77,7</b>	<b>99,5</b>	<b>77,3</b>	<b>98,4</b>
dont production des activités secondaires	2,5	91,0	2,3	102,4	2,3	93,2

## COMPTE PROVISOIRE DE LA BRANCHE AGRICULTURE EN 2019

Tableau A4 - 2019 : Consommations intermédiaires

En millions d'euros

A4 - CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES	Valeur 2018	Indice de volume	Volume 2019	Indice de prix	Valeur 2019	Indice de valeur
Semences et plants	2 495	103,2	2 575	100,0	2 575	103,2
Énergie et lubrifiants	4 131	99,7	4 117	99,4	4 093	99,1
Engrais et amendements	3 452	83,7	2 890	109,4	3 161	91,6
Pesticides (produits phytosanitaires)	3 076	100,0	3 075	97,5	2 998	97,4
Dépenses vétérinaires	1 407	98,5	1 386	102,5	1 421	101,0
Aliments pour animaux	14 500	100,7	14 607	103,8	15 167	104,6
<i>dont : intraconsommés</i>	6 617	101,5	6 719	104,9	7 045	106,5
<i>achetés en dehors de la branche</i>	7 883	100,1	7 888	103,0	8 122	103,0
Entretien du matériel	3 683	100,4	3 698	102,8	3 802	103,2
Entretien des bâtiments	333	100,0	333	102,0	340	102,0
Services de travaux agricoles	4 647	101,0	4 694	101,3	4 756	102,3
Autres biens et services	7 144	99,0	7 070	100,4	7 100	99,4
<i>dont : SIFIM</i>	747	99,2	741	91,2	676	90,5
<b>Total</b>	<b>44 867</b>	<b>99,1</b>	<b>44 446</b>	<b>102,2</b>	<b>45 412</b>	<b>101,2</b>

Source : Insee, compte prévisionnel de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

Tableau A5 - 2019 : Compte de production

En milliards d'euros

A5	Valeur 2018	Indice de valeur	Valeur 2019
<b>Production</b>	<b>78,6</b>	<b>98,4</b>	<b>77,3</b>
(-) Consommations intermédiaires	44,8	101,2	45,4
<b>(=) Valeur ajoutée brute</b>	<b>33,7</b>	<b>94,6</b>	<b>31,9</b>

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

Tableau A6 - 2019 : Compte d'exploitation

En millions d'euros

COMPTE D'EXPLOITATION	Valeur 2018	Indice de valeur	Valeur 2019
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>33 734</b>	<b>94,6</b>	<b>31 919</b>
(+) Subventions d'exploitation	8 263	99,9	8 252
(-) Autres impôts sur la production	1 619	101,2	1 639
Impôts fonciers	975	101,9	993
Autres	644	100,3	645
<b>(=) Valeur ajoutée brute au coût des facteurs</b>	<b>40 378</b>	<b>95,4</b>	<b>38 532</b>
(-) Rémunération des salariés	7 932	96,4	7 649
Salaires	6 436	101,1	6 509
Cotisations sociales à la charge des employeurs	1 496	76,2	1 140
<b>(=) Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation</b>	<b>32 445</b>	<b>95,2</b>	<b>30 884</b>

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

## COMPTE PROVISOIRE DE LA BRANCHE AGRICULTURE EN 2019

Tableau A7 - 2019 : Compte de revenu d'entreprise

En millions d'euros			
COMPTE DE REVENU D'ENTREPRISE	Valeur 2018	Indice de valeur	Valeur 2019
<b>Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation</b>	<b>32 445</b>	<b>95,2</b>	<b>30 884</b>
(-) Intérêts <sup>1</sup>	515	99,7	513
(pour mémoire : intérêts dus par la branche)	1 186	94,7	1 123
(-) Charges locatives nettes <sup>2</sup>	2 561	103,2	2 643
<b>(=) Résultat brut de la branche agricole</b>	<b>29 369</b>	<b>94,4</b>	<b>27 727</b>

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

1. Intérêts (y compris bonifications) hors SIFIM.
2. Hors impôts fonciers sur les terres en fermage.

Tableau A8 - 2019 : Indicateurs de résultat brut

	Évolution 2019/ 2018 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
<b>Valeur ajoutée au coût des facteurs</b>	<b>-4,6</b>	<b>-5,7</b>
par actif	-3,1	-4,3
<b>Résultat de la branche agricole</b>	<b>-5,6</b>	<b>-6,7</b>
par actif non salarié	-3,5	-4,7
Évolution du prix du PIB		1,2
Évolution du nombre d'UTA* totales		-1,5
Évolution du nombre d'UTA* non salariées		-2,2

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

\* UTA : unité de travail annuel (équivalent temps complet de l'agriculture).

\*\* Déflaté de l'indice de prix du PIB.

Tableau A9 - 2019 : Consommation de capital fixe

En milliards d'euros			
	Valeur 2018	Indice de valeur	Valeur 2019
Consommation de capital fixe	10,6	101,4	10,8

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

Tableau A10 - 2019 : Indicateurs de résultat net

	Évolution 2019/ 2018 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
<b>Valeur ajoutée au coût des facteurs</b>	<b>-6,7</b>	<b>-7,8</b>
par actif	-5,3	-6,4
<b>Résultat de la branche agricole</b>	<b>-9,5</b>	<b>-10,6</b>
par actif non salarié	-7,5	-8,6

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

\*\* Déflaté de l'indice de prix du PIB.

**COMPTE SEMI-DEFINITIF DE LA BRANCHE AGRICULTURE EN 2018**

<b>A1 - PRODUCTION HORS SUBVENTIONS</b> en milliards d'euros	<b>Valeur 2017 (a)</b>	Indice de volume (b)= 100x(c)/(a)	<b>Volume 2018 (c)</b>	Indice de prix (d)= 100x(e)/(c)	<b>Valeur 2018 (e)</b>	Indice de valeur (f)= 100x(e)/(a)
Blé dur	0,3	89,8	0,3	95,4	0,3	85,7
Blé tendre	5,4	93,3	5,0	118,8	6,0	110,8
Maïs	2,0	89,5	1,8	117,2	2,1	104,9
Orge	1,7	92,6	1,6	125,2	2,0	115,9
Autres céréales	0,4	86,3	0,3	120,8	0,4	104,3
<b>CEREALES</b>	<b>9,8</b>	<b>92,0</b>	<b>9,1</b>	<b>118,8</b>	<b>10,8</b>	<b>109,3</b>
Oléagineux	2,5	89,5	2,3	105,5	2,4	94,5
Protéagineux	0,2	77,9	0,2	106,3	0,2	82,8
Tabac	0,0	84,6	0,0	95,6	0,0	80,9
Betteraves industrielles	1,0	90,2	0,9	90,0	0,8	81,2
Autres plantes industrielles	0,7	102,6	0,7	105,0	0,7	107,7
<b>PLANTES INDUSTRIELLES</b>	<b>4,4</b>	<b>91,2</b>	<b>4,0</b>	<b>101,9</b>	<b>4,1</b>	<b>92,9</b>
Maïs fourrage	0,9	89,5	0,8	112,4	0,9	100,6
Autres fourrages	4,3	88,6	3,8	112,2	4,3	99,4
<b>PLANTES FOURRAGERES</b>	<b>5,2</b>	<b>88,8</b>	<b>4,6</b>	<b>112,3</b>	<b>5,2</b>	<b>99,7</b>
Légumes frais	3,0	95,7	2,8	109,3	3,1	104,6
Plantes et fleurs	2,8	99,9	2,8	102,3	2,9	102,2
<b>PROD MARAICHERS ET HORTICOLES</b>	<b>5,8</b>	<b>97,8</b>	<b>5,6</b>	<b>105,8</b>	<b>6,0</b>	<b>103,4</b>
<b>POMMES DE TERRE</b>	<b>2,4</b>	<b>91,6</b>	<b>2,2</b>	<b>154,7</b>	<b>3,4</b>	<b>141,7</b>
<b>FRUITS</b>	<b>3,0</b>	<b>94,4</b>	<b>2,8</b>	<b>108,2</b>	<b>3,0</b>	<b>102,1</b>
Vins de champagne	2,6	117,7	3,0	102,4	3,1	120,5
dont vins calmes	1,9	125,5	2,3	102,8	2,4	129,0
dont champagne	0,7	97,0	0,7	101,2	0,7	98,1
Autres vins d'appellation	6,4	128,9	8,3	97,9	8,1	126,1
<b>VINS D'APPELLATION D'ORIGINE</b>	<b>9,0</b>	<b>125,7</b>	<b>11,3</b>	<b>99,1</b>	<b>11,2</b>	<b>124,5</b>
Vins pour eaux de vie AOC	0,9	152,5	1,4	106,0	1,5	161,8
dont vins de distillation	0,2	143,5	0,2	112,4	0,3	161,2
dont cognac	0,7	154,7	1,1	104,7	1,2	161,9
Autres vins de distillation	0,0	119,7	0,0	100,4	0,0	120,2
Vins de table et de pays	1,1	131,3	1,5	105,6	1,6	138,6
<b>VINS COURANTS</b>	<b>2,1</b>	<b>140,5</b>	<b>2,9</b>	<b>105,7</b>	<b>3,1</b>	<b>148,6</b>
<b>TOTAL PRODUITS VEGETAUX</b>	<b>41,7</b>	<b>102,1</b>	<b>42,6</b>	<b>109,8</b>	<b>46,8</b>	<b>112,1</b>
Gros bovins	5,8	99,6	5,8	99,9	5,8	99,5
Veaux	1,2	102,5	1,2	101,0	1,2	103,5
Ovins-caprins	0,7	103,7	0,7	101,4	0,7	105,2
Equidés	0,1	106,7	0,1	111,3	0,1	118,8
Porcins	3,3	101,2	3,3	88,3	2,9	89,3
<b>BETAIL</b>	<b>11,1</b>	<b>100,7</b>	<b>11,2</b>	<b>96,7</b>	<b>10,8</b>	<b>97,4</b>
Volailles	3,1	104,3	3,3	99,8	3,3	104,2
Œufs	1,6	96,5	1,6	97,2	1,5	93,8
<b>PRODUITS AVICOLES</b>	<b>4,8</b>	<b>101,7</b>	<b>4,8</b>	<b>99,0</b>	<b>4,8</b>	<b>100,6</b>
Lait et produits laitiers	9,4	100,4	9,5	101,1	9,6	101,5
dont lait	9,0	100,4	9,1	101,1	9,2	101,4
dont produits laitiers	0,4	101,3	0,4	100,7	0,4	102,1
Autres produits de l'élevage	0,6	106,2	0,7	102,9	0,7	109,3
<b>AUTRES PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>10,1</b>	<b>100,8</b>	<b>10,1</b>	<b>101,2</b>	<b>10,3</b>	<b>102,0</b>
<b>TOTAL PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>25,9</b>	<b>100,9</b>	<b>26,1</b>	<b>98,9</b>	<b>25,8</b>	<b>99,8</b>
<b>TOTAL DES BIENS AGRICOLES</b>	<b>67,6</b>	<b>101,6</b>	<b>68,7</b>	<b>105,7</b>	<b>72,6</b>	<b>107,4</b>
Activités principales de travaux agricoles	4,5	102,4	4,6	101,3	4,6	103,7
Activités secondaires de services	0,2	93,1	0,2	103,1	0,2	96,0
<b>PRODUCTION DE SERVICES</b>	<b>4,7</b>	<b>101,9</b>	<b>4,8</b>	<b>101,4</b>	<b>4,9</b>	<b>103,3</b>
<b>TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE</b>	<b>72,3</b>	<b>101,7</b>	<b>73,5</b>	<b>105,4</b>	<b>77,5</b>	<b>107,1</b>
dont production des activités secondaires	2,1	117,8	2,4	102,9	2,5	121,2

<b>A2 - SUBVENTIONS SUR LES PRODUITS</b> en milliards d'euros	<b>Valeur 2017</b>	<b>Indice de volume</b>	<b>Volume 2018</b>	<b>Indice de prix</b>	<b>Valeur 2018</b>	<b>Indice de valeur</b>
Blé dur	6,5	89,8	5,8	107,8	6,3	96,9
Blé tendre						
Maïs						
Orge						
Autres céréales	0,4	100,0	0,4	100,0	0,4	100,0
<b>CEREALES</b>	<b>6,9</b>	<b>90,5</b>	<b>6,3</b>	<b>107,3</b>	<b>6,7</b>	<b>97,1</b>
Oléagineux	5,6	96,0	5,4	99,9	5,4	95,9
Protéagineux	40,6	77,9	31,6	152,2	48,1	118,5
Tabac						
Betteraves industrielles						
Autres plantes industrielles	74,0	76,8	56,8	130,2	74,0	99,9
<b>PLANTES INDUSTRIELLES</b>	<b>120,3</b>	<b>78,1</b>	<b>93,9</b>	<b>135,8</b>	<b>127,5</b>	<b>106,0</b>
Maïs fourrage						
Autres fourrages						
<b>PLANTES FOURRAGERES</b>						
Légumes frais	13,3	87,1	11,6	105,4	12,2	91,8
Plantes et fleurs						
<b>PROD MARAICHERS ET HORTICOLES</b>	<b>13,3</b>	<b>87,1</b>	<b>11,6</b>	<b>105,4</b>	<b>12,2</b>	<b>91,8</b>
<b>POMMES DE TERRE</b>	<b>1,8</b>	<b>85,6</b>	<b>1,5</b>	<b>147,2</b>	<b>2,3</b>	<b>125,9</b>
<b>FRUITS</b>	<b>147,6</b>	<b>99,2</b>	<b>146,3</b>	<b>100,9</b>	<b>147,7</b>	<b>100,1</b>
Vins de champagne						
dont vins calmes						
dont champagne						
Autres vins d'appellation						
<b>VINS DE QUALITE</b>						
Vins pour eaux de vie AOC						
dont vins de distillation						
dont cognac						
Autres vins de distillation						
Vins de table et de pays						
<b>VINS COURANTS</b>						
<b>TOTAL PRODUITS VEGETAUX</b>	<b>289,9</b>	<b>89,6</b>	<b>259,6</b>	<b>114,2</b>	<b>296,4</b>	<b>102,3</b>
Gros bovins	642,9	99,6	640,4	96,2	616,1	95,8
Veaux						
Ovins-caprins	127,9	103,7	132,6	95,5	126,6	99,0
Équidés						
porcins						
<b>BETAIL</b>	<b>770,8</b>	<b>100,3</b>	<b>773,0</b>	<b>96,1</b>	<b>742,7</b>	<b>96,4</b>
Volailles	4,9	104,8	5,2	116,3	6,0	121,9
Neufs						
<b>PRODUITS AVICOLES</b>	<b>4,9</b>	<b>104,8</b>	<b>5,2</b>	<b>116,3</b>	<b>6,0</b>	<b>121,9</b>
Lait et produits laitiers	92,9	94,3	87,6	101,2	88,7	95,5
dont lait	92,9	94,3	87,6	101,2	88,7	95,5
dont produits laitiers						
Autres produits de l'élevage						
<b>AUTRES PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>92,9</b>	<b>94,3</b>	<b>87,6</b>	<b>101,2</b>	<b>88,7</b>	<b>95,5</b>
<b>TOTAL PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>868,6</b>	<b>99,7</b>	<b>865,8</b>	<b>96,7</b>	<b>837,3</b>	<b>96,4</b>
<b>TOTAL DES BIENS AGRICOLES</b>	<b>1 158,5</b>	<b>97,1</b>	<b>1125,4</b>	<b>100,7</b>	<b>1133,8</b>	<b>97,9</b>
Activités principales de travaux agricoles						
Activités secondaires de services						
<b>PRODUCTION DE SERVICES</b>						
<b>TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE</b>	<b>1 158,5</b>	<b>97,1</b>	<b>1125,4</b>	<b>100,7</b>	<b>1133,8</b>	<b>97,9</b>
dont production des activités secondaires						

<b>A3 - PRODUCTION AU PRIX DE BASE</b> en milliards d'euros	<b>Valeur 2017</b>	<b>Indice de volume</b>	<b>Volume 2018</b>	<b>Indice de prix</b>	<b>Valeur 2018</b>	<b>Indice de valeur</b>
Blé dur	0,4	89,8	0,3	95,6	0,3	85,9
Blé tendre	5,4	93,3	5,0	118,8	6,0	110,8
Maïs	2,0	89,5	1,8	117,2	2,1	104,9
Orge	1,7	92,6	1,6	125,2	2,0	115,9
Autres céréales	0,4	86,3	0,3	120,8	0,4	104,3
<b>CEREALES</b>	<b>9,8</b>	<b>92,0</b>	<b>9,1</b>	<b>118,8</b>	<b>10,8</b>	<b>109,3</b>
Oléagineux	2,5	89,6	2,3	105,5	2,4	94,5
Protéagineux	0,2	77,9	0,2	114,2	0,2	88,9
Tabac	0,0	84,6	0,0	95,6	0,0	80,9
Betteraves industrielles	1,0	90,2	0,9	90,0	0,8	81,2
Autres plantes industrielles	0,8	100,1	0,8	106,9	0,8	107,0
<b>PLANTES INDUSTRIELLES</b>	<b>4,5</b>	<b>90,8</b>	<b>4,1</b>	<b>102,7</b>	<b>4,2</b>	<b>93,3</b>
Maïs fourrage	0,9	89,5	0,8	112,4	0,9	100,6
Autres fourrages	4,3	88,6	3,8	112,2	4,3	99,4
<b>PLANTES FOURRAGERES</b>	<b>5,2</b>	<b>88,8</b>	<b>4,6</b>	<b>112,3</b>	<b>5,2</b>	<b>99,7</b>
Légumes frais	3,0	95,7	2,9	109,3	3,1	104,5
Plantes et fleurs	2,8	99,9	2,8	102,3	2,9	102,2
<b>PROD MARAICHERS ET HORTICOLES</b>	<b>5,8</b>	<b>97,7</b>	<b>5,7</b>	<b>105,8</b>	<b>6,0</b>	<b>103,4</b>
<b>POMMES DE TERRE</b>	<b>2,4</b>	<b>91,6</b>	<b>2,2</b>	<b>154,6</b>	<b>3,4</b>	<b>141,6</b>
<b>FRUITS</b>	<b>3,1</b>	<b>94,6</b>	<b>3,0</b>	<b>107,8</b>	<b>3,2</b>	<b>102,0</b>
Vins de champagne	2,6	117,7	3,0	102,4	3,1	120,5
dont vins calmes	1,9	125,5	2,3	102,8	2,4	129,0
dont champagne	0,7	97,0	0,7	101,2	0,7	98,1
Autres vins d'appellation	6,4	128,9	8,3	97,9	8,1	126,1
<b>VINS DE QUALITE</b>	<b>9,0</b>	<b>125,7</b>	<b>11,3</b>	<b>99,1</b>	<b>11,2</b>	<b>124,5</b>
Vins pour eaux de vie AOC	0,9	152,5	1,4	106,0	1,5	161,8
dont vins de distillation	0,2	143,5	0,2	112,4	0,3	161,2
dont cognac	0,7	154,7	1,1	104,7	1,2	161,9
Autres vins de distillation	0,0	119,7	0,0	100,4	0,0	120,2
Vins de table et de pays	1,1	131,3	1,5	105,6	1,6	138,6
<b>VINS COURANTS</b>	<b>2,1</b>	<b>140,5</b>	<b>2,9</b>	<b>105,7</b>	<b>3,1</b>	<b>148,6</b>
<b>TOTAL PRODUITS VEGETAUX</b>	<b>42,0</b>	<b>102,0</b>	<b>42,8</b>	<b>109,8</b>	<b>47,0</b>	<b>112,1</b>
Gros bovins	6,5	99,6	6,4	99,5	6,4	99,1
Veaux	1,2	102,5	1,2	101,0	1,2	103,5
Ovins-caprins	0,8	103,7	0,9	100,5	0,9	104,2
Équidés	0,1	106,7	0,1	111,3	0,1	118,8
Porcins	3,3	101,2	3,3	88,3	2,9	89,3
<b>BETAIL</b>	<b>11,9</b>	<b>100,7</b>	<b>11,9</b>	<b>96,7</b>	<b>11,5</b>	<b>97,3</b>
Volailles	3,2	104,3	3,3	99,8	3,3	104,2
Œufs	1,6	96,5	1,6	97,2	1,5	93,8
<b>PRODUITS AVICOLES</b>	<b>4,8</b>	<b>101,7</b>	<b>4,9</b>	<b>99,0</b>	<b>4,8</b>	<b>100,7</b>
Lait et produits laitiers	9,5	100,3	9,6	101,1	9,7	101,4
dont lait	9,1	100,3	9,1	101,1	9,2	101,4
dont produits laitiers	0,4	101,3	0,4	100,7	0,4	102,1
Autres produits de l'élevage	0,6	106,2	0,7	102,9	0,7	109,3
<b>AUTRES PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>10,1</b>	<b>100,7</b>	<b>10,2</b>	<b>101,2</b>	<b>10,3</b>	<b>101,9</b>
<b>TOTAL PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>26,8</b>	<b>100,9</b>	<b>27,0</b>	<b>98,8</b>	<b>26,7</b>	<b>99,7</b>
<b>TOTAL DES BIENS AGRICOLES</b>	<b>68,8</b>	<b>101,6</b>	<b>69,8</b>	<b>105,6</b>	<b>73,7</b>	<b>107,2</b>
Activités principales de travaux agricoles	4,5	102,4	4,6	101,3	4,6	103,7
Activités secondaires de services	0,2	93,1	0,2	103,1	0,2	96,0
<b>PRODUCTION DE SERVICES</b>	<b>4,7</b>	<b>101,9</b>	<b>4,8</b>	<b>101,4</b>	<b>4,9</b>	<b>103,3</b>
<b>TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE</b>	<b>73,5</b>	<b>101,6</b>	<b>74,6</b>	<b>105,3</b>	<b>78,6</b>	<b>107,0</b>
dont production des activités secondaires	2,1	117,8	2,4	102,9	2,5	121,2

En milliards d'euros

A4 - CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES	Valeur 2017	Indice de volume	Volume 2018	Indice de prix	Valeur 2018	Indice de valeur
Semences et plants	2 484	100,8	2 505	99,6	2 495	100,5
Énergie et lubrifiants	3 688	99,0	3 651	113,1	4 131	112,0
Engrais et amendements	3 351	102,8	3 445	100,2	3 452	103,0
Pesticides (produits phytosanitaires)	3 039	101,0	3 069	100,2	3 076	101,2
Dépenses vétérinaires	1 401	98,5	1 380	102,0	1 407	100,5
Aliments pour animaux	14 111	96,7	13 652	106,2	14 500	102,8
<i>dont : intraconsommés</i>	6 386	91,9	5 869	112,7	6 617	103,6
<i>  achetés en dehors de la branche</i>	7 724	100,8	7 783	101,3	7 883	102,1
Entretien du matériel	3 515	102,2	3 591	102,5	3 683	104,8
Entretien des bâtiments	342	95,3	326	102,2	333	97,5
Services de travaux agricoles	4 481	102,4	4 587	101,3	4 647	103,7
Autres biens et services	7 237	98,3	7 115	100,4	7 144	98,7
<i>dont : SIFIM</i>	820	100,3	822	90,9	747	91,1
<b>Total</b>	<b>43 648</b>	<b>99,3</b>	<b>43 321</b>	<b>103,6</b>	<b>44 867</b>	<b>102,8</b>

A5 - COMPTE DE PRODUCTION	Valeur 2017	Indice de valeur	Valeur 2018
<b>Production</b>	<b>73 472</b>	<b>107,0</b>	<b>78 601</b>
(-) Consommations intermédiaires	43 648	102,8	44 867
<b>(=) Valeur ajoutée brute</b>	<b>29 823</b>	<b>113,1</b>	<b>33 734</b>

A6 - COMPTE D'EXPLOITATION	Valeur 2017	Indice de valeur	Valeur 2018
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>29 823</b>	<b>113,1</b>	<b>33 734</b>
(+) Subventions d'exploitation	8 374	98,7	8 263
(-) Autres impôts sur la production	1 622	99,8	1 619
Impôts fonciers	1 017	95,8	975
Autres	604	106,5	644
<b>(=) Valeur ajoutée brute au coût des facteurs</b>	<b>36 576</b>	<b>110,4</b>	<b>40 378</b>
(-) Rémunération des salariés	7 941	99,9	7 932
Salaires	6 406	100,5	6 436
Cotisations sociales à la charge des employeurs	1 535	97,5	1 496
<b>(=) Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation</b>	<b>28 635</b>	<b>113,3</b>	<b>32 445</b>

A7 - COMPTE DE REVENU D'ENTREPRISE	Valeur 2017	Indice de valeur	Valeur 2018
<b>Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation</b>	<b>28 635</b>	<b>113,3</b>	<b>32 445</b>
(-) Intérêts <sup>1</sup>	546	94,4	515
(pour mémoire : intérêts dus par la branche)	1 324	89,5	1 186
(-) Charges locatives nettes <sup>2</sup>	2 586	99,0	2 561
<b>(=) Résultat brut de la branche agricole</b>	<b>25 503</b>	<b>115,2</b>	<b>29 369</b>

A8 - INDICATEURS DE RESULTAT BRUT	Évolution 2018/ 2017 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
<b>Valeur ajoutée au coût des facteurs</b>	<b>10,4</b>	<b>9,3</b>
par actif	11,7	10,6
<b>Résultat de la branche agricole</b>	<b>15,2</b>	<b>14,0</b>
par actif non salarié	17,2	16,0
<i>Évolution du prix du PIB</i>	1,0	
<i>Évolution du nombre d'UTA* totales</i>	-1,1	
<i>Évolution du nombre d'UTA* non salariées</i>	-1,7	

A9 - INDICATEURS DE RESULTAT NET	Évolution 2018/ 2017 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
<b>Valeur ajoutée au coût des facteurs</b>	<b>13,6</b>	<b>12,5</b>
par actif	14,9	13,8
<b>Résultat de la branche agricole</b>	<b>24,1</b>	<b>22,8</b>
par actif non salarié	26,2	25,0

**COMPTE DÉFINITIF DE LA BRANCHE AGRICULTURE EN 2017**

<b>A1 - PRODUCTION HORS SUBVENTIONS</b> en milliards d'euros	<b>Valeur 2016 (a)</b>	Indice de volume (b)= 100x(c)/(a)	<b>Volume 2017 (c)</b>	Indice de prix (d)= 100x(e)/(c)	<b>Valeur 2017 (e)</b>	Indice de valeur (f)= 100x(e)/(a)
Blé dur	0,3	123,9	0,3	100,4	0,3	124,4
Blé tendre	4,1	132,0	5,4	99,2	5,4	131,0
Maïs	1,9	118,0	2,3	90,0	2,0	106,2
Orge	1,4	115,6	1,6	107,7	1,7	124,5
Autres céréales	0,3	118,4	0,4	97,1	0,4	115,0
<b>CEREALES</b>	<b>8,0</b>	<b>125,0</b>	<b>10,0</b>	<b>98,4</b>	<b>9,8</b>	<b>123,1</b>
Oléagineux	2,3	118,1	2,7	92,7	2,5	109,5
Protéagineux	0,2	128,9	0,2	87,6	0,2	112,9
Tabac	0,0	91,7	0,0	88,1	0,0	80,7
Betteraves industrielles	0,8	124,5	1,0	96,3	1,0	119,9
Autres plantes industrielles	0,5	117,7	0,6	106,5	0,7	125,3
<b>PLANTES INDUSTRIELLES</b>	<b>3,9</b>	<b>119,7</b>	<b>4,7</b>	<b>95,1</b>	<b>4,4</b>	<b>113,9</b>
Maïs fourrage	1,0	117,3	1,1	81,3	0,9	95,3
Autres fourrages	4,5	106,3	4,8	89,4	4,3	95,1
<b>PLANTES FOURRAGERES</b>	<b>5,5</b>	<b>108,3</b>	<b>5,9</b>	<b>87,9</b>	<b>5,2</b>	<b>95,1</b>
Légumes frais	3,1	99,7	3,1	97,3	3,0	97,1
Plantes et fleurs	2,8	100,5	2,8	99,8	2,8	100,3
<b>PROD MARAICHERS ET HORTICOLES</b>	<b>5,9</b>	<b>100,1</b>	<b>5,9</b>	<b>98,5</b>	<b>5,8</b>	<b>98,6</b>
<b>POMMES DE TERRE</b>	<b>2,5</b>	<b>135,3</b>	<b>3,4</b>	<b>72,0</b>	<b>2,4</b>	<b>97,4</b>
<b>FRUITS</b>	<b>3,0</b>	<b>98,6</b>	<b>3,0</b>	<b>99,7</b>	<b>3,0</b>	<b>98,3</b>
Vins de champagne	2,3	107,0	2,5	103,2	2,6	110,4
dont vins calmes	1,6	111,3	1,8	104,9	1,9	116,7
dont champagne	0,7	97,5	0,7	99,2	0,7	96,7
Autres vins d'appellation	7,0	86,3	6,0	106,4	6,4	91,7
<b>VINS D'APPELLATION D'ORIGINE</b>	<b>9,3</b>	<b>91,4</b>	<b>8,5</b>	<b>105,4</b>	<b>9,0</b>	<b>96,4</b>
Vins pour eaux de vie AOC	1,1	79,9	0,8	107,8	0,9	86,1
dont vins de distillation	0,2	75,0	0,2	111,0	0,2	83,3
dont cognac	0,8	81,1	0,7	107,1	0,7	86,8
Autres vins de distillation	0,0	118,1	0,0	100,1	0,0	118,2
Vins de table et de pays	1,4	81,6	1,1	98,7	1,1	80,5
<b>VINS COURANTS</b>	<b>2,5</b>	<b>81,2</b>	<b>2,0</b>	<b>102,6</b>	<b>2,1</b>	<b>83,3</b>
<b>TOTAL PRODUITS VEGETAUX</b>	<b>40,5</b>	<b>106,9</b>	<b>43,3</b>	<b>96,2</b>	<b>41,7</b>	<b>102,9</b>
Gros bovins	5,9	95,1	5,6	103,9	5,8	98,8
Veaux	1,2	98,1	1,2	100,2	1,2	98,3
Ovins-caprins	0,7	98,0	0,7	100,2	0,7	98,2
Equidés	0,0	734,3	0,1	97,0	0,1	712,6
Porcins	3,1	99,9	3,1	106,4	3,3	106,3
<b>BETAIL</b>	<b>10,9</b>	<b>97,6</b>	<b>10,7</b>	<b>103,9</b>	<b>11,1</b>	<b>101,4</b>
Volailles	3,3	96,4	3,2	99,3	3,1	95,6
Œufs	1,2	103,1	1,3	126,8	1,6	130,7
<b>PRODUITS AVICOLES</b>	<b>4,5</b>	<b>98,2</b>	<b>4,4</b>	<b>107,2</b>	<b>4,8</b>	<b>105,2</b>
Lait et produits laitiers	8,4	99,8	8,4	112,4	9,4	112,2
dont lait	8,1	99,5	8,0	112,6	9,0	112,0
dont produits laitiers	0,3	108,3	0,4	106,4	0,4	115,2
Autres produits de l'élevage	0,6	103,5	0,6	101,2	0,6	104,7
<b>AUTRES PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>9,0</b>	<b>100,1</b>	<b>9,0</b>	<b>111,6</b>	<b>10,1</b>	<b>111,7</b>
<b>TOTAL PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>24,5</b>	<b>98,6</b>	<b>24,1</b>	<b>107,4</b>	<b>25,9</b>	<b>105,9</b>
<b>TOTAL DES BIENS AGRICOLES</b>	<b>65,0</b>	<b>103,8</b>	<b>67,5</b>	<b>100,2</b>	<b>67,6</b>	<b>104,0</b>
Activités principales de travaux agricoles	4,4	100,3	4,4	100,7	4,5	100,9
Activités secondaires de services	0,2	112,1	0,2	101,6	0,2	113,9
<b>PRODUCTION DE SERVICES</b>	<b>4,6</b>	<b>100,8</b>	<b>4,7</b>	<b>100,7</b>	<b>4,7</b>	<b>101,5</b>
<b>TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE</b>	<b>69,6</b>	<b>103,6</b>	<b>72,1</b>	<b>100,3</b>	<b>72,3</b>	<b>103,9</b>
dont production des activités secondaires	2,1	94,1	2,0	103,5	2,1	97,5

<b>A2 - SUBVENTIONS SUR LES PRODUITS</b> en milliards d'euros	Valeur 2016	Indice de volume	Volume 2017	Indice de prix	Valeur 2017	Indice de valeur
Blé dur	6,2	124,2	7,7	84,1	6,5	104,4
Blé tendre						
Maïs						
Orge						
Autres céréales	0,4	100,0	0,4	100,9	0,4	100,9
<b>CEREALES</b>	<b>6,6</b>	<b>122,6</b>	<b>8,1</b>	<b>85,0</b>	<b>6,9</b>	<b>104,2</b>
Oléagineux	5,6	123,2	6,9	81,6	5,6	100,6
Protéagineux	40,6	129,1	52,4	77,5	40,6	100,0
Tabac						
Betteraves industrielles						
Autres plantes industrielles	92,5	102,4	94,7	78,2	74,0	80,0
<b>PLANTES INDUSTRIELLES</b>	<b>138,7</b>	<b>111,0</b>	<b>154,0</b>	<b>78,1</b>	<b>120,3</b>	<b>86,7</b>
Maïs fourrage						
Autres fourrages						
<b>PLANTES FOURRAGERES</b>						
Légumes frais	13,6	93,4	12,7	104,9	13,3	98,0
Plantes et fleurs						
<b>PROD MARAICHERS ET HORTICOLES</b>	<b>13,6</b>	<b>93,4</b>	<b>12,7</b>	<b>104,9</b>	<b>13,3</b>	<b>98,0</b>
<b>POMMES DE TERRE</b>	<b>1,8</b>	<b>116,7</b>	<b>2,1</b>	<b>85,5</b>	<b>1,8</b>	<b>99,7</b>
<b>FRUITS</b>	<b>146,6</b>	<b>80,6</b>	<b>118,2</b>	<b>124,9</b>	<b>147,6</b>	<b>100,7</b>
Vins de champagne						
dont vins calmes						
dont champagne						
Autres vins d'appellation						
<b>VINS DE QUALITE</b>						
Vins pour eaux de vie AOC						
dont vins de distillation						
dont cognac						
Autres vins de distillation						
Vins de table et de pays						
<b>VINS COURANTS</b>						
<b>TOTAL PRODUITS VEGETAUX</b>	<b>307,3</b>	<b>96,0</b>	<b>295,1</b>	<b>98,2</b>	<b>289,9</b>	<b>94,3</b>
Gros bovins	641,0	96,5	618,4	104,0	642,9	100,3
Veaux						
Ovins-caprins	131,5	97,9	128,8	99,3	127,9	97,3
Équidés						
porcins						
<b>BETAIL</b>	<b>772,5</b>	<b>96,7</b>	<b>747,2</b>	<b>103,2</b>	<b>770,8</b>	<b>99,8</b>
Volailles	5,3	98,1	5,2	94,8	4,9	93,0
Neufs						
<b>PRODUITS AVICOLES</b>	<b>5,3</b>	<b>98,1</b>	<b>5,2</b>	<b>94,8</b>	<b>4,9</b>	<b>93,0</b>
Lait et produits laitiers	92,5	89,7	82,9	112,0	92,9	100,4
dont lait	92,5	89,7	82,9	112,0	92,9	100,4
dont produits laitiers						
Autres produits de l'élevage						
<b>AUTRES PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>92,5</b>	<b>89,7</b>	<b>82,9</b>	<b>112,0</b>	<b>92,9</b>	<b>100,4</b>
<b>TOTAL PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>870,3</b>	<b>96,0</b>	<b>835,3</b>	<b>104,0</b>	<b>868,6</b>	<b>99,8</b>
<b>TOTAL DES BIENS AGRICOLES</b>	<b>1 177,6</b>	<b>96,0</b>	<b>1130,5</b>	<b>102,5</b>	<b>1158,5</b>	<b>98,4</b>
Activités principales de travaux agricoles						
Activités secondaires de services						
<b>PRODUCTION DE SERVICES</b>						
<b>TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE</b>	<b>1 177,6</b>	<b>96,0</b>	<b>1130,5</b>	<b>102,5</b>	<b>1158,5</b>	<b>98,4</b>
dont production des activités secondaires						

<b>A3 - PRODUCTION AU PRIX DE BASE</b> en milliards d'euros	Valeur 2016	Indice de volume	Volume 2017	Indice de prix	Valeur 2017	Indice de valeur
Blé dur	0,3	123,9	0,4	100,0	0,4	123,9
Blé tendre	4,1	132,0	5,4	99,2	5,4	131,0
Maïs	1,9	118,0	2,3	90,0	2,0	106,2
Orge	1,4	115,6	1,6	107,7	1,7	124,5
Autres céréales	0,3	118,4	0,4	97,1	0,4	115,0
<b>CEREALES</b>	<b>8,0</b>	<b>125,0</b>	<b>10,0</b>	<b>98,4</b>	<b>9,8</b>	<b>123,0</b>
Oléagineux	2,3	118,1	2,7	92,7	2,5	109,5
Protéagineux	0,2	128,9	0,3	85,6	0,2	110,4
Tabac	0,0	91,7	0,0	88,1	0,0	80,7
Betteraves industrielles	0,8	124,5	1,0	96,3	1,0	119,9
Autres plantes industrielles	0,6	115,5	0,7	102,8	0,8	118,7
<b>PLANTES INDUSTRIELLES</b>	<b>4,0</b>	<b>119,4</b>	<b>4,8</b>	<b>94,6</b>	<b>4,5</b>	<b>112,9</b>
Maïs fourrage	1,0	117,3	1,1	81,3	0,9	95,3
Autres fourrages	4,5	106,3	4,8	89,4	4,3	95,1
<b>PLANTES FOURRAGERES</b>	<b>5,5</b>	<b>108,3</b>	<b>5,9</b>	<b>87,9</b>	<b>5,2</b>	<b>95,1</b>
Légumes frais	3,1	99,7	3,1	97,4	3,0	97,1
Plantes et fleurs	2,8	100,5	2,8	99,8	2,8	100,3
<b>PROD MARAICHERS ET HORTICOLES</b>	<b>5,9</b>	<b>100,1</b>	<b>5,9</b>	<b>98,6</b>	<b>5,8</b>	<b>98,6</b>
<b>POMMES DE TERRE</b>	<b>2,5</b>	<b>135,3</b>	<b>3,4</b>	<b>72,0</b>	<b>2,4</b>	<b>97,4</b>
<b>FRUITS</b>	<b>3,2</b>	<b>97,7</b>	<b>3,1</b>	<b>100,7</b>	<b>3,1</b>	<b>98,4</b>
Vins de champagne	2,3	107,0	2,5	103,2	2,6	110,4
dont vins calmes	1,6	111,3	1,8	104,9	1,9	116,7
dont champagne	0,7	97,5	0,7	99,2	0,7	96,7
Autres vins d'appellation	7,0	86,3	6,0	106,4	6,4	91,7
<b>VINS DE QUALITE</b>	<b>9,3</b>	<b>91,4</b>	<b>8,5</b>	<b>105,4</b>	<b>9,0</b>	<b>96,4</b>
Vins pour eaux de vie AOC	1,1	79,9	0,8	107,8	0,9	86,1
dont vins de distillation	0,2	75,0	0,2	111,0	0,2	83,3
dont cognac	0,8	81,1	0,7	107,1	0,7	86,8
Autres vins de distillation	0,0	118,1	0,0	100,1	0,0	118,2
Vins de table et de pays	1,4	81,6	1,1	98,7	1,1	80,5
<b>VINS COURANTS</b>	<b>2,5</b>	<b>81,2</b>	<b>2,0</b>	<b>102,6</b>	<b>2,1</b>	<b>83,3</b>
<b>TOTAL PRODUITS VEGETAUX</b>	<b>40,8</b>	<b>106,8</b>	<b>43,6</b>	<b>96,3</b>	<b>42,0</b>	<b>102,8</b>
Gros bovins	6,5	95,3	6,2	103,9	6,5	99,0
Veaux	1,2	98,1	1,2	100,2	1,2	98,3
Ovins-caprins	0,9	98,0	0,8	100,1	0,8	98,0
Équidés	0,0	734,3	0,1	97,0	0,1	712,6
Porcins	3,1	99,9	3,1	106,4	3,3	106,3
<b>BETAIL</b>	<b>11,7</b>	<b>97,6</b>	<b>11,4</b>	<b>103,8</b>	<b>11,9</b>	<b>101,3</b>
Volailles	3,3	96,4	3,2	99,3	3,2	95,6
Œufs	1,2	103,1	1,3	126,8	1,6	130,7
<b>PRODUITS AVICOLES</b>	<b>4,5</b>	<b>98,2</b>	<b>4,5</b>	<b>107,2</b>	<b>4,8</b>	<b>105,2</b>
Lait et produits laitiers	8,5	99,7	8,5	112,3	9,5	112,0
dont lait	8,1	99,4	8,1	112,6	9,1	111,9
dont produits laitiers	0,3	108,3	0,4	106,4	0,4	115,2
Autres produits de l'élevage	0,6	103,5	0,6	101,2	0,6	104,7
<b>AUTRES PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>9,1</b>	<b>100,0</b>	<b>9,1</b>	<b>111,6</b>	<b>10,1</b>	<b>111,6</b>
<b>TOTAL PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>25,3</b>	<b>98,6</b>	<b>25,0</b>	<b>107,3</b>	<b>26,8</b>	<b>105,7</b>
<b>TOTAL DES BIENS AGRICOLES</b>	<b>66,2</b>	<b>103,7</b>	<b>68,6</b>	<b>100,3</b>	<b>68,8</b>	<b>103,9</b>
Activités principales de travaux agricoles	4,4	100,3	4,4	100,7	4,5	100,9
Activités secondaires de services	0,2	112,1	0,2	101,6	0,2	113,9
<b>PRODUCTION DE SERVICES</b>	<b>4,6</b>	<b>100,8</b>	<b>4,7</b>	<b>100,7</b>	<b>4,7</b>	<b>101,5</b>
<b>TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE</b>	<b>70,8</b>	<b>103,5</b>	<b>73,3</b>	<b>100,3</b>	<b>73,5</b>	<b>103,8</b>
dont production des activités secondaires	2,1	94,1	2,0	103,5	2,1	97,5

En milliards d'euros

A4 - CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES	Valeur 2016	Indice de volume	Volume 2017	Indice de prix	Valeur 2017	Indice de valeur
Semences et plants	2 493	97,4	2 429	102,2	2 484	99,6
Énergie et lubrifiants	3 465	96,6	3 348	110,2	3 688	106,5
Engrais et amendements	4 042	93,1	3 765	89,0	3 351	82,9
Pesticides (produits phytosanitaires)	3 306	92,6	3 061	99,3	3 039	91,9
Dépenses vétérinaires	1 421	97,0	1 378	101,7	1 401	98,6
Aliments pour animaux	14 399	103,5	14 897	94,7	14 111	98,0
<i>dont : intraconsommés</i>	6 709	106,8	7 164	89,1	6 386	95,2
<i>achetés en dehors de la branche</i>	7 690	100,6	7 733	99,9	7 724	100,4
Entretien du matériel	3 420	101,1	3 456	101,7	3 515	102,8
Entretien des bâtiments	330	101,5	335	102,1	342	103,6
Services de travaux agricoles	4 439	100,3	4 450	100,7	4 481	100,9
Autres biens et services	7 205	102,0	7 346	98,5	7 237	100,4
<i>dont : SIFIM</i>	927	102,0	946	86,7	820	88,4
<b>Total</b>	<b>44 519</b>	<b>99,9</b>	<b>44 466</b>	<b>98,2</b>	<b>43 648</b>	<b>98,0</b>

A5 - COMPTE DE PRODUCTION	Valeur 2016	Indice de valeur	Valeur 2017
<b>Production</b>	<b>70 803</b>	<b>103,8</b>	<b>73 472</b>
(-) Consommations intermédiaires	44 519	98,0	43 648
<b>(=) Valeur ajoutée brute</b>	<b>26 284</b>	<b>113,5</b>	<b>29 823</b>

A6 - COMPTE D'EXPLOITATION	Valeur 2016	Indice de valeur	Valeur 2017
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>26 284</b>	<b>113,5</b>	<b>29 823</b>
(+) Subventions d'exploitation	8 120	103,1	8 374
(-) Autres impôts sur la production	1 485	109,2	1 622
Impôts fonciers	868	117,2	1 017
Autres	617	97,9	604
<b>(=) Valeur ajoutée brute au coût des facteurs</b>	<b>32 919</b>	<b>111,1</b>	<b>36 576</b>
(-) Rémunération des salariés	7 729	102,7	7 941
Salaires	6 257	102,4	6 406
Cotisations sociales à la charge des employeurs	1 471	104,3	1 535
<b>(=) Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation</b>	<b>25 190</b>	<b>113,7</b>	<b>28 635</b>

A7 - COMPTE DE REVENU D'ENTREPRISE	Valeur 2016	Indice de valeur	Valeur 2017
<b>Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation</b>	<b>25 190</b>	<b>113,7</b>	<b>28 635</b>
(-) Intérêts <sup>1</sup>	602	90,7	546
(pour mémoire : intérêts dus par la branche)	1 486	89,1	1 324
(-) Charges locatives nettes <sup>2</sup>	2 710	95,5	2 586
<b>(=) Résultat brut de la branche agricole</b>	<b>21 879</b>	<b>116,6</b>	<b>25 503</b>

A8 - INDICATEURS DE RESULTAT BRUT	Évolution 2017/ 2016 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
<b>Valeur ajoutée au coût des facteurs</b>	<b>11,1</b>	<b>10,6</b>
par actif	12,2	11,7
<b>Résultat de la branche agricole</b>	<b>16,6</b>	<b>16,0</b>
par actif non salarié	18,9	18,4
<i>Évolution du prix du PIB</i>	0,5	
<i>Évolution du nombre d'UTA* totales</i>	-1,0	
<i>Évolution du nombre d'UTA* non salariées</i>	-2,0	

A9 - INDICATEURS DE RESULTAT NET	Évolution 2017/ 2016 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
<b>Valeur ajoutée au coût des facteurs</b>	<b>15,4</b>	<b>14,8</b>
par actif	16,5	16,0
<b>Résultat de la branche agricole</b>	<b>29,7</b>	<b>29,1</b>
par actif non salarié	32,3	31,7

## Les révisions de compte

En dehors des changements de base, les comptes d'une même année font l'objet de quatre estimations, en fonction des sources disponibles. La version **prévisionnelle** est présentée en décembre de l'année en cours, la version **provisoire** en juin de l'année n+1, la version **semi-définitive** en juin n+2 et la version **définitive** en juin n+3. Sont retracées ici les révisions des comptes publiés dans ce volume par rapport à la version de la campagne de comptes précédente pour deux indicateurs :

**La valeur ajoutée brute au coût des facteurs** de la branche agricole, qui est égale à :

valeur ajoutée brute + subventions d'exploitation - autres impôts sur la production.

**Le résultat brut** de la branche agricole, qui est égal à :

valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole - rémunération des salariés - intérêts  
- charges locatives nettes.

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole est exprimée par UTA (unité de travail annuel, équivalent temps plein de l'agriculture) et le résultat brut de la branche agricole par UTANS (unité de travail annuel non salarié). Ils sont exprimés en termes réels, c'est-à-dire déflatés par l'évolution du prix du PIB.

## Le compte 2017 définitif

Dans le compte définitif 2017, les évolutions de la production hors subventions et des consommations intermédiaires sont peu révisées, de + 0,1 point.

L'évolution de la valeur ajoutée brute n'est pas revue.

Les autres postes n'étant revus que marginalement, l'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole est révisée de + 0,1 point.

Au final, l'évolution du résultat brut de la branche agricole passe de +16,3 % à +16,6 %.

L'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par actif en termes réels s'établit ainsi à + 11,7 % (+ 0,1 point par rapport à sa version semi-définitive). Le résultat brut de la branche agricole par actif non salarié en termes réels est rehaussé de 0,2 point (+ 18,4 %).

## Le compte 2018 semi-définitif

Dans le compte semi-définitif 2018, l'évolution de la production hors subventions est révisée de + 1,4 point par rapport à la version provisoire du compte (+ 7,1 % contre + 5,7 % précédemment). La production végétale a été révisée à la hausse (+ 1,8 point d'évolution), ainsi que la production animale (+ 0,7 point d'évolution). La hausse de la production de services est également révisée de +1,7 point.

L'évolution des consommations intermédiaires a été revue à la hausse (+ 0,7 point). Du fait de l'intégration des données du RICA et de la mise à jour d'autres données, un certain nombre de postes sont révisés : les dépenses d'entretien de matériel, d'engrais et amendement, d'achats de semences sont rehaussées, celles d'aliments pour animaux intraconsommés sont abaissées.

L'évolution des subventions d'exploitation est revue à la hausse et passe de - 4,9 % à - 1,3 %, suite à une revalorisation des aides agri-environnementales et des indemnités pour calamités.

L'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole est en définitive révisée de + 2,8 points (+ 7,6 % à + 10,4 %) et l'évolution du résultat brut de la branche agricole de + 4,9 points (+ 10,3 % à + 15,2 %).

L'évolution de l'emploi agricole total (exprimé en UTA) a été révisé à la baisse (– 1,1 % au lieu de – 0,3 %) ainsi que celle de l'emploi agricole non salarié (exprimé en UTANS) (– 1,7 % au lieu de – 1,3 %).

L'évolution du prix du PIB passe de + 0,8 % à + 1,0 %.

Dans le compte semi-définitif 2018, l'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par actif en termes réels est évaluée à + 10,6 % au lieu de + 7,0 %. L'évolution du résultat brut de la branche agricole par actif non salarié en termes réels est évaluée à + 16,0 % au lieu de + 10,9 %.

## Le compte 2019 provisoire

Dans la version provisoire du compte 2019, la production hors subventions a été estimée à – 1,6 %, contre – 2,0 % dans le compte prévisionnel.

Cela provient avant tout d'une révision à la hausse de l'évolution des volumes (+ 0,3 point).

L'évolution des consommations intermédiaires est rehaussée de 0,5 point en valeur, due notamment à l'alimentation animale achetée dont l'évolution est revue à + 3,0 % (+ 2,0 % au prévisionnel).

Compte tenu de ces modifications, l'évolution 2019 de la valeur ajoutée brute est revue à la hausse (+0,3 point).

Après prise en compte des subventions d'exploitation, dont l'évolution est rehaussée (– 0,8 % au prévisionnel, – 0,1 % au provisoire), et des impôts sur la production, l'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole est révisée de + 0,4 point.

L'évolution des effectifs salariés a été revue à la baisse, de +1,5 % au prévisionnel à – 0,4 % au provisoire. L'évolution des rémunérations est révisée de – 2,2 points, celle des charges locatives de + 0,7 point. Au final, l'évolution du résultat brut de la branche agricole est rehaussée de 1,0 point.

L'évolution du prix du PIB est revue de + 1,5 % à + 1,2 %.

Dans le compte provisoire 2019, l'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par actif en termes réels est évaluée à – 4,3 % au lieu de – 5,9 % dans la version prévisionnelle. L'évolution du résultat brut de la branche agricole par actif non salarié en termes réels est évaluée à – 4,7 % au lieu de – 6,6 %.

## Bilan des révisions des comptes

**Tableau A11 : Évolution de la valeur ajoutée au coût des facteurs de la branche agricole par actif en termes réels**

	2017		2018		2019	
	brut	net	brut	net	brut	net
Prévisionnel	+ 7,7	+ 10,5	+ 6,7	+ 9,8	- 5,9	- 7,8
Provisoire	+ 8,6	+ 12,4	+ 7,0	+ 9,4	- 4,3	- 6,4
Semi-définitif	+ 11,6	+ 16,7	+ 10,6	+ 13,8		
Définitif	+ 11,7	+ 16,0				
<b>Révision (en points)*</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>- 0,7</b>	<b>+ 3,6</b>	<b>+ 4,4</b>	<b>+ 1,6</b>	<b>+ 1,4</b>

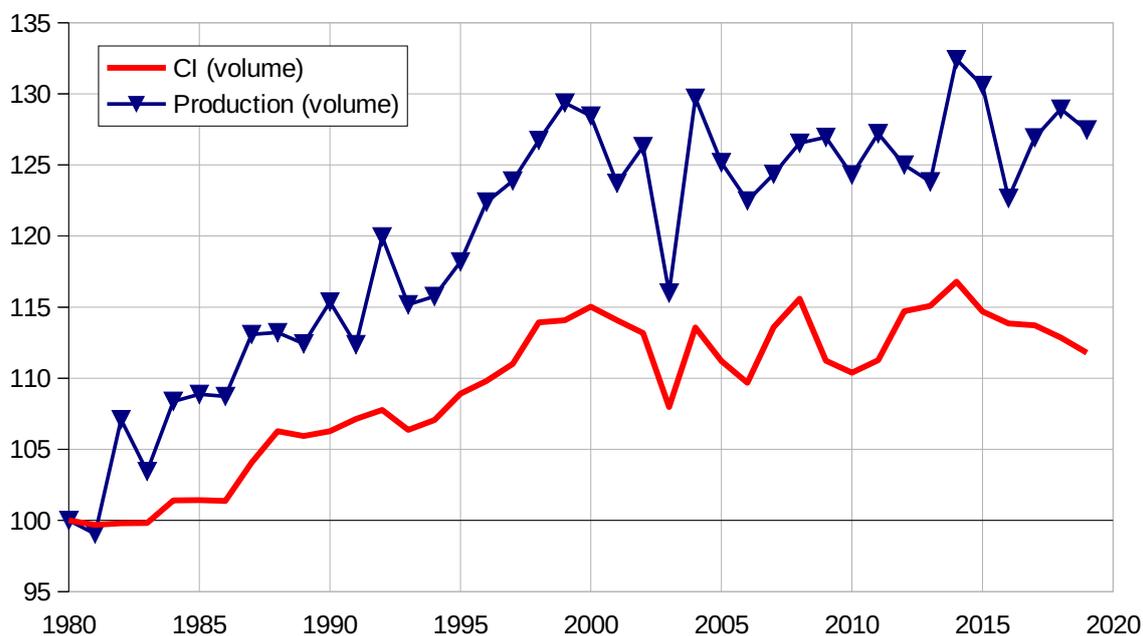
**Tableau A12 : Évolution du résultat de la branche agricole par actif non salarié en termes réels**

	2017		2018		2019	
	brut	net	brut	net	brut	net
Prévisionnel	+13,0	+ 22,2	+ 10,8	+ 18,3	- 6,6	- 10,6
Provisoire	+14,0	+ 25,4	+ 10,9	+ 17,0	- 4,7	- 8,6
Semi-définitif	+18,2	+ 33,0	+ 16,0	+ 25,0		
Définitif	+18,4	+ 31,7				
<b>Révision (en points)*</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>- 1,3</b>	<b>+ 5,1</b>	<b>+ 8,0</b>	<b>+ 1,9</b>	<b>+ 2,0</b>

\* Entre le premier et le dernier compte connu.

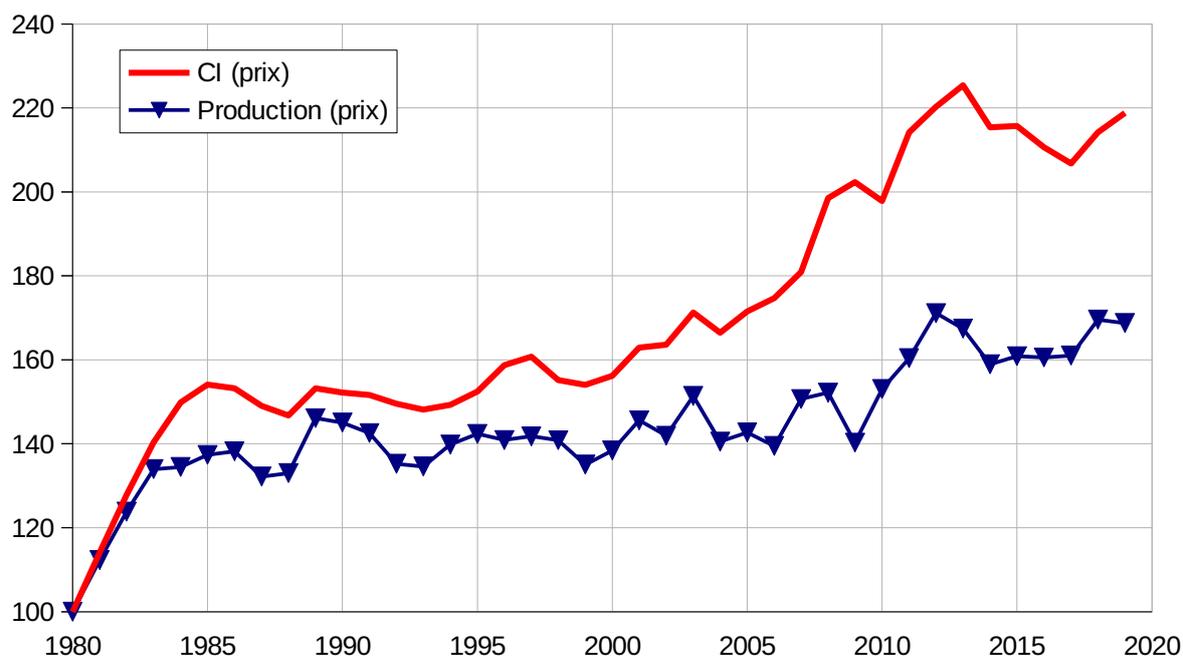
## Graphiques sur longue période

**Graphique A1 : Production agricole (prix de base) et des consommations intermédiaires, en volume, base 100 en 1980**



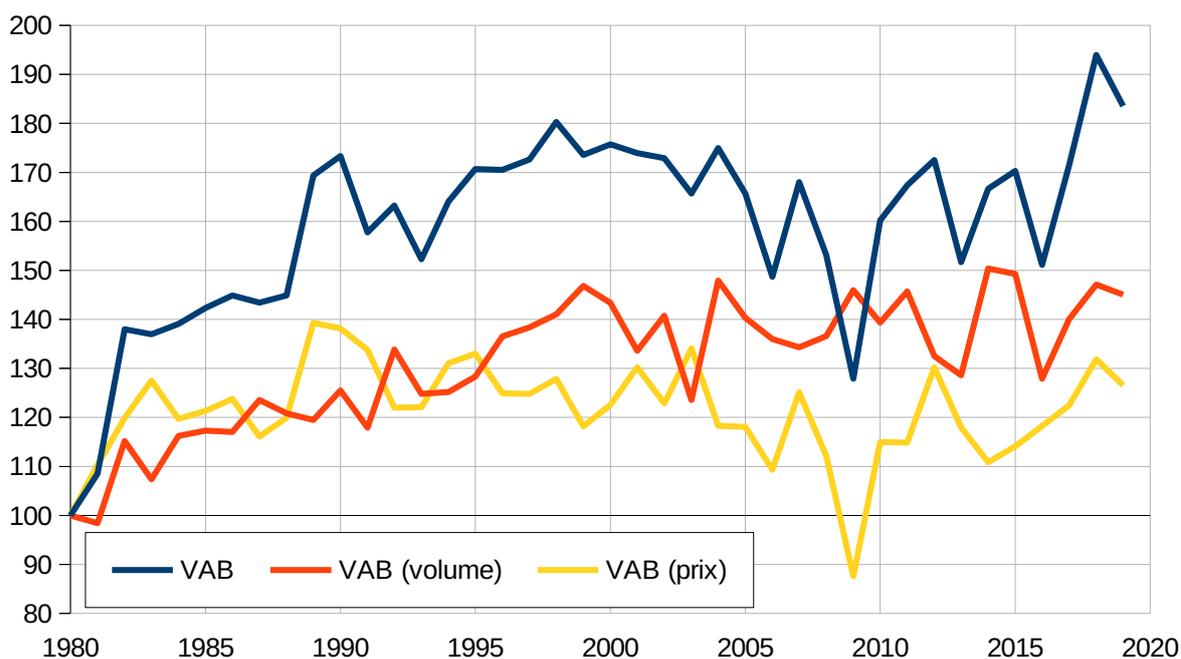
Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

**Graphique A2 : Prix de la production agricole (prix de base) et des consommations intermédiaires, base 100 en 1980**



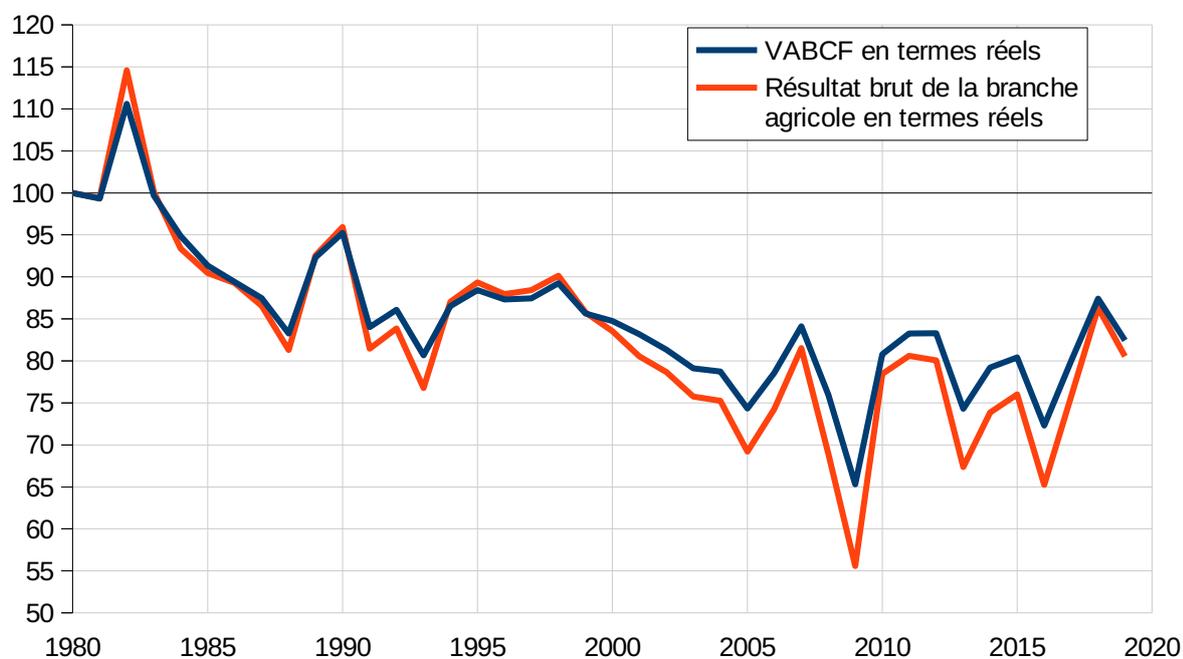
Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

Graphique A3 : Valeur ajoutée brute de la branche agricole, base 100 en 1980



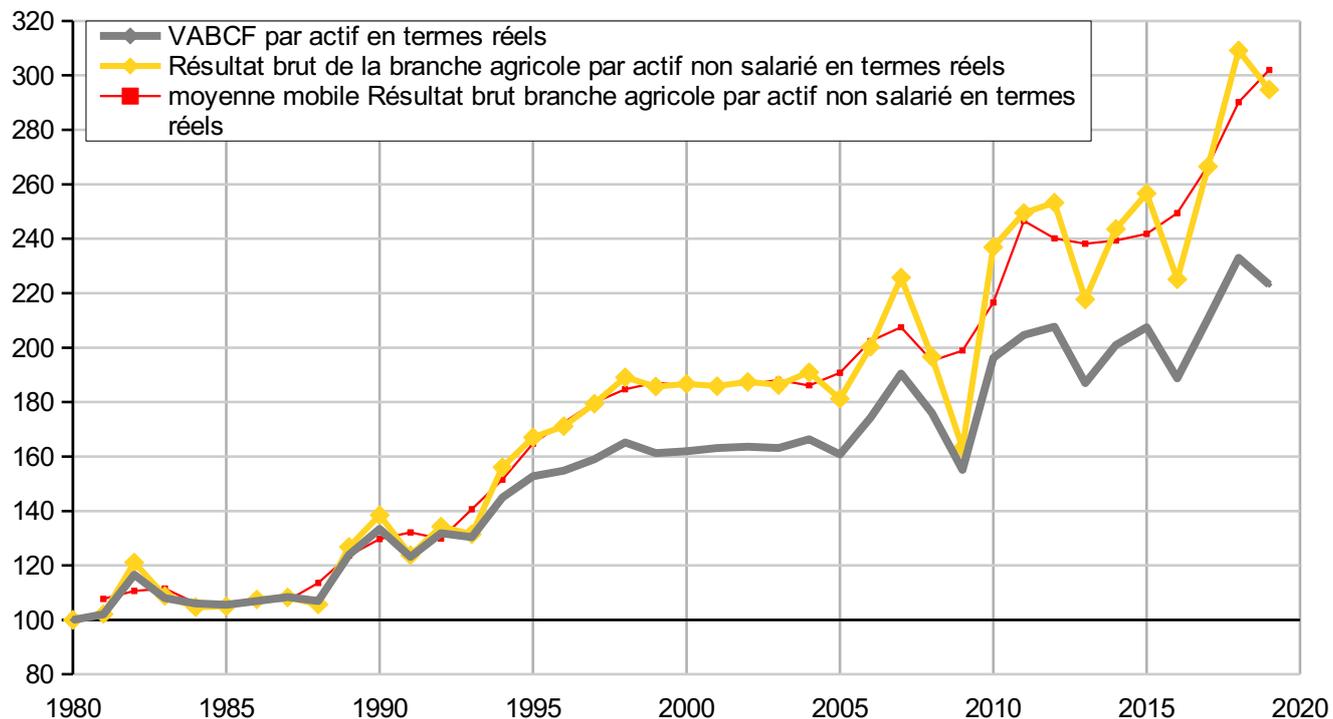
Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

Graphique A4 : VABCF et du résultat brut de la branche agricole, base 100 en 1980



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

**Graphique A5 : VABCF par unité de travail agricole et résultat brut de la branche agricole par unité de travail agricole non salarié, base 100 en 1980**



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 15 juin 2020

## Méthodologie et définitions du compte spécifique de la branche agricole

Le compte spécifique de la branche agricole, présenté à la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation (CCAN) est établi selon les normes comptables européennes générales (Système européen des comptes ou SEC 2010) et selon la méthodologie spécifique des comptes de l'agriculture harmonisée au niveau européen.

- La **branche agricole** est le regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture) ; élevage d'animaux ; activités de travaux agricoles à façon ; chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon. Elle **exclut donc la sylviculture et la pêche**.
- La **production** de la branche agriculture est valorisée au prix de base. Le **prix de base** est égal au prix de marché auquel vend le producteur, **plus les subventions sur les produits** qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.
- Les subventions à la branche agriculture sont scindées **en subventions sur les produits et subventions d'exploitation** : les premières ne comprennent plus guère que la prime à la vache allaitante. Les subventions d'exploitation regroupent notamment les aides agri-environnementales, les aides pour calamités agricoles.
- Les **consommations intermédiaires** de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles comprennent, entre autres, les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim), qui représentent les services bancaires non facturés imputés à la branche agriculture. Pour ces services, les intermédiaires financiers se rémunèrent indirectement en prenant une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients et sur les prêts qu'ils leur accordent.
- La **valeur ajoutée brute** se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.
- La **consommation de capital fixe** mesure la dépréciation annuelle liée à l'usure et à l'obsolescence du capital, lequel est évalué à son coût de remplacement, et non au coût historique utilisé en comptabilité privée. Les durées de vie des actifs sont des durées de vie économique et non fiscale. La consommation de capital fixe est évaluée pour l'ensemble des biens de capital fixe de la branche agricole (plantations, matériels et bâtiments) à l'exception des animaux qui, eux, sont déclassés en fin de vie. **L'estimation de ce poste est délicate**, elle résulte d'une modélisation et se trouve de ce fait moins robuste que les données observées. *Selon que cette estimation est prise en compte ou pas les agrégats sont qualifiés de **nets** ou **bruts***
- La **valeur ajoutée au coût des facteurs** prend en compte impôts sur la production et subventions d'exploitation. La valeur ajoutée **nette** au coût des facteurs est aussi appelée revenu des facteurs de la branche agricole (RFBA), au sens où il vient rémunérer le travail et le capital mobilisés par cette activité économique. **Il ne constitue pas une mesure du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est agriculteur**. L'évolution de la valeur ajoutée au coût des facteurs peut être rapportée à celle du nombre d'unités de travail annuel total (ou équivalents temps plein). Cet indicateur est aussi présenté en termes réels.
- Le **résultat de la branche agricole** est calculé comme la valeur ajoutée - salaires - cotisations sociales sur les salaires - intérêts versés - charges locatives. Il peut être rapporté au nombre d'unités de travail annuel des non-salariés (ou équivalents temps plein). Ce ratio est aussi appelé revenu net de la branche agricole par actif non salarié (RNBA/UTANS). Il est aussi présenté en termes réels.
- Les évolutions **en termes réels** correspondent aux évolutions corrigées de l'inflation, mesurée ici par l'indice de prix du produit intérieur brut.

## Comptes de la branche agricole

### Compte de production

Emplois	Ressources
Consommations intermédiaires (y c. SIFIM)	<b>Production au prix de base<sup>1</sup></b>
<b>Valeur ajoutée (brute/nette)<sup>2</sup></b>	
<i>Total emplois</i>	<i>Total ressources</i>

### Compte d'exploitation

Emplois	Ressources
Autres impôts sur la production	<b>Valeur ajoutée (brute/nette)</b>
- Impôts fonciers	Subventions d'exploitation
- Autres	(y c. bonifications d'intérêts)
<b>Valeur ajoutée (brute/nette) au coût des facteurs (1)</b>	
<i>Total emplois</i>	<i>Total ressources</i>

Emplois	Ressources
Rémunération des salariés	<b>Valeur ajoutée (brute/nette) au coût des facteurs</b>
- Salaires bruts	
- Cotisations sociales à la charge des employeurs	
<b>Excédent (brut/net) d'exploitation / Revenu mixte (brut/net)</b>	
<i>Total emplois</i>	<i>Total ressources</i>

### Compte de revenu d'entreprise

Emplois	Ressources
Intérêts (y c. bonifications) hors SIFIM	<b>Excédent (brut/net) d'exploitation / Revenu mixte (brut/net)</b>
Charges locatives nettes (hors impôts fonciers sur les terres en fermage)	
<b>Résultat (brut/net) de la branche agricole (2)</b>	
<i>Total emplois</i>	<i>Total ressources</i>

<i>Évolution du nombre d'UTA<sup>3</sup> totales</i>	(3)
<i>Évolution du nombre d'UTA<sup>3</sup> non salariées</i>	(4)
<i>Évolution du prix du PIB</i>	(5)

### Indicateurs de résultat bruts (évolution en %)

	En valeur	En termes réels <sup>4</sup>
<b>Valeur ajoutée au coût des facteurs</b>	(1)	(1) / (5)
par actif	(1) / (3)	(1) / (3) / (5)
<b>Résultat de la branche agricole</b>	(2)	(2) / (5)
par actif non salarié	(2) / (4)	(2) / (4) / (5)

### Indicateurs de résultat nets (évolution en %)

	En valeur	En termes réels <sup>4</sup>
<b>Valeur ajoutée au coût des facteurs</b>		
par actif		(A)
<b>Résultat de la branche agricole</b>		(C)
(C) par actif non salarié		(B)

La méthodologie est commune aux comptes français et européens. Pour les besoins des comparaisons internationales, Eurostat ne définit que des indicateurs de résultat **net en termes réels** : Index of the real income of factors in agriculture per annual work unit (« revenu des facteurs de la branche agricole par actif ») (indicateur A), Index of real net agricultural entrepreneurial income, per unpaid annual work unit (« revenu net de la branche agricole par actif non salarié ») (indicateur B), Net entrepreneurial income of agriculture (« revenu net de la branche agricole ») (indicateur C).

1 Le prix de base correspond au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qui lui sont attribuées, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

2 Les agrégats nets sont calculés en soustrayant la consommation de capital fixe aux agrégats bruts.

3 UTA : unité de travail annuel (équivalent temps complet de l'agriculture).

4 Déflatés par l'indice de prix du PIB.

## LIENS VERS INTERNET

---

Le contexte européen

<https://ec.europa.eu/eurostat/web/agriculture/data>

<https://ec.europa.eu/eurostat/web/agriculture/data/database>

Compte national de l'Agriculture

<https://www.insee.fr/fr/recherche?idprec=3678723&q=compte+agriculture&debut=0>

Méthodologie des comptes nationaux en base 2014

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1030/>

Comptes nationaux annuels

<https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&theme=33&geo=FRANCE-1>

Comptes nationaux trimestriels

<https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&theme=32&geo=FRANCE-1>

## CHAPITRE 2

**Les comptes régionaux de l'agriculture :  
résultats provisoires de 2019**

3 juillet 2020

Les comptes régionaux macro-économiques .....	63
Résumé .....	64
Production .....	65
Consommations intermédiaires .....	71
Subventions .....	72
Indicateurs de résultats .....	74
Définitions .....	77
Annexes .....	78



## Les comptes régionaux macro-économiques

Les comptes régionaux macro-économiques de l'agriculture sont élaborés en cohérence avec le compte national : même champ (champ de la branche agricole), même cadre comptable, mêmes agrégats et indicateurs de résultat. Ces comptes sont établis au niveau régional par les services déconcentrés de la statistique agricole du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et coordonnés par le service de la Statistique et de la prospective (SSP). Le SSP assure notamment la mise en cohérence des comptes infra-nationaux et du compte national, qui lui-même reprend des informations provenant des comptes régionaux pour l'évaluation de certains postes, notamment les fruits, les légumes et les vins.

Les comptes sont établis pour l'ensemble des régions françaises (métropole et Outre-mer). Le total « France » comprend les DOM et correspond au compte national. Un total « France métropolitaine » est également calculé et sert de calage pour les comptes des régions en métropole. Dans leur version provisoire tel que présentée dans ce document, les comptes des DOM intègrent des informations partielles ne portant que sur les grandes productions. Les résultats de ces comptes pourront donc, beaucoup plus que ceux des régions métropolitaines, faire l'objet de révisions lors de l'établissement de leur version semi-définitive.

Les résultats détaillés des comptes régionaux et départementaux (pour la production et les consommations intermédiaires) sont disponibles sur le site Agreste :

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/?searchurl/a0a5cb86-d5f4-4163-900a-344e268a8694/search/>

Les résultats et les séries du compte national sont disponibles sur le site de l'INSEE à l'adresse suivante :

<https://www.insee.fr/fr/recherche?q=comptes+de+l%27agriculture&debut=0>

## Résumé

En 2019, la production agricole en valeur diminue globalement, dans un peu plus de la moitié des régions. Elle est orientée à la hausse en Bretagne, Normandie, Hauts-de-France, Pays-de-la-Loire, Occitanie et Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Paca). Ce sont trois régions viticoles, la Bourgogne-Franche-Comté, le Grand-Est et la Nouvelle-Aquitaine, qui enregistrent les évolutions négatives les plus importantes de la production agricole en valeur, en lien avec des conditions météorologiques (un hiver et un printemps doux, des températures très élevées durant l'été et une sécheresse importante une grande partie de l'année) qui ont eu des effets très négatifs sur la viticulture. La récolte des céréales, à l'exception du blé dur, progresse fortement dans toutes les régions de grandes cultures, l'Île-de-France, les Hauts-de-France, le Grand-Est, le Centre-Val-de-Loire et la Bourgogne-Franche-Comté, mais dans un contexte de prix à la baisse. La récolte viticole est particulièrement mauvaise, que ce soit pour les vins d'appellation ou pour les autres vins. Les conditions climatiques défavorables ont eu un impact négatif sur les récoltes de légumes en 2019 qui ne progressent que très légèrement mais les prix des légumes sont en hausse. À l'exception des régions Paca et Corse, les régions arboricoles du sud de la France n'ont pas été affectées par la météo et les orages de l'été. Les récoltes de fruits, en particulier celles des abricots, des fraises et des cerises, progressent mais les prix sont en baisse.

La plupart des régions, hormis l'Occitanie et Paca, voient leur production animale en valeur progresser. La production de bovins en valeur diminue dans la plupart des régions sauf dans les Hauts-de-France et en Centre-Val-de-Loire. Avec des prix en très forte augmentation, la production de porcins en valeur s'accroît sur tout le territoire. L'aviculture connaît une situation contrastée : progression de la production de volailles mais dégradation pour les œufs. La filière lait enregistre une progression de la production en valeur dans la quasi-totalité des régions, tirée par des prix en hausse.

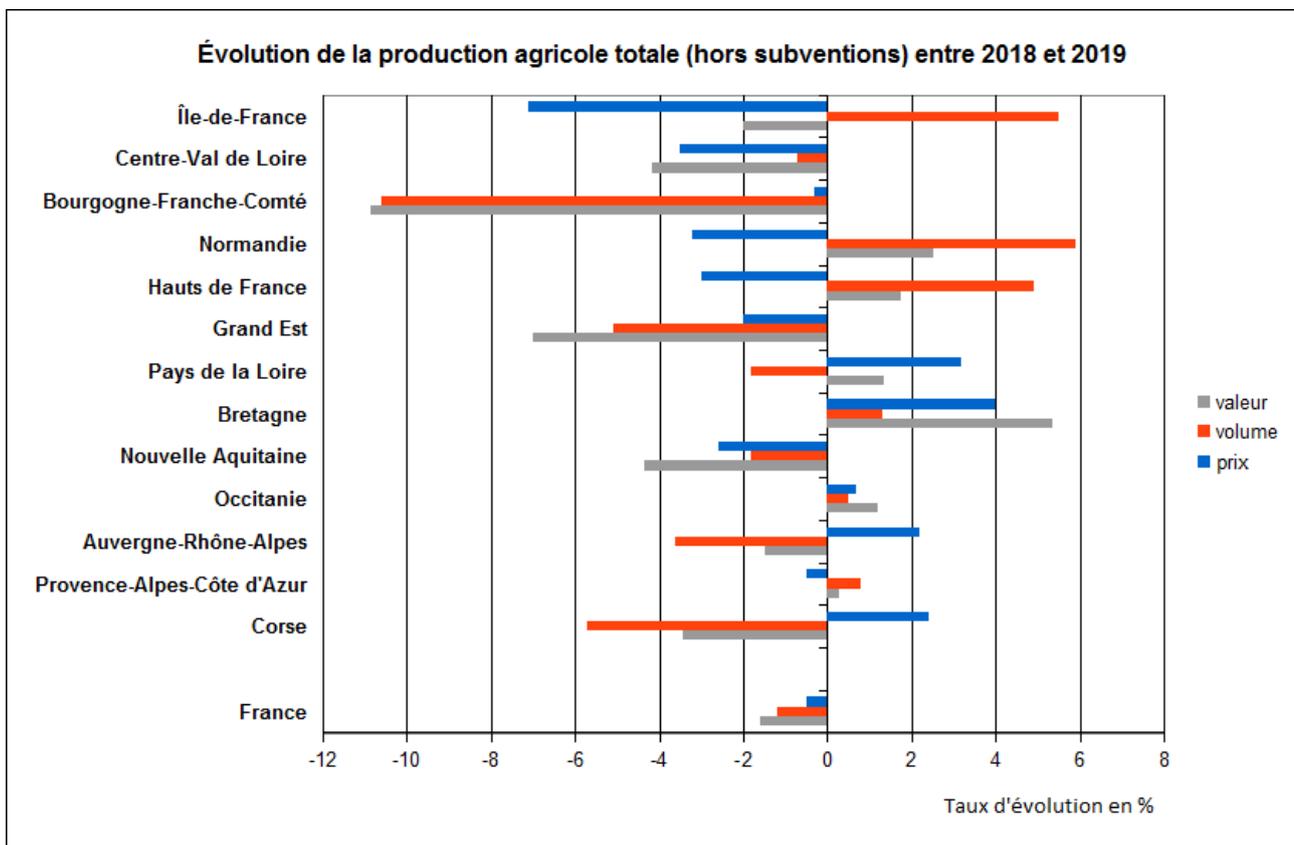
Comme en 2018, et à l'exception de l'Île-de-France, les consommations intermédiaires progressent en valeur dans l'ensemble des régions françaises. Les factures en valeur de l'énergie sont en baisse ainsi que celles des engrais et amendements malgré des prix en hausse. La plupart des régions ont consommé plus de semences et plants en valeur avec des prix globalement stables. L'utilisation de produits de protection des cultures a diminué dans toutes les régions.

Les subventions d'exploitation évoluent peu. La poursuite de la convergence des montants d'aides directes versées à l'hectare explique une baisse des montants dans les régions du nord de la France au profit des régions plus méridionales. Par ailleurs l'année 2019 est l'année de mise en œuvre de la nouvelle délimitation des zones défavorisées pour le paiement de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels.

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (calculée comme la somme de la valeur ajoutée et des subventions d'exploitation, déduction faite des impôts à la production), rapportée au nombre d'actifs, diminue dans une majorité de régions en 2019. Seules la Bretagne, la Normandie, les Hauts-de-France et l'Occitanie affichent une hausse significative. Les baisses sont très fortes dans les trois régions viticoles de Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est et Nouvelle Aquitaine.

## Production : baisse de la production dans la moitié des régions

En 2019, après deux années consécutives d'augmentation, la production agricole hors subventions diminue au niveau national (- 1,6 % en valeur), sous l'effet combiné d'une baisse importante de la production végétale en valeur (- 4,3 %) et d'une augmentation des productions animales (+ 2,5 % en valeur). L'évolution défavorable des prix des produits végétaux, en particulier ceux des céréales, et une production viticole en volume en forte diminution tirent la production végétale à la baisse. Un peu plus de la moitié des régions sont concernées par cette évolution négative : Ile-de-France, Centre-Val-de-Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Corse. Trois régions viticoles, la Bourgogne-Franche-Comté (- 10,9 %), le Grand-Est (- 7,0 %) et la Nouvelle-Aquitaine (- 4,4 %) enregistrent les évolutions négatives les plus importantes de la production agricole en valeur. Les deux régions Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes voient elles aussi leur production en valeur diminuer mais de manière plus modérée (- 2,3 % et - 1,5 %). A contrario, la région Bretagne connaît une hausse conséquente de sa production agricole en valeur (+ 5,4 %), due principalement à une augmentation forte de la production animale (+ 6,4 %) et dans une moindre mesure de la production végétale (+ 3,7 %). La Normandie, Les Hauts-de-France et les Pays-de-la-Loire connaissent aussi une évolution positive mais de plus faible ampleur de leur production en valeur en 2019 (+ 2,5 %, + 1,8 % et + 1,3 %), en raison d'une hausse de leur production animale. En Occitanie et en région Paca, c'est à l'inverse une évolution positive de la production végétale en valeur qui impacte favorablement la production agricole de ces deux régions (+ 1,2 % et + 0,3 %).



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2019 provisoire

## Baisse de la production végétale dans une majorité de régions

La baisse de la production végétale en valeur (- 4,3 %) en 2019 s'observe dans une majorité de régions et résulte de deux facteurs déterminants : une chute très conséquente de la production viticole que ne contrebalance pas la hausse importante de la production en volume de céréales, de pommes de terre et de fruits, et une baisse des prix des céréales, des fruits ou des vins d'appellation d'origine.

Les conditions météorologiques de l'année 2019, marquées par un hiver et un printemps doux et des températures très élevées durant l'été ainsi qu'une sécheresse importante une grande partie de l'année, ont eu des effets contrastés. Si la récolte de la viticulture a été durement impactée, de même que celle des oléagineux et dans une moindre mesure la production en volume de légumes, la récolte des céréales, à l'exception de celle du blé dur, est en forte hausse (+ 14,2 %) dans un contexte de prix à la baisse, et ce dans toutes les régions de grandes cultures : Île-de-France (+ 20,2 %), Hauts-de-France (+ 14,7 %), Grand-Est (+ 9,1 %), Centre-Val-de-Loire (+ 14,1 %) et Bourgogne-Franche-Comté (+ 12,4 %). Cette hausse importante de la récolte de céréales, après une année 2018 orientée à la baisse, concerne la quasi-totalité des régions, de grandes cultures ou pas, et presque toutes les céréales hormis le blé dur. La production en volume de blé dur diminue dans les deux régions qui contribuent le plus à la production de cette céréale, - 11,4 % en Centre-Val-de-Loire et - 9,5 % en Occitanie. Les autres régions connaissent aussi une baisse de la récolte de blé dur mais leur poids dans la production de cette céréale est nettement moindre. Dans un contexte d'une offre mondiale importante, les prix des céréales sont en baisse, de plus de 12 % sur l'ensemble du territoire, à l'exception de ceux du blé dur, avec pour conséquence une production en valeur de céréales quasiment atone (+ 0,3 %). Cette baisse des prix des céréales est très marquée en Ile-de-France (- 17,5 %), dans les Hauts-de-France (- 14,8 %) et dans la région Grand-Est (- 15,0 %), un peu moins en Bourgogne-Franche-Comté (- 11,8 %) et en Centre-Val-de-Loire (- 11,0 %). Toutes les régions, de grandes cultures ou pas, sont concernées par cette baisse.

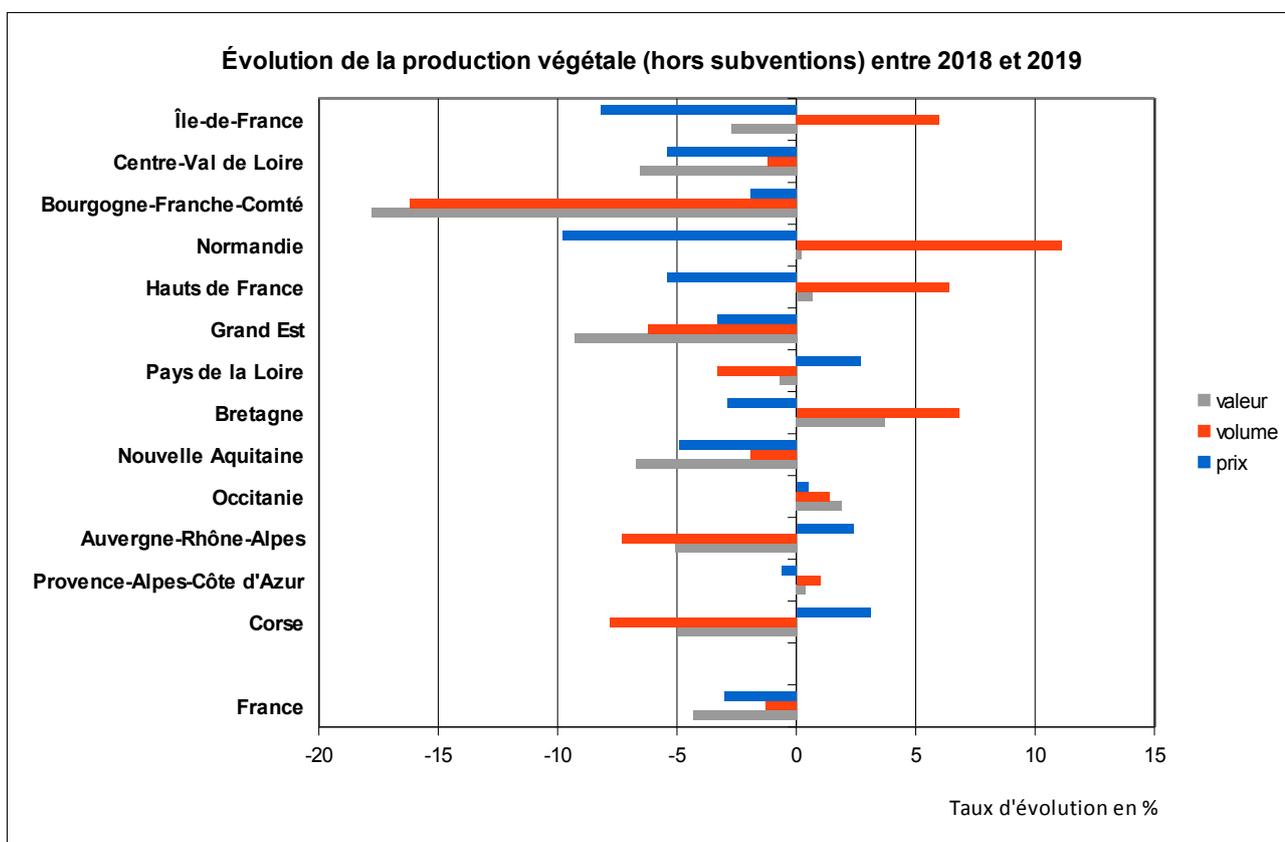
La production en valeur de la **pomme de terre** a augmenté en 2019 sur l'ensemble du territoire de près de 9,0 % grâce à une récolte en progression de 9,0 %. Les prix sont globalement stables. Les Hauts-de-France, première région productrice de France, enregistrent une hausse de 11,0 % de la production en volume de pommes de terre mais les prix en baisse de 4,7 % atténuent les effets de la bonne récolte avec une production en valeur qui progresse de 5,7 %. C'est en Normandie que la production de pommes de terre en volume est la plus forte (+ 16,7 %) dans un contexte de prix en très légère augmentation (+ 0,8 %). Seules deux régions, le Grand-Est et la Bretagne, connaissent un accroissement du prix de la pomme de terre (respectivement + 11,5 % et + 13,3 %). Seules trois régions, mais qui ont un faible poids dans l'ensemble de la production de pommes de terres, enregistrent en 2019 une contraction du volume récolté : Auvergne-Rhône-Alpes (- 2,2 %), Occitanie (- 3,5 %) et Paca (- 4,0 %).

Malgré des conditions météorologiques plutôt favorables au printemps et propices à une bonne récolte, mais avec des surfaces en diminution, la production de **betteraves sucrières** accuse une baisse en volume de 6,3 % (France entière), les prix restant globalement stables. Les Hauts-de-France, première région productrice de betteraves industrielles, accusent une chute de la production en volume de 6,0 % combinée à des prix qui restent stables par rapport à 2018. La région Grand-Est et l'Île-de-France, deuxième et troisième régions productrices, enregistrent des baisses de la production en volume de betteraves, respectivement - 3,1 % et - 6,3 %, combinées à des prix stables en Ile-de-France et en diminution dans la région Grand-Est

(- 3,0 %).

Avec des conditions climatiques défavorables (sécheresse de l'été), la production des oléagineux en volume baisse fortement en 2019 (- 20,6 % sur l'ensemble du territoire) avec des prix en légère hausse (+ 1,0 %) et ce pour la quasi-totalité des régions productrices (à l'exception de la Bretagne). La production des protéagineux baisse en valeur de - 0,8 %, sous l'effet combiné d'une récolte importante (+ 7,3 %), en lien avec des surfaces et des rendements en hausse, et d'une baisse forte des prix de 7,5 %.

Avec des conditions météorologiques particulièrement mauvaises (gel, humidité et températures basses au printemps suivies de périodes de canicules exceptionnelles et de sécheresse durant l'été), la **récolte viticole** 2019 est l'une des plus mauvaises des cinq dernières années après celle historiquement basse de 2017. Elle s'établit à 42,2 Mhl, soit une diminution de 15,0 % par rapport à 2018. La production en volume des vins d'appellation chute de 14,5 % par rapport à 2018 et celle des autres vins de 12,6 %.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2019 provisoire

Les prix des vins d'appellation sont en repli (- 3,1 %) dans un contexte de disponibilités mondiales conséquentes et ceux des autres vins augmentent modérément.

La plupart des régions viticoles connaissent une baisse de la production des vins d'appellation en valeur, plus ou moins marquée selon les bassins de production, à l'exception des vins du Sud-Est et de Corse. Les Pays-de-la-Loire ont eu la plus mauvaise évolution de la production en valeur, avec une chute de la production en volume des vins d'appellation de 33,5 % combinée à une baisse des prix de 1,4 %. Les bassins viticoles de la région Bourgogne-Franche-Comté enregistrent la même chute de la production en volume de vins d'appellation mais avec des prix en augmentation de 3,2 %. Les régions Centre-Val-de-Loire,

Hauts-de-France, Grand-Est et Occitanie affichent une chute de la production en volume des vins d'appellation assez forte mais dans une relative moindre proportion (- 22,7 %, - 19,0 %, -15,0 % et - 7,5 %). C'est en région Nouvelle-Aquitaine où la diminution de la récolte de vins d'appellation est moins forte (- 5,1 %) mais les prix y accusent une baisse importante (- 11,0 %).

En ce qui concerne les autres vins, la baisse de la production en volume concerne toutes les régions sans exceptions. Elle est particulièrement marquée en Pays-de-la-Loire (- 57,0 %).

Les conditions climatiques ont eu des effets contraires sur la production de **fruits** et de **légumes en 2019**. La récolte de légumes a été défavorisée par la météo du printemps et la sécheresse de l'été. La production en volume de légumes progresse légèrement (+ 0,7 %) et les prix sont en hausse (+ 4,2 %). A l'inverse, la production de fruits a plutôt été favorisée par la météo malgré des orages importants durant l'été et connaît une progression en volume de + 4,5 %. Les prix accusent globalement une baisse. Ainsi la production en valeur des fruits progresse modérément (un peu moins de 1,0 %), tandis que la hausse de la production de légumes en valeur est plus marquée (+ 5,0 %).

Les régions arboricoles méridionales présentent des hausses de production de **fruits** en volume importantes à l'exception notable de la première d'entre elles, la région Paca qui accuse une baisse de production en volume de 1,0 %, liée aux récoltes d'olives à huile, de pommes et de poires et dans une moindre mesure d'abricots qui diminuent en 2019. La Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie, deuxième et troisième régions productrices de fruits, affichent des productions en volume en forte hausse, respectivement + 11,0 % et + 11,8 %. Dans ces trois régions, les prix baissent, fortement en Nouvelle-Aquitaine (- 6,5 %), et un peu moins en Paca (- 4,4 %) et en Occitanie (- 4,9 %). La chute des prix contrebalance l'augmentation de la production de fruits en volume en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie qui connaissent un accroissement de leur production arboricole en valeur de respectivement 3,8 % et 6,3 %. La chute des prix en région Paca combinée à la baisse de la production en volume aboutit à une diminution de la production de fruits en valeur de plus de 5 %. En Auvergne-Rhône-Alpes, la légère augmentation de 0,8 % de la production en volume est compensée par une baisse des prix de 0,7 % aboutissant à une très modeste progression de la production de la valeur (+ 0,1 %). En Corse, région la plus méridionale, la production de fruits en volume connaît une très forte baisse, - 15,7 % en volume en lien avec la production d'agrumes qui chute de 24,0 % en volume. Les prix augmentent (+ 4,2 %) compensant quelque peu la baisse de récoltes. La production de fruits en valeur en Corse en 2019 s'effrite de 12,2 %.

Les régions plus au nord et à l'est connaissent une situation plus contrastée. Ainsi, en Centre-Val-de-Loire et en Grand-Est, les productions en volume évoluent négativement (- 2,9 % et - 3,2 %), avec pour le Centre-Val-de-Loire une baisse modérée de prix (- 0,4 %) et a contrario une augmentation conséquente des prix en Grand-Est (+ 9,5 %). En Île-de-France et dans les Hauts-de-France, petites régions productrices, la production en volume augmente (+ 1,2 % et + 3,8 %) dans un contexte de prix à la baisse (- 1,9 % et - 1,6 %).

Dans l'ouest, la production en volume de fruits s'accroît en Normandie (+ 1,1 %), en Pays-de-la-Loire (+ 4,0 %) et en Bretagne (+ 5,9 %). Les prix fléchissent en Normandie (- 2,0 %) et en Bretagne (- 0,7 %) et progressent en Pays-de-la-Loire (+ 3,2 %).

En terme de produits, ce sont les abricots (+ 16,4 %), les fraises (+ 13,7 %), les cerises (+ 9,8 %) et les pêches (+ 9,2 %) qui enregistrent les plus fortes hausses de production en volume. Les bassins de

production d'abricots les plus méridionaux (Ardèche, Drôme, Isère) de la région Auvergne-Rhône-Alpes enregistrent des hausses de production en quantité de plus de 30,0 %. En Occitanie, où la production d'abricots est importante, la production en quantité augmente aussi fortement, de près de 15,0 %. En Paca, elle diminue très légèrement (- 0,1 %) et les prix chutent fortement (- 15,0 %). En Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie, les prix baissent de plus de 11,0 %.

Après une très mauvaise année 2018, la production en volume de cerises augmente de près de 10,0 % et les prix augmentent sensiblement (+ 22,6 %). La région Paca, plus grosse productrice de cerises, voit sa production en volume s'accroître de 12,0 % et les prix s'envoler de 25,0 %.

La production de fraises en volume augmente dans tous les bassins de production, + 23,0 % dans le bassin d'Aquitaine et + 15,0 % en Paca. Les prix sont en repli.

La production de **légumes** en volume progresse dans une majorité de régions mais recule néanmoins dans quelques grosses régions productrices : Paca (- 1,7 %), Hauts-de-France (- 0,7 %). En Normandie et dans le Centre-Val-de-Loire, deux régions où la production est moindre, les récoltes de légumes diminuent aussi, - 7,6 % et - 0,5 %. Dans les régions où la production en volume de légumes progresse en 2019, les augmentations sont contrastées. Modérées en Bretagne (+ 1,2 %), Nouvelle-Aquitaine (+ 1,8 %), Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes (+ 1,7 %), elles sont un peu plus conséquentes en région Grand-Est (+ 2,5 %) et dans les Pays-de-la-Loire (+ 4,4 %).

Les prix à la production augmentent dans une majorité de régions, les hausses les plus marquées se situant en Pays-de-la-Loire (+ 10,4 %), dans les Hauts-de-France (+ 9,8 %) et en région Paca (+ 7,2 %). La Nouvelle-Aquitaine, assez grosse région productrice de légumes, connaît des prix à la baisse (- 1,4 %), En région Centre-val-de-Loire, la baisse est plus significative (- 7,6 %).

Selon les légumes, la situation est très contrastée. Un certain nombre de légumes connaissent une hausse de leur production en volume, à l'instar de la carotte (+ 5,5 %), des épinards (+ 3,1 %), des choux fleurs (+ 3,5 %) ou des petits pois (+ 13,7 %), légume pour lequel l'évolution la plus significative se situe dans le bassin de production d'Aquitaine (+ 35 %). A l'inverse, d'autres légumes connaissent une baisse de leur production en volume, telle les endives (- 3,1 %), les tomates (- 0,4 %) ou de plus significativement les haricots verts (- 12,7 %). Pour ce dernier légume, la diminution est conséquente (de l'ordre de - 21,0 %) dans les principaux bassins de production, Pays-de-la-Loire, Bretagne et Aquitaine.

### Une production animale en légère hausse

En 2019, la valeur des productions animales augmente de 2,5 % sous l'effet d'une hausse des prix de 3,8 %. Les volumes sont en retrait de 1,3 %. La baisse modérée enregistrée sur la production de gros bovins en valeur (- 2,0 %) et celle plus conséquente des veaux (- 10,6 %) est compensée par la croissance importante de la production en valeur des porcins (+ 20,6 %) tirée par une envolée des cours (+ 21,5 %) alors que les volumes diminuent légèrement (- 0,8 %), soit au total une production en valeur de bétail qui progresse de 3,1 %. La production en valeur des produits avicoles diminue de 1,3 %, la progression de la production de volailles (+ 1,3 %) ne compensant pas la contraction importante de celle des œufs (- 6,8 %). La production de produits laitiers en valeur progresse de 4,2 %, contribuant positivement au résultat observé sur l'ensemble de la production animale.

Hormis la région Paca, petite région productrice d'animaux, qui accuse une baisse de 1,2 % en valeur et l'Occitanie dont la production animale en valeur diminue très légèrement (- 0,3 %), toutes les autres régions

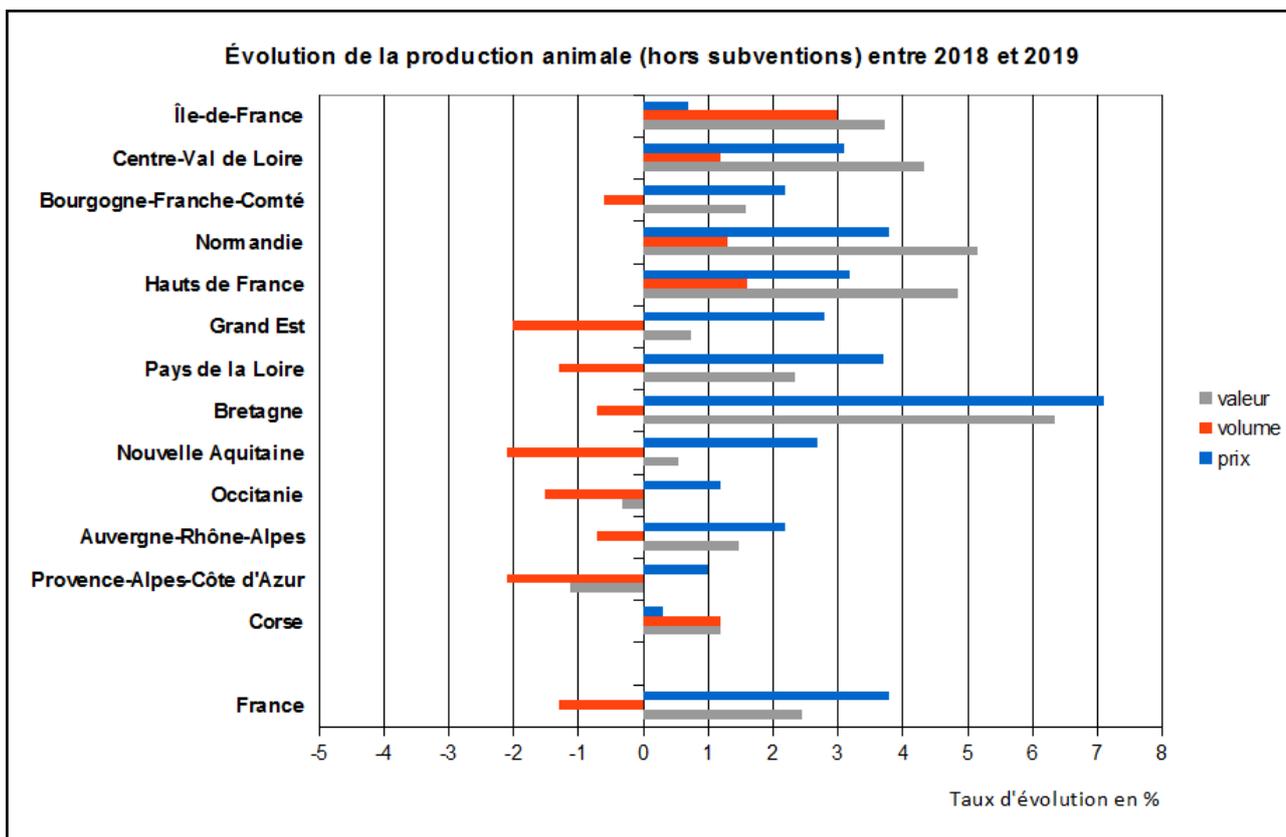
connaissent une amélioration de leur production animale en valeur. La Bretagne (+ 6,4 %), plus grosse région productrice d'animaux, la Normandie (+ 5,1 %), les Hauts-de-France (+ 4,9 %) et la région Centre-Val-de-Loire (+ 4,3 %) affichent les progressions les plus importantes de la production animale en valeur. Hormis la Bretagne, les trois autres grosses régions productrices, Pays-de-la-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine, présentent des évolutions de la production animale en valeur plus modérées (respectivement + 2,4 %, + 1,5 % et + 0,6 %).

La diminution de la production de gros bovins en volume et plus encore celle des veaux, dans un contexte de prix orientés à la baisse (plus marquée pour les veaux), concerne la plupart des régions à l'exception cependant, pour les gros bovins, des régions Centre-Val-de-Loire et Hauts-de-France où la production en valeur, tirée par une augmentation des volumes, dépasse 10,0 % pour la première et 4,0 % pour la seconde. La région Grand-Est présente la plus forte décroissance de la production en valeur de gros bovins (- 3,9 %). La production de veaux en valeur diminue fortement en Bourgogne-Franche-Comté (- 22,5 %) et en Nouvelle-Aquitaine (- 13,3 %).

L'augmentation très importante du prix des porcins, près de 21,0 %, compense largement la légère baisse en volume. Cette forte hausse des prix traduit une forte demande de viande de porc en Asie où la peste porcine africaine a provoqué une pénurie. Toutes les régions sont concernées. En Pays-de-la-Loire, Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes, la production de porcins en volume augmente (respectivement + 1,2 %, + 2,4 %, + 5,9 % et + 3,1 %).

La filière avicole connaît une légère dégradation de sa situation en 2019 après une année 2018 favorable. La situation des volailles, positive, est très différente de celle des œufs qui se dégrade nettement. La Nouvelle-Aquitaine, première région avicole, échappe à la règle avec une production en volume qui augmente de 0,5 % et des prix en hausse de 1,7 %, de même pour la région Bourgogne-Franche-Comté où les produits avicoles en volume s'accroissent de plus de 10 % et les prix de 1,2 %.

La production de lait et produits laitiers en valeur progresse dans la quasi-totalité des régions, tirée par des prix en hausse. Cette tendance est plus particulièrement marquée en Bretagne, en Pays-de-la-Loire et en Normandie où la production en valeur atteint respectivement + 5,7 %, + 5,4 % et + 6,6 %. La production en volume augmente légèrement sur l'ensemble du territoire, de manière plus marquée en Bretagne (+ 1,8 %) et en Normandie (+ 2,8 %). Quelques régions, Auvergne-Rhône-Alpes (- 0,4 %), Grand-Est (- 0,5 %) et Bourgogne-Franche-Comté (-0,2 %) connaissent une baisse de la production de lait et produits laitiers en volume en 2019.

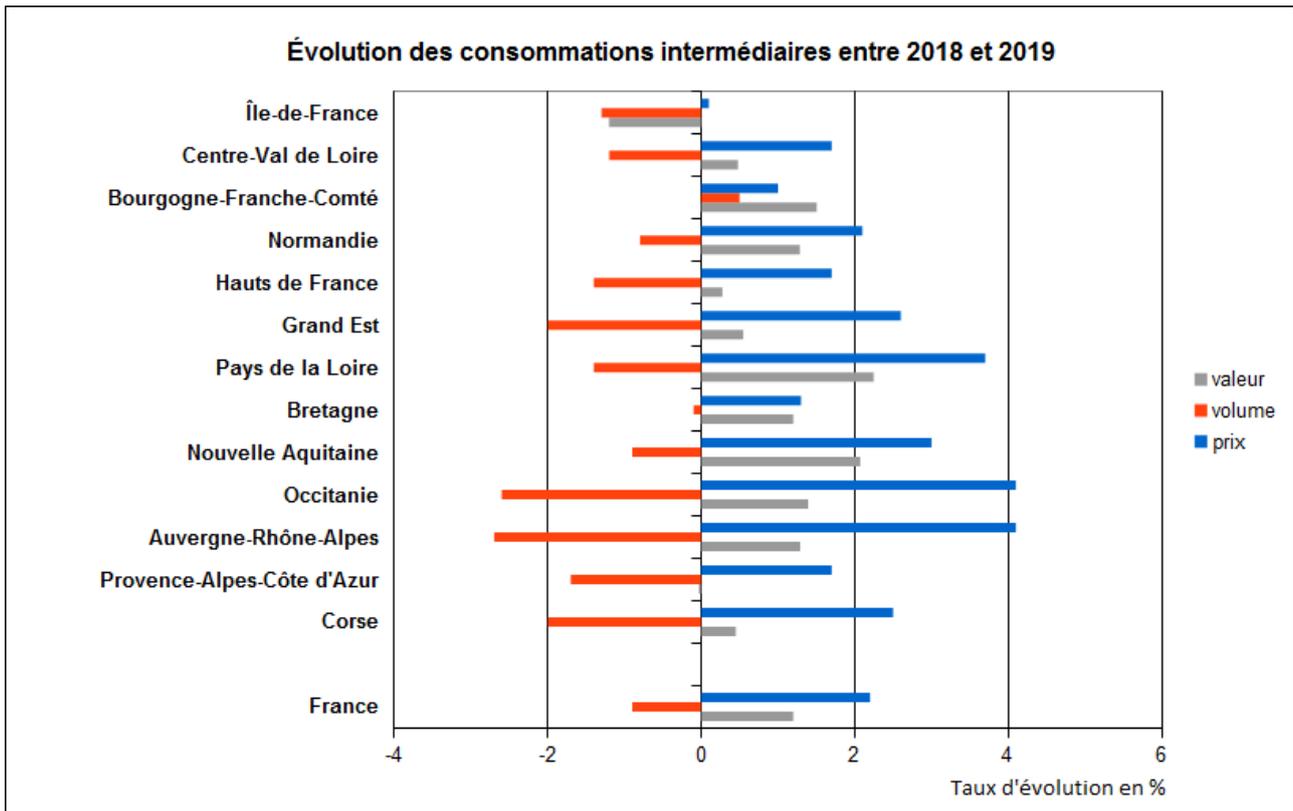


Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2019 provisoire

### Consommations intermédiaires : hausse de la consommation de semences et plants, baisse de la facture énergétique et de celle relative aux engrais et amendements

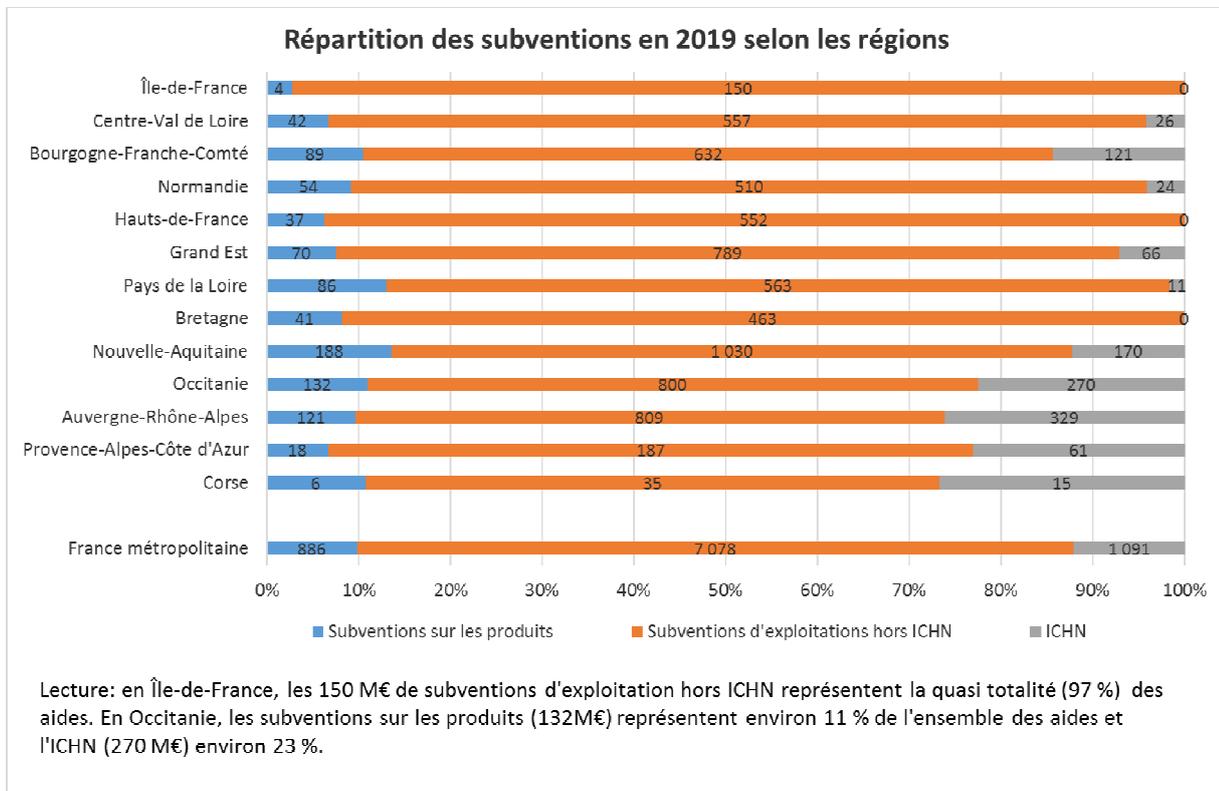
Au niveau national, les consommations intermédiaires en valeur augmentent légèrement en 2019 de 1,2 %, sous l'effet croisé d'une baisse du recours aux consommations intermédiaires (- 0,9 %) et d'une hausse des prix (+ 2,2 %), en particulier ceux du poste engrais et amendements qui augmentent de manière significative (+ 9,4 %). Pour autant, la facture en valeur des engrais et amendements diminue en raison d'une moindre consommation en volume, de même celle des produits énergétiques, après deux années de hausse consécutive. La consommation en semences et plants progresse en valeur.

La quasi-totalité des régions connaissent une augmentation de la valeur de leurs consommations intermédiaires, à l'exception de l'Île-de-France qui enregistre une baisse modérée (- 1,2 %) et de la région Paca où elle reste stable. Toutes les régions enregistrent une baisse de leurs consommations en engrais et amendements malgré des hausses de prix toujours supérieures à 8,0 %. Après deux années de forte augmentation, le prix de l'énergie baisse légèrement (- 0,6 % sur l'ensemble du territoire). Grâce à une moindre consommation en volume, toutes les régions profitent d'une diminution de leur facture énergétique. La plupart des régions ont consommé plus de semences et plants en valeur avec des prix quasiment stables, à l'exception de l'Île-de-France (- 1 %) et la Nouvelle-Aquitaine (- 0,2 %) en lien avec une baisse des prix de cet intrant. Le recours aux produits de protection des cultures diminue en 2019 dans toutes les régions (- 2,6 %).



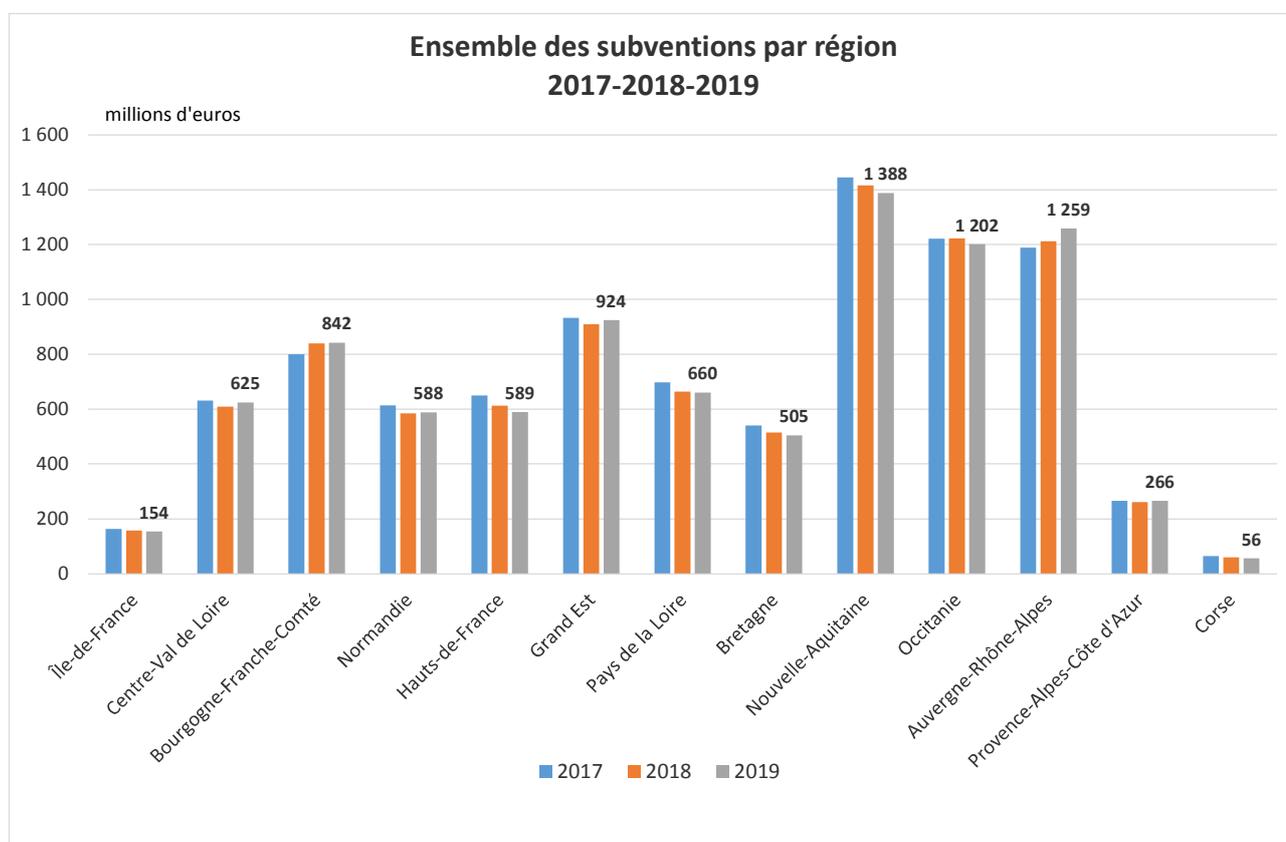
Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2019 provisoire

### Subventions : des évolutions contenues entre 2018 et 2019



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2019 provisoire

En France métropolitaine, en 2019, les subventions aux exploitations agricoles (9,055 Md€) sont constituées pour 9,8 % de subventions sur les produits (essentiellement composées des aides couplées de la PAC et en premier lieu des aides aux bovins), pour 12,2 % de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), et pour plus des trois quarts des autres subventions d'exploitation (essentiellement composées des aides directes découplées de la PAC). La répartition des aides est naturellement très variable suivant les régions, en lien avec leur spécialisation productive. L'ICHN est ainsi importante dans les régions montagneuses du sud de la France (entre 20,0 et 30,0 % en Corse, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes ou Occitanie) mais beaucoup plus marginale, voire inexistante, dans les régions du nord. Dans ces régions (Île-de-France, Bretagne, Hauts-de-France notamment), les subventions d'exploitation hors ICHN représentent plus de 90 % des aides. La part des aides sur les produits reste limitée dans toutes les régions mais est relativement plus élevée dans les Pays de la Loire et en Nouvelle-Aquitaine, régions d'élevage.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2019 provisoire

Entre 2018 et 2019, la part allouée à chacune des enveloppes des aides du 1<sup>er</sup> pilier est restée stable. En particulier, la part allouée au paiement redistributif, favorable aux régions aux plus petites exploitations, est restée fixée à 10,0 % de l'enveloppe. Le mouvement de convergence interne des aides se poursuit ; les régions à dominante céréalière de la moitié nord de la France, qui avaient historiquement des aides à l'hectare plus élevées, voient reculer leurs subventions. À l'inverse les montants de paiement de base par hectare augmentent dans les régions méridionales.

Les évolutions régionales sur un an sont globalement contenues et reflètent en partie la poursuite de la

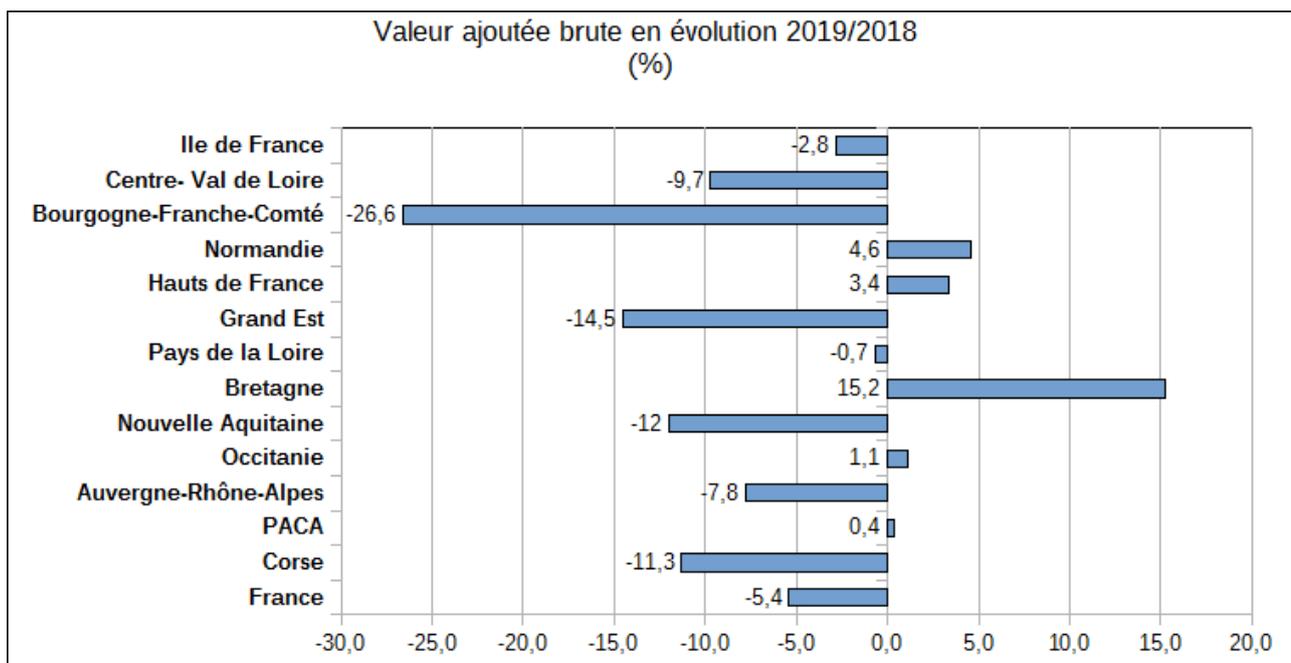
convergence avec une baisse des montants d'aides dans les Hauts de France (- 3,9 %) en Ile-de-France (- 2,4 %) et une hausse en Provence Alpes Cotes d'Azur. La baisse du montant de CICE résultant du passage de 7,0 % à 6,0 % du taux du crédit d'impôt assis sur les salaires versés en 2018 a des effets peu différenciant entre régions. La baisse de montant perçu est de 10 M€ en Nouvelle Aquitaine et de près de 5 M€ en Occitanie. La nouvelle délimitation des zones défavorisée entrée en vigueur en 2019 pourrait expliquer des variations de montants d'ICHN. D'une part ces différences peuvent être lissées à l'intérieur des régions, d'autre part en 2019 un dispositif d'accompagnement des sortants ( les anciens bénéficiaires qui ne sont plus éligibles du fait de la nouvelle délimitation perçoivent au titre de la campagne 2019 80,0 % du montant perçu au titre de la campagne 2018). Finalement les évolutions de montants d'ICHN restent faibles hormis en Auvergne Rhône-Alpes ( + 8 M€). Les indemnités de calamités agricoles liées aux épisodes de gel tardif dans le Cher, en Indre-et-Loire, dans les Alpes de Haute Provence, en Gironde ou dans les Landes (pour les montants d'indemnisation les plus élevés) et la sécheresse en Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, dans le Limousin (Creuse, Corrèze Haute-Vienne) dans le Cher, le Loir-et-Cher et quelques départements de Grand-Est, Meuse, Moselle, Bas-Rhin et Haute-Marne, contribuent également à expliquer une part des évolutions annuelles des montants de subventions.

### **Indicateurs de résultat : valeur ajoutée brute et valeur ajoutée au coût des facteurs par actif**

En 2019, la valeur ajoutée brute chute de 5,4 % en valeur au niveau national. Cette forte baisse est la conséquence d'une diminution de la production au prix de base, y compris subventions sur les produits, (- 1,6 %) et de la hausse des consommations intermédiaires en valeur (+ 1,2 %).

Cette baisse de la valeur ajoutée brute s'observe dans une majorité de régions (8 sur 13) mais de manière plus ou moins prononcée. Les évolutions négatives les plus importantes s'observent dans les régions où la viticulture, dont les résultats 2019 sont mauvais, est importante : Nouvelle-Aquitaine (- 12,0 %), Corse (- 11,3 %), Grand-Est (- 14,5 %) et Bourgogne-Franche-Comté (- 26,6 %). La baisse la plus modérée de la valeur ajoutée brute s'observe en Pays-de-Loire (- 0,7 %). La hausse de la production animale dans cette région assure une évolution positive de l'ensemble de la production en valeur qui atténue la hausse de plus de 2,0 % des consommations intermédiaires.

A l'inverse, cinq régions connaissent des évolutions favorables de la valeur ajoutée brute : la Bretagne (+ 15,2 %), la Normandie (+ 4,6 %), les Hauts-de-France (+ 3,4 %), l'Occitanie (+ 1,1 %) et de manière plus modérée la région Paca (+ 0,5 %), en lien avec la hausse de la production animale en valeur dans les trois premières régions et avec une évolution favorable de la production végétale dans les deux dernières.



Source : Agreste, *comptes régionaux de l'agriculture 2019 provisoire*

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF) se déduit de la valeur ajoutée brute en ajoutant les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production (qui pèsent peu en volume) (voir *Définitions*). Son évolution, par actif, s'écarte de façon plus ou moins marquée de celle de la valeur ajoutée brute selon le poids et l'évolution des subventions d'exploitation et, dans une moindre mesure, selon l'évolution de l'emploi total (en équivalent temps plein). Entre 2018 et 2019, les évolutions des deux indicateurs, VABCF et valeur ajoutée brute, dessinent des trajectoires dans de nombreuses régions.

Au niveau national, la valeur ajoutée brute au coût des facteurs, hors inflation, diminue de 4,3 %, après deux années de hausse. L'évolution de la VABCF est très négative dans les régions viticoles de Bourgogne-Franche-Comté (-21,2 %), Grand-Est (-11,9 %) et Nouvelle Aquitaine (-10,3 %). L'évolution est significativement positive dans les 3 régions où c'est déjà le cas pour la valeur ajoutée brute (Normandie, Hauts de France et Bretagne). En Provence-Alpes-Côte-d'azur, Occitanie et Pays-de-la-Loire, l'évolution sur un an est faible. Les écarts entre valeur ajoutée brute et VABCF sont plus importants en Auvergne-Rhône-Alpes, année de la nouvelle délimitation des zones défavorisées et donc de changements de montant d'ICHN. En Ile-de-France et en Corse, les évolutions de VABCF et de valeurs ajoutées brutes, négatives, sont proches. L'écart est un peu plus prononcé en Centre-Val-de-Loire avec une évolution moins négative de la VABCF grâce au rôle stabilisateur des subventions d'exploitations.

## Évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif : évolution en termes réels

	2017/2016 (en %)	2018/2017 (en %)	2019/2018 (en %)
Île-de-France	49,3	-1,9	-2,4
Centre-Val de Loire	40,1	17,8	-6,3
Bourgogne-Franche-Comté	32,7	10,8	-21,2
Normandie	24,9	3,4	4,2
Hauts-de-France	13,3	14,5	2,8
Grand Est	19,0	14,2	-11,9
Pays de la Loire	10,2	-1,3	-0,1
Bretagne	15,2	-5,4	13,3
Nouvelle-Aquitaine	-14,1	22,4	-10,3
Occitanie	-5,5	11,5	0,1
Auvergne-Rhône-Alpes	2,9	0,1	-2,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,7	12,5	0,2
Corse	-23,6	9,0	-13,3
<b>France</b>	<b>11,7</b>	<b>10,6</b>	<b>-4,3</b>

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2019 provisoire

## Définitions

Le compte spécifique de la branche agriculture, présenté à la Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN) est établi en conformité avec le SEC 2010 et selon la méthodologie harmonisée au niveau européen.

□ La **branche agricole** est le regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture) ; élevage d'animaux ; activités de travaux agricoles à façon ; chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon.

□ La **production** de la branche agriculture est valorisée au prix de base. Le **prix de base** est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

□ Les subventions à la branche agriculture sont scindées en **subventions sur les produits** et **subventions d'exploitation** : les premières représentent environ 10 % du total des subventions et prennent surtout la forme d'aides couplées animales (aide aux bovins allaitants). Elles sont prises en compte pour le calcul de la production au prix de base. Les subventions d'exploitation regroupent l'ensemble des aides directes découplées (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif), les aides agri-environnementales, les aides pour calamités agricoles.

□ Les **consommations intermédiaires** de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles sont essentiellement composées des intrants (énergies, semences, engrais et produits phytosanitaires, alimentation animale...)

□ La **valeur ajoutée brute** se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.

□ La **consommation de capital fixe** mesure la dépréciation annuelle liée à l'usure et à l'obsolescence du capital, lequel est évalué à son coût de remplacement, et non au coût historique utilisé en comptabilité privée. De plus, les durées de vie des actifs sont des durées de vie économiques et non fiscales. La consommation de capital fixe est évaluée pour l'ensemble des biens de capital fixe de la branche agricole (plantations, matériels et bâtiments) à l'exception des animaux qui, eux, sont déclassés en fin de vie.

*Selon que cette estimation est prise en compte ou pas les agrégats sont qualifiés de **nets** ou **bruts***

□ La **valeur ajoutée au coût des facteurs** prend en compte les impôts sur la production et les subventions d'exploitation. La valeur ajoutée **nette** au coût des facteurs est aussi appelée revenu des facteurs de la branche agricole (RFBA). L'évolution de la valeur ajoutée au coût des facteurs peut être rapportée à celle du nombre d'unités de travail annuel total (ou équivalent temps plein). Lorsque la valeur ajoutée est nette de la consommation de capital fixe, ce ratio est aussi appelé revenu des facteurs de la branche par actif.

- Les évolutions **en termes réels** correspondent aux évolutions corrigées de l'inflation, mesurées ici par l'indice de prix du produit intérieur brut. Une évolution positive des indicateurs de revenu signifie que les indicateurs de résultat augmentent plus rapidement que l'inflation générale ; une évolution négative indique une évolution moins rapide que l'inflation générale.

## ANNEXE n° 1 - Tableaux détaillés

### Evolution 2019/2018 (%)

	Production totale de la branche (hors subventions)	Consommations intermédiaires	Valeur ajoutée brute
France	-1,7	1,2	-5,4
Ile-de-France	-2,0	-1,2	-2,8
Centre-Val-de-Loire	-4,2	0,5	-9,7
Bourgogne-Franche-Comté	-10,9	1,5	-26,6
Normandie	2,5	1,3	4,6
Hauts-de-France	1,8	0,3	3,4
Grand-Est	-7,0	0,5	-14,5
Pays-de-la-Loire	1,3	2,2	-0,7
Bretagne	5,4	1,2	15,2
Nouvelle-Aquitaine	-4,4	2,1	-12,0
Occitanie	1,2	1,4	1,1
Auvergne-Rhône-Alpes	-1,5	1,3	-7,8
PACA	0,3	0,0	0,4
Corse	-3,4	0,5	-11,3

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2019 provisoire

Evolution 2019/2018 (%)	produits végétaux			produits animaux			production totale (hors subventions)		
	valeur	volume	prix	valeur	volume	prix	valeur	volume	prix
France	-4,3	-1,3	-3,0	2,5	-1,3	3,8	-1,7	-1,2	-0,5
Ile-de-France	-2,7	6,0	-8,2	3,7	3,0	0,7	-2,0	5,5	-7,1
Centre-Val-de-Loire	-6,5	-1,2	-5,4	4,3	1,2	3,1	-4,2	-0,7	-3,5
Bourgogne-Franche-Comté	-17,8	-16,2	-1,9	1,6	-0,6	2,2	-10,9	-10,6	-0,3
Normandie	0,2	11,1	-9,8	5,1	1,3	3,8	2,5	5,9	-3,2
Hauts-de-France	0,7	6,4	-5,4	4,9	1,6	3,2	1,8	4,9	-3,0
Grand-Est	-9,3	-6,2	-3,3	0,7	-2,0	2,8	-7,0	-5,1	-2,0
Pays-de-la-Loire	-0,7	-3,3	2,7	2,4	-1,3	3,7	1,3	-1,8	3,2
Bretagne	3,7	6,8	-2,9	6,4	-0,7	7,1	5,4	1,3	4,0
Nouvelle-Aquitaine	-6,7	-1,9	-4,9	0,5	-2,1	2,7	-4,4	-1,8	-2,6
Occitanie	1,9	1,4	0,5	-0,3	-1,5	1,2	1,2	0,5	0,7
Auvergne-Rhône-Alpes	-5,1	-7,3	2,4	1,5	-0,7	2,2	-1,5	-3,6	2,2
PACA	0,4	1,0	-0,6	-1,1	-2,1	1,0	0,3	0,8	-0,5
Corse	-4,9	-7,8	3,1	1,2	1,2	0,3	-3,4	-5,7	2,4

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2019 provisoire

## Répartition des aides en 2019

### Montants en M€

	Subventions sur les produits	Subventions d'exploitations hors ICHN	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
Île-de-France	4,2	149,6	0,0
Centre-Val de Loire	41,6	557,3	25,6
Bourgogne-Franche-Comté	88,7	632,3	120,5
Normandie	53,6	510,4	23,7
Hauts-de-France	36,6	551,9	0,0
Grand Est	69,7	789,2	65,5
Pays de la Loire	86,2	563,2	10,5
Bretagne	41,3	463,5	0,2
Nouvelle-Aquitaine	187,9	1029,6	170,2
Occitanie	131,8	799,7	270,1
Auvergne-Rhône-Alpes	121,0	808,9	329,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17,8	187,0	61,2
Corse	6,0	35,0	14,9
<b>France</b>	<b>886,3</b>	<b>7077,6</b>	<b>1091,4</b>

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2019 provisoire

## Évolution de la valeur ajoutée nette au coût des facteurs par actif : évolution en termes réels

	2017/2016 (en %)	2018/2017 (en %)	2019/2018 (en %)
Île-de-France	99,6	-1,9	-3,8
Centre-Val de Loire	67,7	27,4	-8,9
Bourgogne-Franche-Comté	59,9	15,5	-30,0
Normandie	48,5	5,1	6,2
Hauts-de-France	21,4	22,5	3,8
Grand Est	30,0	21,6	-15,7
Pays de la Loire	14,2	-3,5	-0,3
Bretagne	28,4	-9,3	21,2
Nouvelle-Aquitaine	-19,6	29,2	-13,8
Occitanie	-7,6	14,6	0,0
Auvergne-Rhône-Alpes	4,4	-3,2	-5,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,8	14,0	0,3
Corse	-32,6	12,1	-19,7
<b>France</b>	<b>16,0</b>	<b>13,8</b>	<b>-6,4</b>

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2019 provisoire

## Annexe n° 2 - Séries sur les cinq dernières années

### Production totale hors subventions

Montants en M€	2015	2016	2017	2018	2019
Île-de-France	1 119,7	886,4	1 106,6	1 107,5	1 085,4
Centre-Val de Loire	4 234,3	3 722,5	4 271,8	4 703,2	4 508,8
Bourgogne-Franche-Comté	5 145,8	4 581,5	5 349,4	5 694,6	5 071,5
Normandie	5 249,1	4 866,2	5 275,6	5 478,9	5 618,1
Hauts-de-France	6 340,4	5 638,3	6 003,7	6 611,0	6 727,2
Grand Est	8 398,6	7 522,8	8 086,7	9 034,6	8 409,2
Pays de la Loire	7 228,2	6 710,6	7 045,0	7 077,0	7 170,1
Bretagne	8 367,3	8 137,9	8 646,1	8 501,5	8 957,2
Nouvelle-Aquitaine	11 308,0	11 107,6	10 072,9	11 498,1	11 003,0
Occitanie	6 972,7	6 703,4	6 438,4	6 817,8	6 904,8
Auvergne-Rhône-Alpes	5 810,1	5 752,9	5 843,6	6 090,1	6 001,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 935,0	3 006,4	3 073,2	3 381,8	3 391,6
Corse	239,5	255,6	244,1	265,4	256,5
France Métropolitaine	73 348,7	68 892,1	71 457,2	76 261,3	75 105,1

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

**Remarque :** La production totale hors subventions comprend les productions végétales et animales hors subventions ainsi que les activités principales de travaux agricoles et secondaires de services.

### Production totale végétale hors subventions

Montants en M€	2015	2016	2017	2018	2019
Île-de-France	996,5	765,2	977,1	973,5	947,5
Centre-Val de Loire	3 152,3	2 661,0	3 190,4	3 598,6	3 360,4
Bourgogne-Franche-Comté	3 142,7	2 641,4	3 384,6	3 680,4	3 023,8
Normandie	2 393,1	2 158,4	2 376,4	2 584,6	2 588,8
Hauts-de-France	4 357,1	3 809,9	4 013,7	4 617,7	4 647,8
Grand Est	6 335,2	5 592,5	6 058,6	6 968,7	6 321,9
Pays de la Loire	2 641,6	2 360,7	2 475,2	2 537,0	2 521,7
Bretagne	2 101,7	2 085,8	2 040,7	2 128,0	2 206,7
Nouvelle-Aquitaine	7 569,6	7 510,9	6 513,4	7 824,9	7 295,6
Occitanie	4 689,9	4 440,2	4 120,4	4 430,0	4 513,4
Auvergne-Rhône-Alpes	2 682,5	2 715,2	2 589,7	2 755,0	2 614,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 697,1	2 770,1	2 832,6	3 132,3	3 141,7
Corse	180,3	192,2	182,6	203,1	193,2
France Métropolitaine	42 939,4	39 703,5	40 755,2	45 433,7	43 376,4

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

## Production totale animale hors subventions

Montants en M€	2015	2016	2017	2018	2019
Île-de-France	55,3	53,4	61,0	63,3	65,7
Centre-Val de Loire	878,3	857,8	875,6	892,1	931,3
Bourgogne-Franche-Comté	1 808,6	1 745,6	1 768,4	1 811,1	1 840,1
Normandie	2 403,0	2 254,9	2 441,5	2 420,9	2 545,7
Hauts-de-France	1 581,9	1 427,0	1 584,5	1 573,5	1 650,4
Grand Est	1 623,9	1 490,8	1 584,1	1 606,7	1 619,0
Pays de la Loire	4 061,4	3 824,7	4 039,3	3 990,6	4 086,8
Bretagne	5 569,6	5 356,2	5 902,4	5 646,0	6 007,2
Nouvelle-Aquitaine	3 011,9	2 870,1	2 825,5	2 914,5	2 932,2
Occitanie	1 872,0	1 852,4	1 902,9	1 959,9	1 954,1
Auvergne-Rhône-Alpes	2 763,4	2 673,6	2 886,0	2 955,5	2 999,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	139,7	138,2	141,4	148,2	146,6
Corse	51,0	55,2	53,3	53,8	54,6
France Métropolitaine	25 820,0	24 599,9	26 065,7	26 036,0	26 833,6

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

## Subventions produits

Montants en M€	2015	2016	2017	2018	2019
Île-de-France	5,7	3,6	3,4	3,6	4,2
Centre-Val de Loire	43,5	41,0	41,2	40,5	41,6
Bourgogne-Franche-Comté	95,0	91,5	90,8	88,2	88,7
Normandie	57,2	55,1	55,7	54,4	53,6
Hauts-de-France	42,4	38,5	37,5	36,6	36,6
Grand Est	75,3	71,1	69,7	67,9	69,7
Pays de la Loire	94,8	92,7	92,3	88,2	86,2
Bretagne	43,4	42,6	43,1	42,0	41,3
Nouvelle-Aquitaine	202,9	197,0	197,1	191,3	187,9
Occitanie	139,4	136,4	136,8	133,3	131,8
Auvergne-Rhône-Alpes	127,2	125,4	125,9	122,7	121,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18,2	18,4	18,3	18,4	17,8
Corse	7,3	7,2	7,1	6,5	6,0
France Métropolitaine	952,4	920,5	918,9	893,4	886,3

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

## Subventions produits végétaux

Montants en M€	2015	2016	2017	2018	2019
Île-de-France	4,5	2,5	2,3	2,6	3,2
Centre-Val de Loire	7,6	5,7	6,3	7,0	8,7
Bourgogne-Franche-Comté	6,1	4,3	4,5	5,4	7,1
Normandie	5,6	3,5	3,5	3,8	3,2
Hauts-de-France	9,4	5,7	4,7	5,2	5,5
Grand Est	18,1	13,9	12,7	13,5	15,4
Pays de la Loire	3,9	3,1	3,4	4,0	4,2
Bretagne	1,5	1,1	1,2	1,5	1,6
Nouvelle-Aquitaine	19,9	17,2	18,7	20,3	21,1
Occitanie	13,7	12,2	12,9	12,9	13,2
Auvergne-Rhône-Alpes	2,6	2,1	2,1	2,3	2,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,5	3,1	3,2	2,9	2,7
Corse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
France Métropolitaine	96,3	74,2	75,4	81,3	88,4

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

## Subventions produits animaux

Montants en M€	2015	2016	2017	2018	2019
Île-de-France	1,2	1,1	1,1	1,0	0,9
Centre-Val de Loire	35,9	35,3	34,9	33,5	32,9
Bourgogne-Franche-Comté	88,9	87,3	86,3	82,8	81,6
Normandie	51,6	51,5	52,2	50,6	50,4
Hauts-de-France	33,0	32,9	32,9	31,4	31,0
Grand Est	57,2	57,3	57,0	54,4	54,4
Pays de la Loire	90,9	89,7	89,0	84,2	81,9
Bretagne	42,0	41,5	41,9	40,5	39,6
Nouvelle-Aquitaine	183,0	179,8	178,4	171,0	166,8
Occitanie	125,7	124,2	123,8	120,3	118,6
Auvergne-Rhône-Alpes	124,6	123,3	123,8	120,4	118,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,7	15,4	15,1	15,5	15,1
Corse	7,3	7,2	7,1	6,5	6,0
France Métropolitaine	856,1	846,4	843,5	812,0	797,9

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

## Consommations intermédiaires

Montants en M€	2015	2016	2017	2018	2019
Île-de-France	619,9	590,1	590,1	606,3	599,0
Centre-Val de Loire	2 784,7	2 655,1	2 577,2	2 621,6	2 634,3
Bourgogne-Franche-Comté	3 040,5	3 115,2	3 183,9	3 257,5	3 305,6
Normandie	3 560,3	3 480,1	3 432,9	3 517,1	3 563,0
Hauts-de-France	3 519,5	3 454,4	3 411,2	3 535,1	3 546,4
Grand Est	4 664,2	4 550,5	4 414,6	4 631,8	4 656,6
Pays de la Loire	4 880,9	4 649,4	4 693,8	4 748,4	4 855,8
Bretagne	6 122,1	5 884,7	5 955,9	5 988,4	6 054,7
Nouvelle-Aquitaine	6 348,8	6 273,2	6 160,7	6 441,4	6 574,6
Occitanie	4 199,2	4 074,6	4 106,1	4 111,3	4 166,4
Auvergne-Rhône-Alpes	4 044,9	4 029,2	4 073,0	4 348,6	4 403,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 141,4	1 111,9	1 167,8	1 197,0	1 196,6
Corse	149,4	153,7	175,2	180,8	181,7
France Métropolitaine	45 075,8	44 022,1	43 942,4	45 185,4	45 738,6

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

## Valeur ajoutée brute

Montants en M€	2015	2016	2017	2018	2019
Île-de-France	505,5	300,0	519,9	504,7	490,5
Centre-Val de Loire	1 493,2	1 108,3	1 735,8	2 122,0	1 916,2
Bourgogne-Franche-Comté	2 200,2	1 557,8	2 256,3	2 525,2	1 854,6
Normandie	1 746,1	1 441,2	1 898,4	2 016,2	2 108,8
Hauts-de-France	2 863,4	2 222,5	2 630,0	3 112,4	3 217,4
Grand Est	3 809,7	3 043,5	3 741,8	4 470,7	3 822,3
Pays de la Loire	2 442,1	2 154,0	2 443,5	2 416,7	2 400,5
Bretagne	2 288,6	2 295,7	2 733,3	2 555,0	2 943,7
Nouvelle-Aquitaine	5 162,1	5 031,3	4 109,3	5 248,0	4 616,3
Occitanie	2 912,9	2 765,2	2 469,0	2 839,8	2 870,1
Auvergne-Rhône-Alpes	1 892,4	1 849,1	1 896,5	1 864,2	1 719,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 811,8	1 913,0	1 923,7	2 203,2	2 212,8
Corse	97,4	109,1	76,0	91,0	80,7
France Métropolitaine	29 225,3	25 790,6	28 433,7	31 969,2	30 252,9

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

## Subventions d'exploitation (total)

Montants en M€	2015	2016	2017	2018	2019
Île-de-France	164,4	155,2	160,3	154,0	149,6
Centre-Val de Loire	585,2	586,3	589,9	569,3	582,9
Bourgogne-Franche-Comté	704,8	680,7	709,3	751,8	752,8
Normandie	595,3	554,7	557,7	531,0	534,1
Hauts-de-France	655,6	616,7	612,7	575,9	551,9
Grand Est	901,2	860,0	862,5	841,7	854,7
Pays de la Loire	603,2	597,6	605,3	575,5	573,7
Bretagne	508,7	501,4	498,0	473,2	463,7
Nouvelle-Aquitaine	1 178,3	1 214,5	1 248,0	1 224,0	1 199,8
Occitanie	975,2	1 034,9	1 085,0	1 089,5	1 069,8
Auvergne-Rhône-Alpes	1 042,0	1 008,0	1 063,3	1 089,2	1 137,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	198,0	215,1	246,9	243,2	248,2
Corse	56,6	54,1	56,5	53,6	49,9
France Métropolitaine	8 168,5	8 079,0	8 295,3	8 171,6	8 169,0

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

## Valeur ajoutée brute au coût des facteurs

Montants en M€	2015	2016	2017	2018	2019
Île-de-France	634,9	436,8	646,9	626,3	606,9
Centre-Val de Loire	1 987,6	1 627,0	2 236,6	2 601,0	2 409,1
Bourgogne-Franche-Comté	2 805,6	2 156,1	2 866,8	3 188,3	2 514,5
Normandie	2 215,9	1 880,9	2 330,9	2 422,5	2 519,8
Hauts-de-France	3 402,4	2 751,0	3 124,7	3 571,2	3 652,6
Grand Est	4 563,8	3 783,3	4 460,2	5 171,5	4 541,0
Pays de la Loire	2 930,5	2 644,2	2 934,4	2 875,8	2 859,5
Bretagne	2 694,7	2 693,2	3 127,7	2 921,9	3 299,8
Nouvelle-Aquitaine	6 097,3	6 009,6	5 118,6	6 231,2	5 566,9
Occitanie	3 630,2	3 546,2	3 314,9	3 693,6	3 683,0
Auvergne-Rhône-Alpes	2 722,8	2 667,9	2 747,4	2 735,1	2 647,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 929,1	2 049,7	2 092,7	2 364,6	2 378,3
Corse	138,1	147,2	115,8	129,0	115,0
France Métropolitaine	35 752,8	32 393,2	35 117,6	38 532,1	36 793,4

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

### Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par UTAT

Montants en K€	2015	2016	2017	2018	2019
Île-de-France	74,5	52,4	78,6	77,9	77,0
Centre-Val de Loire	56,6	46,4	65,4	77,8	73,8
Bourgogne-Franche-Comté	60,8	47,2	62,9	70,4	56,1
Normandie	52,2	44,9	56,3	58,8	62,0
Hauts-de-France	79,7	65,2	74,2	85,8	89,3
Grand Est	63,4	53,4	63,8	73,6	65,6
Pays de la Loire	48,7	44,7	49,5	49,4	49,9
Bretagne	49,7	50,4	58,3	55,7	63,9
Nouvelle-Aquitaine	50,3	50,1	43,3	53,5	48,6
Occitanie	37,5	37,0	35,2	39,6	40,1
Auvergne-Rhône-Alpes	32,4	32,2	33,3	33,6	33,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	51,0	54,2	56,0	63,6	64,5
Corse	32,4	34,0	26,1	28,7	25,2
France Métropolitaine	50,7	46,5	50,8	56,4	54,7

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

### Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par UTAT, en termes réels

Montants en indice	2015	2016	2017	2018	2019
Île-de-France	92,03	69,96	149,25	98,10	97,61
Centre-Val de Loire	110,20	81,59	140,11	117,83	93,71
Bourgogne-Franche-Comté	100,74	77,27	132,67	110,76	78,78
Normandie	105,22	85,49	124,89	103,43	104,17
Hauts-de-France	110,55	81,37	113,30	114,45	102,85
Grand Est	98,52	114,94	118,98	114,16	88,12
Pays de la Loire	99,14	91,31	110,24	98,71	99,93
Bretagne	100,27	100,85	115,16	94,57	113,34
Nouvelle-Aquitaine	103,92	93,32	85,89	122,44	89,71
Occitanie	106,58	88,27	94,51	111,45	100,04
Auvergne-Rhône-Alpes	103,05	92,72	109,03	100,08	97,20
Provence-Alpes-Côte d'Azur	105,05	105,79	102,74	112,52	100,22
Corse	118,71	104,24	76,38	108,99	86,70
France Métropolitaine	103,32	91,20	108,85	109,88	95,82

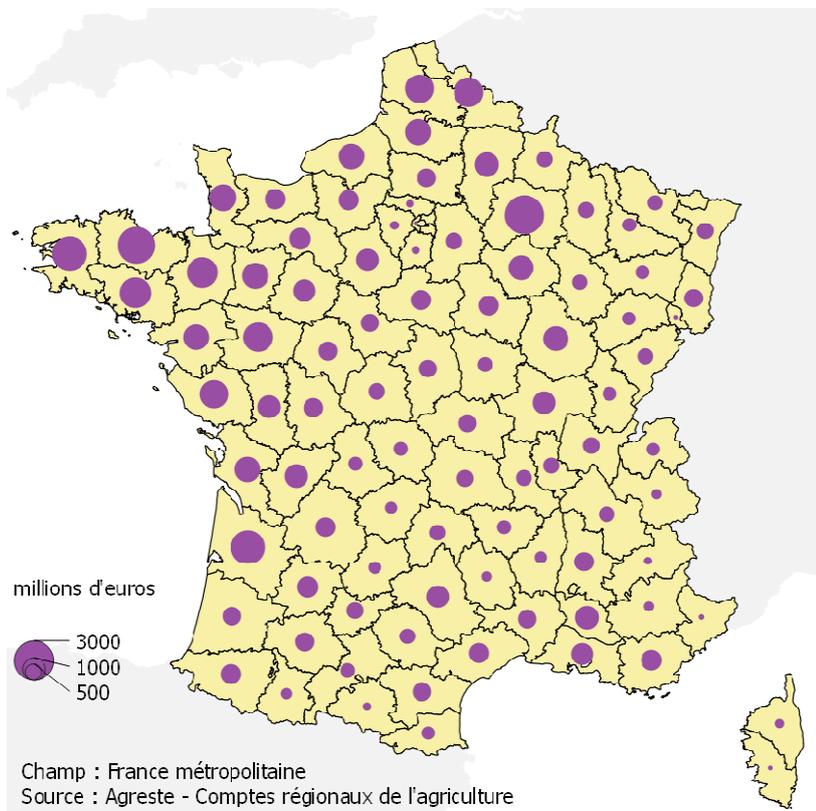
Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice d'évolution du prix du PIB (N/N-1)	101,10	100,50	100,50	101,00	101,20

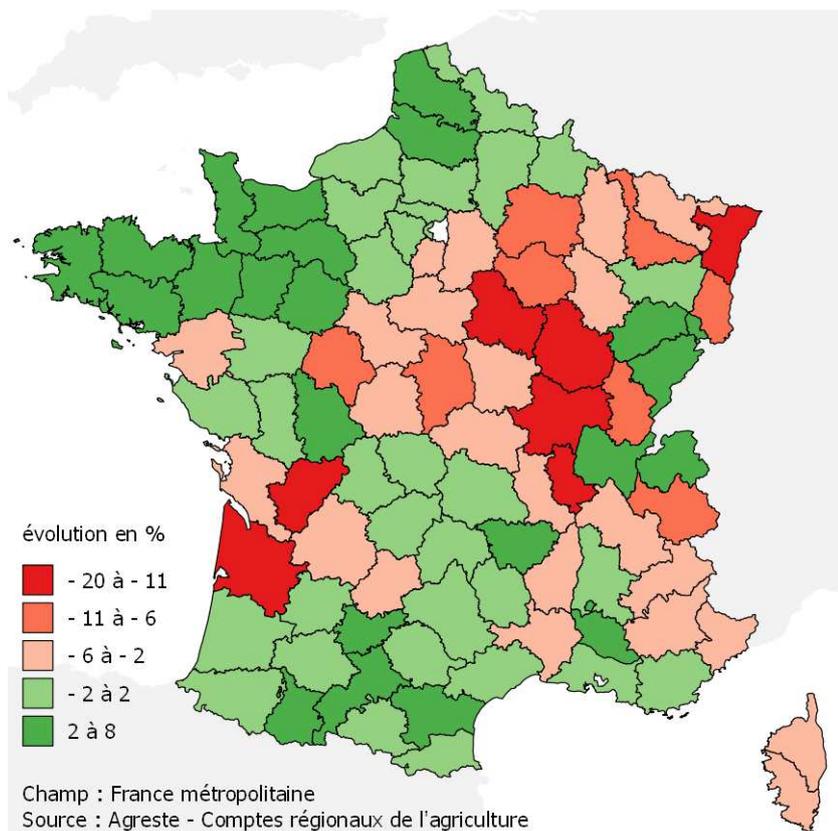
Source : INSEE

### Annexe n° 3 - Productions départementales 2019 et évolutions entre 2018 et 2019

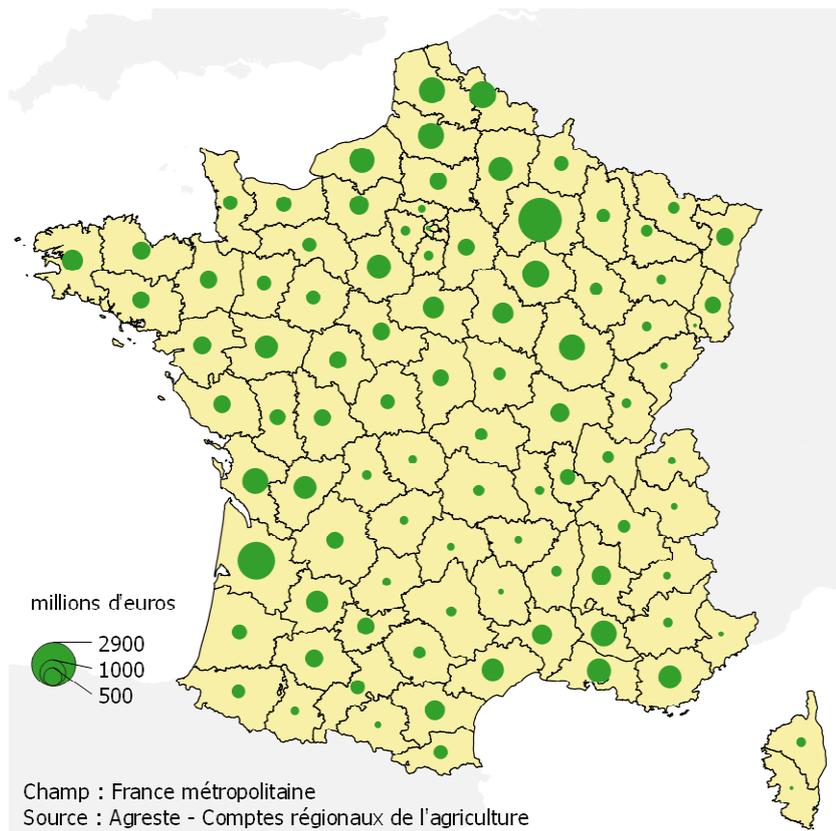
Carte 1 : Production agricole par département en 2019



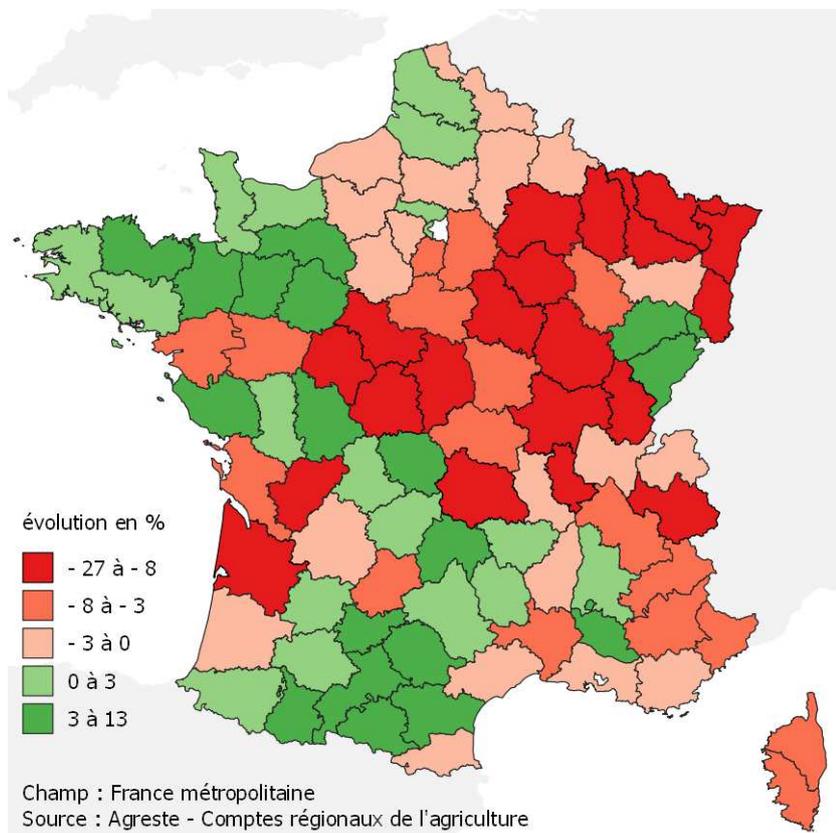
Carte 2 : Évolution de la production agricole par département entre 2018 et 2019



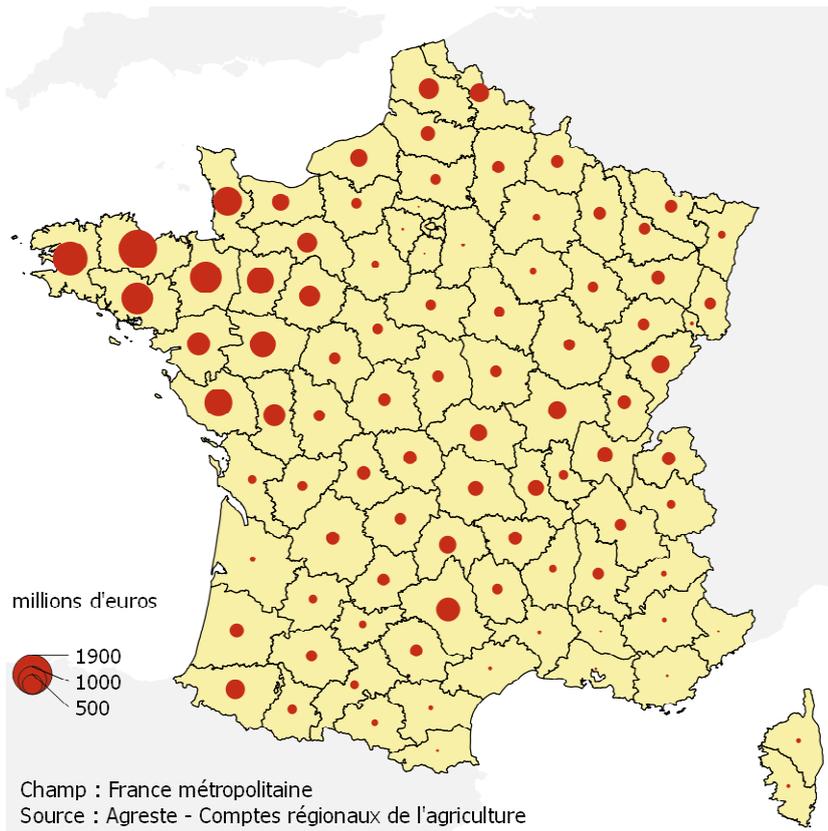
Carte 3 : Production végétale par département en 2019



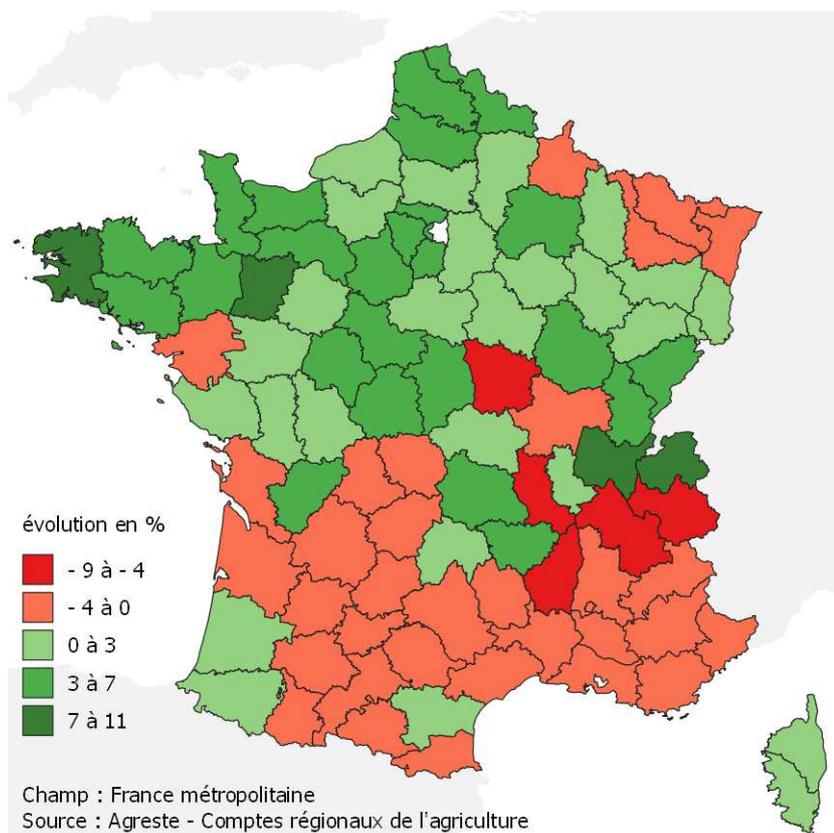
Carte 4 : Évolution de la production végétale par département entre 2018 et 2019



Carte 5 : Production animale par département en 2019



Carte 6 : Évolution de la production animale par département entre 2018 et 2019



## Annexe n° 4 - Comptes des départements d'Outre-mer

### Productions végétales et animales hors subventions

#### Guadeloupe

	2015	2016	2017	2018	2019p
million d'euros					
Total produits végétaux	135,2	144,9	124,3	115,5	127,8
Céréales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cultures industrielles	26,9	22,4	30,1	27,8	27,7
Légumes frais et tubercules	28,6	31,1	33,0	31,4	33,0
Fleurs et plantes yc plantations	18,5	24,1	16,9	20,9	20,2
Fruits	60,7	66,9	43,8	35,0	46,5
Autres produits végétaux	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total produits animaux	28,3	29,4	32,0	31,6	30,5
Bovins	7,6	7,2	7,0	6,6	6,4
Porcins	4,7	5,3	5,7	5,6	4,9
Autres animaux	1,3	0,8	0,7	0,6	0,5
Produits avicoles	14,0	14,6	17,7	17,9	17,9
Lait et produits laitiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres Produits animaux	0,8	1,5	0,9	0,9	0,9

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

#### Martinique

	2015	2016	2017	2018	2019p
million d'euros					
Total produits végétaux	136,2	130,4	91,3	95,9	87,3
Céréales	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cultures industrielles	17,2	18,7	16,7	17,1	14,9
Légumes frais et tubercules	13,8	12,4	12,2	11,9	11,4
Fleurs et plantes yc plantations	2,6	2,8	2,3	2,3	2,6
Fruits	100,5	95,5	59,1	63,6	57,4
Autres produits végétaux	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0
Total produits animaux	36,1	36,0	36,8	35,9	34,8
Bovins	7,1	6,8	6,2	6,2	6,7
Porcins	5,8	5,9	6,4	6,5	7,1
Autres animaux	1,0	0,9	0,6	0,6	0,5
Produits avicoles	21,2	21,5	22,7	21,7	19,6
Lait et produits laitiers	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Autres Produits animaux	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

**Guyane**

	2015	2016	2017	2018	2019p
million d'euros					
Total produits végétaux	158,3	162,7	166,2	156,7	166,9
Céréales	2,8	2,4	0,8	0,3	0,3
Cultures industrielles	0,3	0,5	0,4	0,3	0,4
Légumes frais et tubercules	104,7	106,3	108,5	108,5	116,7
Fleurs et plantes yc plantations	1,8	1,9	1,9	1,9	2,0
Fruits	48,0	51,0	54,1	45,2	47,0
Autres produits végétaux	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Total produits animaux	12,6	13,0	13,4	13,4	14,2
Bovins	2,6	2,9	3,2	3,1	3,5
Porcins	3,9	4,2	4,1	4,3	4,5
Autres animaux	0,2	0,3	0,4	0,4	0,3
Produits avicoles	5,6	5,4	5,4	5,3	5,7
Lait et produits laitiers	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Autres Produits animaux	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

**La Réunion**

	2015	2016	2017	2018	2019p
million d'euros					
Total produits végétaux	244,8	242,2	250,7	237,4	247,8
Céréales	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Cultures industrielles	99,8	100,2	104,7	80,6	96,1
Légumes frais et tubercules	68,7	69,1	72,3	78,2	74,0
Fleurs et plantes yc plantations	22,8	22,8	22,8	22,8	22,8
Fruits	51,4	48,0	48,8	53,8	52,9
Autres produits végétaux	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Total produits animaux	108,4	112,7	111,8	113,8	121,4
Bovins	8,3	8,7	8,8	8,3	9,2
Porcins	27,3	32,4	31,5	30,0	31,0
Autres animaux	1,6	1,4	1,5	1,8	1,8
Produits avicoles	59,4	58,5	58,2	62,0	68,0
Lait et produits laitiers	9,4	9,2	9,4	9,1	8,9
Autres Produits animaux	2,4	2,5	2,4	2,5	2,5

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

**Mayotte**

	2015	2016	2017	2018	2019p
million d'euros					
Total produits végétaux	71,2	74,7	79,6	83,4	91,5
Céréales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cultures industrielles	1,4	3,1	4,8	4,8	4,8
Légumes frais et tubercules	54,6	55,8	59,2	61,7	69,3
Fleurs et plantes yc plantations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fruits	15,1	15,8	15,6	16,8	17,4
Autres produits végétaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total produits animaux	16,9	17,4	17,9	22,2	22,5
Bovins	6,0	6,5	6,3	6,3	6,3
Porcins	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres animaux	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0
Produits avicoles	5,6	5,4	6,1	6,1	6,3
Lait et produits laitiers	4,3	4,5	4,5	8,9	8,9
Autres Produits animaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

**Ensemble des DOM**

	2015	2016	2017	2018	2019p
million d'euros					
Total produits végétaux	745,6	754,8	712,1	689,0	721,3
Céréales	4,3	2,9	1,3	0,8	0,7
Cultures industrielles	145,6	144,9	156,8	130,6	143,9
Légumes frais et tubercules	270,5	274,6	285,3	291,7	304,3
Fleurs et plantes yc plantations	45,7	51,6	43,8	47,9	47,6
Fruits	275,7	277,1	221,4	214,4	221,1
Autres produits végétaux	3,8	3,7	3,7	3,7	3,7
Total produits animaux	202,3	208,4	211,8	216,8	223,3
Bovins	31,5	32,1	31,5	30,5	32,0
Porcins	41,7	47,8	47,7	46,5	47,6
Autres animaux	5,0	4,3	4,1	4,4	4,0
Produits avicoles	105,9	105,3	110,1	113,0	117,5
Lait et produits laitiers	14,0	14,0	14,1	18,1	17,9
Autres Produits animaux	4,1	4,9	4,2	4,3	4,3

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

## Résultat net

### Guadeloupe

<i>million d'euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019p
Production végétale hors subventions	135,2	144,9	124,3	115,5	127,8
Production animale hors subventions	28,3	29,4	32,0	31,6	30,5
Services	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7
Subventions sur les produits agricoles	64,2	63,9	67,3	66,5	66,5
Production totale	233,4	243,8	229,3	219,3	230,5
Autres subventions *	2,2	2,1	3,0	7,8	7,8
Total des ressources ou emplois	235,6	245,9	232,3	227,0	238,3
Consommations intermédiaires	115,1	112,1	106,5	107,8	107,3
Impôts fonciers	6,9	6,4	6,4	6,4	6,6
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
Revenu des facteurs	109,6	123,6	115,5	109,0	120,6

\* subventions d'exploitation

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

### Martinique

<i>million d'euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019p
Production végétale hors subventions	136,2	130,4	91,3	95,9	87,3
Production animale hors subventions	36,1	36,0	36,8	35,9	34,8
Services	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
Subventions sur les produits agricoles	107,4	106,8	106,2	107,3	107,7
Production totale	282,5	276,0	237,2	241,9	232,6
Autres subventions *	5,3	12,6	12,6	12,6	12,6
Total des ressources ou emplois	287,8	288,6	249,7	254,5	245,1
Consommations intermédiaires	105,9	103,4	92,3	96,8	95,7
Impôts fonciers	1,9	1,7	1,7	1,7	1,8
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
Revenu des facteurs	176,6	180,1	152,3	152,6	144,3

\* subventions d'exploitation

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

### Guyane

<i>million d'euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019p
Production végétale hors subventions	158,3	162,7	166,2	156,8	166,9
Production animale hors subventions	12,6	13,0	13,4	13,4	14,2
Services	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Subventions sur les produits agricoles	7,5	7,0	7,7	7,7	7,7
Production totale	178,5	182,9	187,5	178,0	188,9
Autres subventions *	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Total des ressources ou emplois	178,7	183,2	187,7	178,3	189,2
Consommations intermédiaires	20,9	24,3	24,8	25,4	25,4
Impôts fonciers	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Revenu des facteurs	155,1	156,3	160,3	150,3	161,2

\* subventions d'exploitation

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

## La Réunion

<i>million d'euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019p
Production végétale hors subventions	244,8	242,2	250,8	237,5	247,9
Production animale hors subventions	108,4	112,7	111,8	113,8	121,4
Services	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Subventions sur les produits agricoles	67,7	71,2	70,3	71,1	70,2
Production totale	424,9	430,1	436,8	426,3	443,5
Autres subventions *	11,4	12,2	12,7	15,3	18,2
Total des ressources ou emplois	436,3	442,3	449,5	441,6	461,7
Consommations intermédiaires	175,6	173,1	172,5	177,5	178,2
Impôts fonciers	1,9	1,7	1,7	1,7	1,8
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7
Revenu des facteurs	253,2	261,8	269,5	256,7	276,1

\* subventions d'exploitation

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

## Mayotte

<i>million d'euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019p
Production végétale hors subventions	71,2	74,7	79,6	83,4	91,5
Production animale hors subventions	16,9	17,4	17,9	22,2	22,5
Services	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Subventions sur les produits agricoles	0,4	0,7	0,4	0,7	1,0
Production totale	88,6	92,8	97,9	106,4	115,1
Autres subventions *	1,5	2,4	2,5	2,6	2,6
Total des ressources ou emplois	90,1	95,1	100,4	109,0	117,6
Consommations intermédiaires	5,5	5,1	5,9	6,0	6,0
Impôts fonciers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Revenu des facteurs	84,6	90,1	94,5	103,0	111,6

\* subventions d'exploitation

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

## Ensemble des DOM

<i>million d'euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019p
Production végétale hors subventions	745,7	754,9	712,2	689,0	721,4
Production animale hors subventions	202,3	208,4	211,8	216,8	223,4
Services	12,7	12,7	12,7	12,7	12,7
Subventions sur les produits agricoles	247,1	249,6	251,9	253,3	253,1
Production totale	1207,8	1225,6	1188,6	1171,9	1210,5
Autres subventions *	20,7	29,5	31,0	38,5	41,4
Total des ressources ou emplois	1228,5	1255,1	1219,6	1210,3	1252,0
Consommations intermédiaires	423,0	418,0	402,0	413,5	412,4
Impôts fonciers	11,9	11,0	11,0	11,0	11,3
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	14,4	14,4	14,4	14,4	14,5
Revenu des facteurs	779,1	811,7	792,2	771,5	813,8

\* subventions d'exploitation

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture



## CHAPITRE 3

**Les concours publics à l'agriculture en 2019**

3 juillet 2020

1 - 12 Md€ d'aides aux revenus et aux marchés .....	98
1-1 - Des paiements essentiellement au titre de la campagne 2019 .....	98
1-2 - Des aides de marché en baisse .....	99
1-3 - Stabilité des aides relatives aux aléas de production .....	99
1-4 - Augmentation des allègements de charges fiscales .....	100
2 - Des dépenses de développement rural (2 <sup>e</sup> Pilier) en forte hausse .....	102
2.1 - Les soutiens à l'installation et à la modernisation demeurent à un niveau élevé .....	102
2.2 - Nouvelle délimitation des zones défavorisées en 2019 .....	102
2.3 - Nouvelle progression des aides agroenvironnementales .....	102
2.4 - Baisse des investissements en faveur d'infrastructures agricoles .....	103
3 - Stabilité des aides relatives à la gestion des maladies animales .....	103
Méthodologie des concours publics à l'agriculture .....	106
La nomenclature des concours publics à l'agriculture par domaines et ensembles d'actions .....	107



## Les concours publics à l'agriculture en 2019

Les aides de marché et les aides aux revenus agricoles (1<sup>er</sup> pilier de la politique agricole commune (PAC), allègements de charges fiscales et sociales, soutien aux filières et au marché) constituent l'essentiel des concours publics à l'agriculture.

- Les aides de la PAC s'élèvent à près de 7 Md€, en « baisse » de près d'un milliard d'euros en raison du retour à un calendrier de paiement normal en 2018 et donc de versements plus élevés en 2018 et d'un moindre report sur 2019.
- Les allègements de charges s'élèvent à 4,1 Md€. Ils sont composés essentiellement d'allègements fiscaux et sociaux (les allègements de charges financières sont très faibles). L'augmentation du coût du remboursement partiel de la taxe sur la consommation de gazole non routier s'explique par la dernière hausse de la contribution climat énergie en 2018 (remboursée en 2019). Les allègements de charges patronales sont en forte hausse, en lien notamment avec la bascule du CICE en allègements de cotisations sociales. Le CICE au titre de 2018 étant versé en 2019 pour la dernière fois, la bascule se traduit par un accroissement de trésorerie en 2019.
- Les autres postes des aides de marché et des aides aux revenus agricoles sont liés à l'organisation des filières, aux actions de promotions ou encore à la gestion des aléas de productions. Les évolutions entre 2018 et 2019 sont orientées à la baisse.

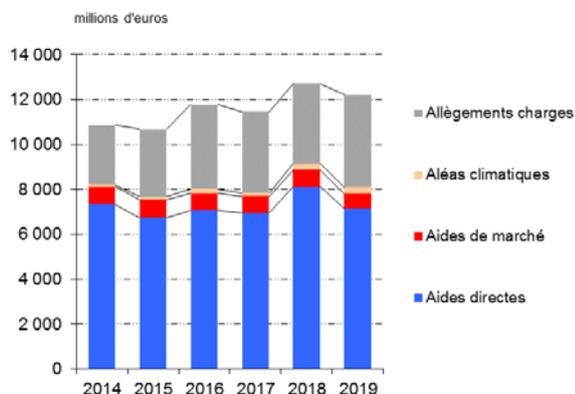
Les concours publics au développement rural en lien avec la production agricole s'élèvent à 2,5 Md€ en 2019. Le montant comprend plus d'1 Md€ consacré à l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels. L'année 2019 est celle de la mise en place de la nouvelle délimitation des zones défavorisées. Les paiements simultanés des mesures agro-environnementales et climatiques pour les campagnes 2016, 2017 et 2018 expliquent une forte hausse des sommes versées cette année 2019. Les aides à l'installation, à la cessation ou à l'investissement sont les autres postes de dépenses importants en montant pour le développement rural.

Enfin les dépenses consacrées à la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux s'élèvent à 145 M€ stables sur un an en l'absence de pandémie animale.

**Au total, 14,87 Md€ de concours publics soutiennent la production agricole en 2019.**

## 1- 12 Md€ d'aides aux revenus et aux marchés

Graphique 1 : Répartition et évolution des aides de marché et des aides aux revenus agricoles.



Source : MAA/SSP.

En 2019, les montants dépensés pour les aides de marché et les aides aux revenus agricoles (1<sup>er</sup> pilier de la PAC, allègements de charges fiscales et sociales, soutien aux filières et au marché) diminuent de 4,0 %, à 12,181 Md€. Cette évolution résulte essentiellement d'évolutions en sens inverse des aides directes et des allègements de charges. Le montant d'aides directes est en baisse en 2019 en raison du retour à la normale du calendrier de paiement des aides de la PAC en 2018 et donc de versements supérieurs effectués cette année-là. Les allègements de charges fiscales ou sociales sont en forte hausse en 2019.

### 1.1- Des paiements essentiellement au titre de la campagne 2019

#### Le cadre

La réforme de la Politique agricole commune pour la période 2014-2020 s'était traduite par d'importants changements.

Le régime du paiement unique en vigueur jusqu'en 2014 a laissé la place à un paiement de base, complété d'un paiement vert soumis au respect de critères environnementaux. Les écarts initiaux entre les montants unitaires de ces paiements se réduisent progressivement chaque année pour se rapprocher du paiement moyen (convergence interne).

Le paiement de base est également majoré forfaitairement pour les 52 premiers hectares (paiement redistributif), pour soutenir les exploitations plus intensives en emploi, ainsi que pour les jeunes agriculteurs (sur les 34 premiers hectares).

La France alloue par ailleurs 15 % de l'enveloppe du 1<sup>er</sup> pilier aux aides couplées végétales ou animales.

Le cadre financier européen 2014/2020 pour la PAC conduit à une diminution de l'ordre de 3 % du budget disponible pour les aides directes, sur budget communautaire exclusivement. A cette baisse programmée initialement, il convient d'ajouter en 2018 la diminution des aides directes consécutives au transfert supplémentaire de 4,2% de l'enveloppe dédiée à ces aides du 1<sup>er</sup> pilier vers le second pour assurer le financement de mesures relatives au développement rural sur l'ensemble de la programmation.

#### Les paiements en 2019 essentiellement au titre de la campagne 2019

Après un retour à la normale du calendrier de paiement en 2018, qui explique des montants élevés en 2018 (paiement du solde de 2017 et des montants dus au titre de 2018) les paiements effectués en 2019 correspondent à peu près aux montants alloués au titre de la campagne 2019. La baisse des aides dues au titre de l'année 2018 est difficile à percevoir en raison du retour à la normale du calendrier de paiement.

Les montants dus au titre de la campagne 2019 s'élèvent à 2,844 Md€ pour le paiement de base, 1,911 Md€ pour le paiement vert et 663 M€ au titre du paiement redistributif auquel est toujours consacrée 10 % de l'enveloppe du 1<sup>er</sup> pilier.

Fin 2019, les versements effectués couvrent 99 % des bénéficiaires des paiements de base et du paiement redistributif et 95 % des bénéficiaires du paiement vert qui nécessite naturellement un temps d'instruction un peu plus long. Il s'agit d'un calendrier de paiement un peu plus favorable que celui connu en 2018 (85 % des paiements verts payés fin 2018). Les reliquats versés au titre de la campagne 2018 sont de 27 M€ pour le paiement de base, 8 M€ pour le paiement redistributif et 371 M€ pour le paiement vert.

Le paiement aux jeunes agriculteurs s'élève à 86 M€. Le montant 2018 (93 M€) intégrait un reliquat de 12 M€ au titre de la campagne 2017. Depuis deux ans, les jeunes agriculteurs bénéficient d'une revalorisation de l'aide. Le montant unitaire est porté à 90 €/ha en 2019 contre 88,15 €/ha en 2018 et 68,12 €/ha (dans la limite de 34 ha par exploitation) lors des campagnes précédentes.

Le montant des aides animales s'élève à 867 M€. Ce montant intègre des aides ovines et caprines à (près de 123 M€) et des aides bovines. Le montant versé en 2019 est sensiblement inférieur à celui versé en 2018 en raison du retour à la normale du calendrier de paiement en 2018. Les montants par campagne sont beaucoup plus stables (environ 600 M€ pour l'aide aux bovins allaitants et 120 M€ pour l'aide aux bovins laitiers pour les deux principales aides bovines). Le montant des aides végétales, y compris aides aux protéines végétales (277 M€), est en légère baisse sur un an après la forte hausse de l'aide aux légumineuses fourragères en début de programmation.

## 1.2- Des aides de marché en baisse

Les aides de marchés qui « comprennent » l'organisation des filières, les dépenses de communication, la modernisation des filières, ... sont globalement en baisse de 752 M€ en 2018 à 657 M€ en 2019.

La majeure partie de cette baisse s'explique par le contexte de la crise du lait en 2018. En effet en 2018, la France a perçu de l'Union Européenne 38 M€ d'aides au stockage privé et public de lait écrémé en poudre. Ce montant s'appuyait sur des prévisions de prix de vente. Compte tenu du prix réel de vente la France a remboursé 20 M€ à l'Union Européenne en 2019.

L'aide à la distillation des sous-produits dans le cadre de l'OCM vitivinicole augmente de 28 M€ en 2018 à 36 M€ en 2019.

Les aides à l'**organisation des filières (368 M€)** diminuent (-5 %) : les aides aux organisations de producteurs et aux filières passent de 154 à 141 M€ et les aides POSEI (filière sucre et régime spécial d'approvisionnement) évoluent dans le même sens de 233 à 227 M€.

Les aides liées à la **modernisation des exploitations dans le cadre des filières** diminuent de 2,4 % pour atteindre 195 M€. Ces soutiens essentiellement européens, inscrits dans le cadre du programme national d'aides quinquennal de l'OCM vitivinicole, sont principalement constitués du financement des investissements vitivinicoles et du financement des dépenses de restructuration et de reconversion du vignoble, à hauteur de 187 M€ contre 193 M€ en 2018.

Les aides consacrées à la rénovation des vergers s'élèvent à 4,6 M€, un montant en forte hausse par rapport aux 3 M€ consacrés chaque année depuis 2016.

Le soutien aux filières pour les démarches **d'expérimentation et d'innovation, pour l'appui technique ou l'amélioration génétique** s'élève en 2019 à 15 M€. Ce montant, stable sur un an, comprend notamment les aides à l'apiculture qui visent à améliorer les conditions de production et de commercialisation des produits.

Après une année de rebond, le financement **des actions de promotion et de qualité des produits** est à nouveau en forte baisse et s'établit à 64 M€ en 2019, un niveau historiquement bas. Ce poste de dépenses est toujours majoritairement constitué des aides à la promotion du vin.

## 1.3- Stabilité des aides relatives aux aléas de production

Les aides liées à la **gestion des aléas** de production représentent 280 M€ en 2019, soit une valeur proche de celle observée en 2018.

- Les indemnités versées au titre des calamités agricoles s'élèvent à 145 M€ contre 161 M€ versés en 2017. Ces montants concernent en très grande majorité des sinistres survenus en 2018 (140 M€ versés en 2019 qui s'ajoutent aux 60 M€ déjà versés en 2018). Les indemnités pour les calamités survenues en 2019 (gel tardif et sécheresse estivale dans les régions d'élevage du centre de la France notamment) ont été instruites début 2020.
- La prise en charge d'une partie des primes d'assurance récolte pour la campagne 2018, versée en 2019, a représenté 135 M€, un montant en hausse sensible par rapport aux années précédentes.

## 1.4- Augmentation des allègements de charges fiscales

Depuis la révision du périmètre des concours publics (voir encadré), les allègements de charges fiscales, sociales et financières sont désormais retracés de manière exhaustive. Ils sont pris en charge intégralement par l'État, et en particulier par d'autres ministères que le ministère en charge de l'agriculture.

**Les allègements de nature fiscale**, estimés à 2,164 Md€ en 2019, sont en hausse de 8,9 % sur un an. Avec la hausse de la contribution climat énergie (de 14,5 € la tonne de CO<sub>2</sub> en 2015 à 22 € en 2016 puis 30,5 € en 2017 et 44,6 € en 2018) soit une augmentation de 2 €/hL de gazole non routier par an, le coût du remboursement partiel de la taxe sur la consommation de gazole non routier, qui neutralise cette hausse, progresse sensiblement, passant de 150 M€ en 2016 à 190 M€ en 2017, 218 M€ en 2018 et 344 M€ en 2019. A la suite du mouvement des gilets jaunes, la hausse de la contribution climat énergie prévue en 2019 a été suspendue. Cela devrait avoir une incidence sur les remboursements effectués en 2020 au titre des consommations passées.

Par ailleurs, l'application du taux réduit de taxe intérieure sur la consommation de gazole non routier se traduit par un allègement fiscal d'environ 850 M€ pour les agriculteurs en 2019, comme en 2018.

Les dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour perte de récolte s'élèvent à 89 M€, un montant proche de celui de 2018 (95 M€). Ces dégrèvements sont justifiés notamment par la sécheresse estivale. L'exonération de la part communale et intercommunale en faveur des terres agricoles s'élève à 107 M€ en 2019 comme en 2018. Les autres dispositifs d'exonération (terres agricoles en Corse, dans les DOM) ainsi que le dégrèvement d'office pour les jeunes agriculteurs, qui s'élèvent au total à 22 M€, sont également à peu près stables entre 2018 et 2019.

Les agriculteurs bénéficient également d'**allègements fiscaux sur l'impôt sur le revenu ou les bénéfices agricoles** pour un montant total de 696 M€ en hausse de 53 M€ par rapport à 2018 :

- Les déductions fiscales pour investissement (DPI) sont stables à 87 M€, ce montant concerne les sommes déduites au titre de la DPI avant le 31/12/2018.
- Les déductions pour aléas (DPA) n'existent plus et sont remplacées par le nouveau

dispositif de déduction pour précaution (90 M€). Instaurée par la loi de finances pour 2019, la déduction pour épargne de précaution remplace les DPA et DPI. Elle permet chaque année aux exploitants et sociétés agricoles relevant de l'impôt sur le revenu, de déduire de leur bénéfice imposable une somme proportionnelle au bénéfice agricole (BA) et de l'utiliser dans les 10 ans.

- Les jeunes agriculteurs bénéficient d'un abattement sur les bénéfices (42 M€).
- Les exploitants agricoles, dont la présence permanente est indispensable au fonctionnement de l'exploitation, peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt sur les dépenses engagées pour assurer leur remplacement temporaire pendant leurs congés. Il s'élève à 18 M€ en 2019.
- Le crédit d'impôt au titre des entreprises agricoles utilisant le mode de production biologique est estimé à 54 M€ en 2019, en hausse sensible par rapport au montant 2018 (37 M€).
- Enfin, assis sur les salaires bruts inférieurs à 2,5 fois le SMIC, le crédit d'impôt pour la compétitivité des entreprises (CICE), perçu en 2019 au titre des salaires versés jusqu'en 2018, s'élève à 373 M€ contre 419 M€ en 2018. Le passage du taux de 7 % à 6 % des masses salariales éligibles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 explique cette baisse.

**Les allègements de cotisations sociales** représentent l'autre composante importante des allègements de charges (1,955 Md€ en 2019).

Les allègements de cotisations patronales s'établissent à 1,673 Md€, soit une hausse de près de 400 M€. Cette forte augmentation s'explique par deux facteurs :

- un nouveau renforcement de la réduction générale des cotisations et contributions sociales sur les bas salaires d'environ 10 points en étendant celle-ci aux cotisations patronales d'assurance chômage et de retraite complémentaire ;
- une diminution de 6 points de la cotisation maladie, maternité, invalidité, décès pour les rémunérations inférieures à 2,5 SMIC versées par les employeurs agricoles à leurs salariés, en contrepartie de la suppression du CICE.

En 2019, les entreprises ont donc bénéficié d'un double avantage en trésorerie avec le CICE au titre des rémunérations versées jusqu'en 2018 et la réduction de 6 points de la cotisation maladie.

Les allègements de cotisations individuelles des exploitants sont stables. Désormais, seules sont prises en compte, la mesure de réduction de 3,1 points de la cotisation famille mise en œuvre dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité et la réduction dégressive, dans la limite de 5 points, du taux de la cotisation d'assurance maladie et maternité due par les exploitants agricoles lorsque leur revenu annuel est inférieur à 110 % du plafond annuel de sécurité sociale.

La baisse de 2,15 points du taux de la cotisation familiale prise en contrepartie de l'augmentation de 1,7 points de la contribution sociale généralisée (pour assurer la neutralité financière de l'augmentation de la contribution) n'est pas comptabilisée comme un allègement supplémentaire.

**Les allègements de charges financières** via les fonds d'allègement des charges (FAC) mis en place suite à la crise de l'élevage de 2015 et reconduits dans le contexte de crise céréalière de 2016 avaient été particulièrement élevés en 2016 (228 M€). En forte baisse depuis, leur montant est inférieur au million d'euros en 2019.

### Les concours fiscaux et sociaux

L'ensemble des allègements de charges fiscales et sociales en direction des exploitations agricoles sont pris en compte dans les concours publics.

Les **aides fiscales** comprennent :

- le remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE et TICGN) ;
- le taux réduit de la taxe intérieure de consommation sur le gazole non routier ;
- les exonérations partielles ou totales de la taxe sur le foncier non bâti (jeunes agriculteurs, pertes de récolte ou de bétail, Corse, DOM, Natura 2000..);
- les déductions, crédits d'impôt ou reports d'impôts sur le revenu ou sur les sociétés (compétitivité des entreprises, agriculture biologique, jeunes agriculteurs, aléas, remplacement, investissements ...);
- les réductions de taux de TVA (intrants en agriculture biologique ...).

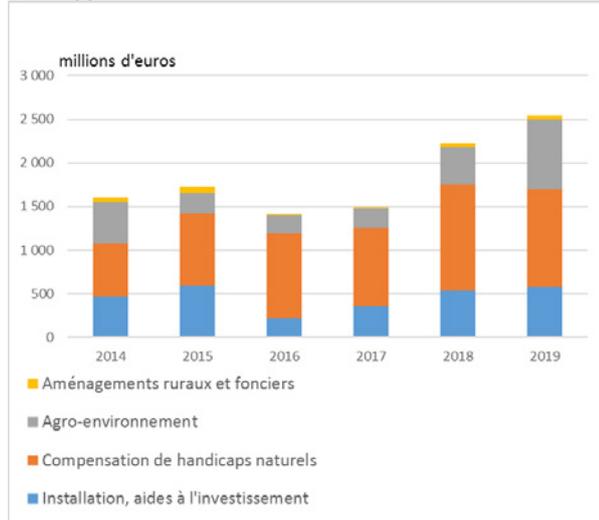
Les allègements de **charges sociales et financières** couvrent :

- l'ensemble des dispositifs d'allègement de cotisations sociales, qu'ils soient généraux (dits « Fillon ») ou spécifiques à l'agriculture, au bénéfice des exploitations en tant qu'employeurs ou à titre individuel ;
- diverses mesures introduites au titre du pacte de responsabilité ou pour accompagner les exploitants impactés par les crises économiques.

## 2- Des dépenses de développement rural (2<sup>e</sup> Pilier) en forte hausse

Les concours publics au développement rural en lien avec la production agricole s'élevèrent à 2,543 Md€ en 2018, un montant sensiblement supérieur à celui des années 2015 à 2017 en raison d'un retour à la normale progressif du calendrier de paiement de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels et des aides agroenvironnementales et climatiques.

Graphique 2 : Évolution des principaux soutiens au titre du développement rural.



Source : MAA/SSP.

### 2.1- Les soutiens à l'installation et à la modernisation demeurent à un niveau élevé

Les aides à l'installation, à la cessation, à la modernisation des exploitations et à la maîtrise des pollutions s'élevèrent à 573 M€ en 2019, un niveau relativement proche du montant 2018 (537 M€) compte tenu de la forte volatilité du montant de ces aides.

Cette relative proximité aux montants de l'année précédente est valable pour l'ensemble des postes :

- Les aides à l'investissement du *Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles* (PCEA) constituent l'essentiel de ce poste. Elles s'élevèrent à 363 M€ en 2019, soit un niveau permettant d'approcher le montant moyen de 200 M€ par an sur la période 2014/2020 prévus dans le plan (113 M€ en 2016, 220 M€ en 2017, 331 M€ en 2018).
- Les bonifications d'intérêts pour les prêts à l'installation des exploitations, aux jeunes agriculteurs ou à la modernisation, s'élevèrent en 2019 à plus de 42 M€, un montant inférieur à 2018 (52 M€) et très en retrait par rapport aux

263 M€ payés exceptionnellement en 2015 pour solder les prêts antérieurs à 2014 et payer par anticipation les bonifications de 2015 afin de mobiliser les crédits FEADER disponibles jusqu'au 31/12/2015.

- L'aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs s'élève à 123 M€ en 2019, contre 107 M€ en 2018.
- Le budget finançant les **retraites anticipées** continue sa baisse tendancielle. Il s'établit à 19 M€ en 2019, contre 22 M€ en 2018.

### 2.2- Nouvelle délimitation des zones défavorisées en 2019

Le soutien à l'agriculture des zones défavorisées a été revalorisé et remanié pour la programmation 2014-2020.

Après une année 2018 de retour à la normale du calendrier de paiement, les versements 2019 d'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) s'élevèrent à 1 129 M€ et restent supérieurs aux montants des campagnes précédentes (autour d'un milliard d'euros par an mais qui ne coïncidaient pas avec les montants versés chaque année civile en raison de retards sur le calendrier jusqu'en 2017 et d'un rattrapage en 2018). Ce montant supérieur s'explique par la mise en place d'un nouveau zonage et donc la prise en compte de nouveaux bénéficiaires. Ce nouveau zonage signifie également la fin du droit à l'ICHN pour certains exploitants. Un dispositif d'accompagnement temporaire des sortants a été mis en place (versement d'un montant d'aide correspondant à 80 % du montant perçu au titre de l'année 2018).

### 2.3- Nouvelle progression des aides agro-environnementales

Dans le cadre des nouveaux programmes de développement rural régionaux, l'instruction des demandes d'aides à la conversion ou maintien à l'agriculture biologique et des nouvelles aides agro-environnementales, notamment liées aux mesures « systèmes », ont nécessité du temps de mise en place et de contrôle.

En 2019 comme en 2018, les retards pris les années précédentes pour le paiement de ces aides a en partie été comblé. Ce paiement des aides relatives à plusieurs campagnes la même année civile explique un montant élevé (796 M€). Dans le détail, en 2019, les exploitants ont perçus 96 M€ au titre de la campagne 2016, 265 M€ au titre de la campagne 2017 et 430 M€ au titre de la campagne 2018. Fin 2019, le

paiement des mesures pour 2017 et 2018 n'était cependant pas tout à fait terminé et les mesures relatives à la campagne 2019 n'avaient pas encore été payées.

#### 2.4- Baisse des investissements en faveur d'infrastructures agricoles

Les dépenses consacrées aux **ouvrages hydrauliques agricoles ou domaniaux** restent relativement faibles en 2019 (1,3 M€), comme les années précédentes depuis l'année 2015 : année record marquée par les dernières opérations du règlement de développement rural de la précédente programmation. La définition des projets prend du temps et les dépenses sont concentrées en fin de programmation.

Les autres **dépenses d'aménagement consacrées à l'accès au foncier agricole, à sa gestion ou surtout aux investissements en faveur d'infrastructures agricoles** s'élèvent à 41 M€ (48 M€ en 2018).

### 3- Stabilité des aides relatives à la gestion des maladies animales

Les soutiens publics au titre de **la lutte contre les maladies des végétaux et des animaux** s'établissent à 145 M€ en 2019, un montant très voisin de celui relatif à 2018 et nettement inférieur à celui de 2017 (236 M€), dernière année d'épizootie d'influenza aviaire H5N1. Les sommes consacrées aux gestions des maladies animales hors encéphalopathies spongiformes subaiguës transmissibles (ESST) sont stables à 60 M€ en 2019. Les autres postes de dépenses consacrées notamment aux contrôles vétérinaires (14 M€) ou à la santé des végétaux (24 M€) sont également à peu près stables.

La subvention de l'État (MAA) pour couvrir le besoin au titre du **Service Public de l'Equarrissage** dans les DOM et des cas relevant de l'intérêt général en métropole s'élève à 3,2 M€. La taxe d'abattage qui finançait ce service jusqu'en octobre 2013 a été remplacée par des cotisations volontaires obligatoires, qui ne sont pas retracées ici.

**Tableau 1 : Évolution des concours publics à l'agriculture sur budget national et communautaire\***

CONCOURS PUBLICS (en millions d'euros courants)	2014 exécuté	2015 exécuté	2016 exécuté	2017 exécuté	2018 exécuté	2019 exécuté	Évolution 2019/2018 (en %)
<b>Agriculture et développement rural</b>	<b>12 591,4</b>	<b>12 508,7</b>	<b>13 372,6</b>	<b>12 989,6</b>	<b>15 062,4</b>	<b>14 872,9</b>	<b>-1,3</b>
<b>Marchés et revenus agricoles</b>	<b>10 857,3</b>	<b>10 644,6</b>	<b>11 729,2</b>	<b>11 252,4</b>	<b>12 682,8</b>	<b>12 181,3</b>	<b>-4,0</b>
<b>Aides directes</b>	<b>7 334,0</b>	<b>6 743,3</b>	<b>7 078,0</b>	<b>6 936,1</b>	<b>8 109,5</b>	<b>7 151,3</b>	<b>-11,8</b>
Régime de base et majorations	6 307,7	5 531,5	5 928,4	5 788,7	6 775,7	6 007,7	-11,3
Aides liées aux produits	1 026,3	1 211,8	1 149,6	1 147,3	1 333,8	1 143,6	-14,3
<b>Aides de marché</b>	<b>777,3</b>	<b>795,8</b>	<b>735,3</b>	<b>766,2</b>	<b>752,3</b>	<b>657,1</b>	<b>-12,7</b>
Interventions sur les marchés	38,6	37,3	40,0	45,4	67,1	15,6	-76,8
Organisation des filières	383,3	396,8	373,7	402,0	387,0	367,7	-5,0
Modernisation des filières	234,5	238,6	216,5	233,6	199,4	194,7	-2,4
Appui technique, génétique ...	24,9	24,6	22,4	14,4	15,2	14,9	-2,0
Promotion communication qualité	96,0	98,5	82,8	70,7	83,5	64,1	-23,2
<b>Irrégularités, apurements, litiges</b>	<b>15,0</b>	<b>-36,0</b>	<b>-43,9</b>	<b>-206,1</b>	<b>-18,8</b>	<b>-26,4</b>	<b>40,5</b>
<b>Gestion des aléas de production</b>	<b>92,5</b>	<b>143,1</b>	<b>204,5</b>	<b>135,8</b>	<b>271,0</b>	<b>280,1</b>	<b>3,3</b>
Calamités	21,7	47,6	113,5	44,3	160,7	144,8	-9,9
Assurance récolte	70,8	95,5	91,0	91,6	110,3	135,3	22,6
<b>Allègements de charges</b>	<b>2 646,7</b>	<b>2 998,4</b>	<b>3 755,3</b>	<b>3 628,9</b>	<b>3 569,0</b>	<b>4 119,2</b>	<b>15,4</b>
Fiscales	1 607,3	1 628,2	1 826,2	1 765,4	1 986,4	2 163,5	8,9
Sociales	1 027,0	1 313,0	1 701,0	1 773,0	1 544,0	1 955,0	26,6
Financières (FAC, restructuration de dette, trésorerie...)	12,4	57,3	228,1	90,5	38,7	0,7	-98,2
<b>Développement rural et environnement</b>	<b>1 599,5</b>	<b>1 729,1</b>	<b>1 415,8</b>	<b>1 498,3</b>	<b>2 230,9</b>	<b>2 543,6</b>	<b>14,0</b>
Installation, Cessation, Aides à l'investissement	462,8	587,8	223,2	357,9	536,9	572,6	6,7
Compensation de handicaps naturels (ICHN)	613,6	827,6	971,5	892,7	1 216,9	1 129,0	-7,2
Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	477,6	238,0	205,2	226,6	422,0	795,9	88,6
Aménagements ruraux (hydraulique, foncier), emploi rural	40,1	70,9	11,5	16,7	50,7	42,0	-17,3
Activités hippiques	5,4	4,8	4,4	4,3	4,4	4,0	-7,5
<b>Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux</b>	<b>134,6</b>	<b>135,0</b>	<b>227,6</b>	<b>239,0</b>	<b>148,8</b>	<b>148,0</b>	<b>-0,5</b>
Service public de l'équarrissage	11,7	4,7	4,4	2,6	3,2	3,2	0,0
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	122,9	130,3	223,2	236,4	145,6	144,8	-0,5

\* les données 2014-2018 ont été légèrement révisées par rapport à la version publiée le 4 juillet 2019

Source: MAA/SSP

**Tableau 2 : Concours publics à l'agriculture détaillés sur budget national et communautaire \***

Concours publics (en millions d'euros courants)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Marchés et revenus agricoles</b>	<b>10 857,3</b>	<b>10 644,6</b>	<b>11 729,2</b>	<b>11 252,4</b>	<b>12 682,8</b>	<b>12 181,3</b>
<b>Paiements de base et majorations</b>	<b>6 307,7</b>	<b>5 531,5</b>	<b>5 928,4</b>	<b>5 788,7</b>	<b>6 775,7</b>	<b>6 007,7</b>
<i>Paiement unique / remboursement discipline financière à partir de 2015</i>	6 307,7	226,0	83,8	92,3	92,4	96,4
<i>Paiement de base</i>	-	3 077,4	3 075,7	2 961,6	3 605,2	2 871,6
<i>Paiement redistributif (majoration 52 1ers ha)</i>	-	317,9	657,0	678,0	838,1	671,5
<i>Paiement Jeunes Agriculteurs</i>	-	40,4	44,5	49,2	93,4	86,4
<i>Paiement vert</i>	-	1 869,9	2 067,4	2 007,6	2 146,7	2 281,9
<b>Aides liées aux produits</b>	<b>1 026,3</b>	<b>1 211,8</b>	<b>1 149,6</b>	<b>1 147,3</b>	<b>1 333,8</b>	<b>1 143,6</b>
<i>Aides végétales</i>	152,7	156,8	162,4	163,4	161,7	162,6
<i>Aides protéines végétales</i>	37,2	7,7	104,6	121,5	122,2	114,5
<i>Aides animales</i>	836,4	1 047,3	882,6	862,4	1 050,0	866,5
<b>Interventions sur les marchés</b>	<b>30,4</b>	<b>37,3</b>	<b>40,0</b>	<b>36,9</b>	<b>66,9</b>	<b>15,6</b>
<i>Restitutions à l'exportation</i>	0,2					
<i>Retrait</i>	0,2	3,2	2,5	1,8	0,8	-
<i>Distillation sous-produits</i>	29,5	33,0	33,5	32,0	28,1	35,6
<i>Stockage</i>	0,5	1,1	3,9	3,1	38,0	20,0
<b>Maîtrise de l'offre (cessation laitière)</b>	<b>8,2</b>	-	-	<b>8,5</b>	<b>0,2</b>	-
<b>Organisations des filières</b>	<b>383,3</b>	<b>396,8</b>	<b>373,7</b>	<b>402,0</b>	<b>387,0</b>	<b>367,7</b>
<i>POSEI, sucre DOM</i>	247,8	233,1	235,2	241,1	232,9	226,7
<i>Filières (OP, OCM, fruits et légumes)</i>	135,5	163,7	138,5	161,0	154,0	141,0
<b>Adaptation et modernisation des filières (aides individuelles)</b>	<b>234,5</b>	<b>238,6</b>	<b>216,5</b>	<b>233,6</b>	<b>199,4</b>	<b>194,7</b>
<b>Expérimentation, appui technique, génétique</b>	<b>24,9</b>	<b>24,6</b>	<b>22,4</b>	<b>14,4</b>	<b>15,2</b>	<b>14,9</b>
<b>Actions de promotion et qualité des produits</b>	<b>96,0</b>	<b>98,5</b>	<b>82,8</b>	<b>70,7</b>	<b>83,5</b>	<b>64,1</b>
<b>Irrégularités, apurements, litiges...</b>	<b>15,0</b>	<b>36,0</b>	<b>43,9</b>	<b>206,1</b>	<b>18,8</b>	<b>26,4</b>
<b>Gestion des aléas de production</b>	<b>92,5</b>	<b>143,1</b>	<b>204,5</b>	<b>135,8</b>	<b>271,0</b>	<b>280,1</b>
<i>Indemnités calamités agricoles</i>	21,7	47,6	113,5	44,3	160,7	144,8
<i>Aides à l'assurance récolte</i>	70,8	95,5	91,0	91,6	110,3	135,3
<b>Allègements de charges</b>	<b>2 646,7</b>	<b>2 998,4</b>	<b>3 755,3</b>	<b>3 628,9</b>	<b>3 569,0</b>	<b>4 119,2</b>
<b>Fiscales</b>	<b>1 607,3</b>	<b>1 628,2</b>	<b>1 826,2</b>	<b>1 765,4</b>	<b>1 986,4</b>	<b>2 163,5</b>
<i>TICPE et TICGN, taux réduit ...</i>	843,7	852,3	923,6	985,9	1 069,6	1 196,2
<i>Taxe foncière / propriétés non bâties</i>	202,1	195,1	330,1	178,0	223,3	217,8
<i>Impôt sur le revenu/les bénéfices (CICE, CI Bio...)**</i>	522,5	542,7	534,5	566,5	643,5	696,5
<i>Autres mesures fiscales (dont réduction tx TVA ...)</i>	39,0	38,0	38,0	35,0	50,0	53,0
<b>Sociales</b>	<b>1 027,0</b>	<b>1 313,0</b>	<b>1 701,0</b>	<b>1 773,0</b>	<b>1 544,0</b>	<b>1 955,0</b>
<i>Cotisations sociales employeurs</i>	986,0	1 105,0	1 099,0	1 173,0	1 271,0	1 673,0
<i>Cotisations sociales des exploitants</i>	41,0	208,0	602,0	600,0	273,0	282,0
<i>Financières (FAC, restructuration dettes, trésorerie, Agridiff...)</i>	12,4	57,3	228,1	90,5	38,7	0,7
<b>Développement rural et Environnement</b>	<b>1 599,5</b>	<b>1 729,1</b>	<b>1 415,8</b>	<b>1 498,3</b>	<b>2 230,9</b>	<b>2 543,6</b>
<i>Installation, Cessation, Aides à l'investissement (modernisation, prêts bonifiés, environnement)</i>	462,8	587,8	223,2	357,9	536,9	572,6
<i>Compensation de handicaps naturels (ICHN)</i>	613,6	827,6	971,5	892,7	1 216,9	1 129,0
<i>Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)</i>	477,6	238,0	205,2	226,6	422,0	795,9
<i>Aménagements ruraux (hydraulique, foncier), emploi rural</i>	40,1	70,9	11,5	16,7	50,7	42,0
<i>Activités hippiques</i>	5,4	4,8	4,4	4,3	4,4	4,0
<b>Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux</b>	<b>134,6</b>	<b>135,0</b>	<b>227,6</b>	<b>239,0</b>	<b>148,8</b>	<b>148,0</b>
<i>Service public de l'équarrissage</i>	11,7	4,7	4,4	2,6	3,2	3,2
<i>Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux</i>	122,9	130,3	223,2	236,4	145,6	144,8
<b>Agriculture et développement rural</b>	<b>12 591,4</b>	<b>12 508,7</b>	<b>13 372,6</b>	<b>12 989,6</b>	<b>15 062,4</b>	<b>14 872,9</b>

\* les données 2014-2018 ont été légèrement révisées par rapport à la version publiée le 4 juillet 2019

\*\* y compris déductions pour investissements, déductions pour aléas et abattements spécifiques pour les jeunes agriculteurs

Source: MAA/SSP

## Méthodologie des concours publics à l'agriculture

Les concours publics à l'agriculture présentent une consolidation des dépenses budgétaires en faveur du secteur agricole. A compter des dépenses relatives à l'année 2015, le périmètre retenu est celui relatif au secteur agricole au sens strict. Ne sont ainsi plus prises en compte les dépenses spécifiques à la forêt, aux industries agroalimentaires, à l'enseignement agricole (technique ou supérieur), à la recherche ni au fonctionnement des services. L'aide alimentaire ne relève plus de la thématique étudiée. Le financement de la pêche et de l'aquaculture n'appartenait déjà pas au champ étudié les années antérieures. Sont en revanche retenus les financements inscrits dans les comptes spéciaux du trésor gérés par le ministère en charge de l'agriculture (MAA), les dépenses des budgets d'autres ministères et des collectivités territoriales ou agences pour les actions concourant aux mêmes finalités que celles du ministère de l'agriculture, les dépenses du budget de l'Union européenne dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC), l'effort collectif en termes de fiscalité, de cotisations sociales ou de frais financiers. Ainsi les aides et les avantages fiscaux (comme par exemple les dégrèvements d'impôts fonciers) et les aides sociales sont retracées dans les concours publics à l'agriculture, selon toutefois la disponibilité des informations.

Les dépenses relatives aux aides agricoles sont collectées au plus proche du bénéficiaire, soit auprès des opérateurs en charge des paiements. En conséquence, les flux internes entre le ministère et ces opérateurs sont éliminés.

Les concours publics à l'agriculture sont répartis selon un découpage fonctionnel de trois domaines, eux-mêmes subdivisés en ensembles et sous-ensembles d'actions concourant à une même politique. La présentation des concours publics à l'agriculture vise à rapprocher leur structure de celle du budget du ministère de l'agriculture en programmes et actions selon les principes de la LOLF. Elle reflète également la structuration de la PAC en deux piliers, les programmes eux-mêmes s'en rapprochant.

La période d'enregistrement des concours publics à l'agriculture est l'année budgétaire nationale (de janvier à décembre).

Les dépenses du budget de l'Etat sont celles exécutées ou programmées au cours de l'année ; elles sont issues de Chorus. On ne retient cependant pas les dotations budgétaires aux organismes payeurs. Depuis 2007, le fonds européen agricole de garantie (FEAGA) finance les aides du premier pilier et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) les soutiens au développement rural.

Les concours transitant par les organismes payeurs sont collectés en trois volets : le ministère et les autres financeurs pour la partie nationale et un volet communautaire. Les concours du budget du ministère, faisant l'objet d'un financement ou d'un cofinancement par voie de fonds de concours du FEAGA et du FEADER, sont conventionnellement répartis ainsi : le montant du fonds de concours est déduit de l'exécution de la ligne budgétaire concernée.

Dans le cadre d'une procédure de contrôle, la Commission européenne applique des corrections financières traduisant des refus de financement des dépenses engagées par les Etats membres, lorsqu'elles n'ont pas été exécutées conformément aux règles communautaires. Chaque année, au moment du rapport définitif, le montant de ce refus d'apurement communautaire est comptabilisé sur le budget du ministère et constitue donc un concours public national supplémentaire qui s'ajoute aux autres concours financés sur des fonds nationaux. Parallèlement, les montants communautaires, mesurés à partir des sommes payées par les opérateurs et présentées à l'agence de services et de paiement (ASP), sont minorés du refus d'apurement puisque ce dernier n'est pas pris en charge par les fonds communautaires. Les refus d'apurement n'ont donc pas d'impact sur le niveau des concours publics mais affectent la répartition du financement entre budget national et budget communautaire.

Les dépenses financées par le compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (CAS DAR), qui est alimenté par la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles, n'ont jamais été comptabilisées dans les concours publics à l'agriculture.

## La nomenclature des concours publics à l'agriculture par domaines et ensembles d'actions

### 1. Marchés et revenus agricoles

#### 1.1. Aides directes

Paielements de base et majorations

Aides liées aux produits

#### 1.2. Aides de marchés

Interventions sur les marchés et maîtrise de l'offre

Organisation collective des filières

Modernisation des exploitations engagées dans les filières

Appui technique, expérimentation, génétique ....

Promotion et qualité des produits

#### 1.3 Irrégularités, apurements, litiges ...

#### 1.4. Gestion des aléas de production

#### 1.5. Allègements de charges

### 2. Développement rural et Environnement

2.1. Installation, cessation, aides à l'investissement (modernisation, prêts bonifiés, environnement)

2.2. Compensation des handicaps naturels

2.3. Mesures et animation agro-environnementales

2.4. Aménagements ruraux (hydrauliques, fonciers), emploi rural

2.5. Activités hippiques

### 3. Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux

3.1. Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux

3.2. Service public de l'équarrissage



# Annexe

## INDICE DES FERMAGES POUR L'ANNÉE 2020

L'indice national des fermages est utilisé pour l'actualisation annuelle du prix des fermages pour le loyer des terres nues et des bâtiments d'exploitation. Conformément au décret n° 2010-1126 du 27 septembre 2010 déterminant les modalités de calcul de l'indice national des fermages et de ses composantes, l'indice repose sur deux facteurs :

- l'inflation (mesurée à partir de l'indice de prix du PIB) pour garantir la valeur réelle des fermages aux propriétaires ;
- l'évolution des résultats économiques des exploitations pour tenir compte de la situation des fermiers.

L' évolution des fermages pour 2020 correspond à la moyenne pondérée (40 % - 60 %) des évolutions de ces 2 facteurs entre 2018 et 2019.

L'évolution des résultats économiques est appréhendée par l'évolution de revenu **brut** d'entreprise agricole (RBEA), estimé à partir du revenu courant avant impôts et des dotations aux amortissements.

Il est calculé par hectare de SAU (pour l'effet taille) pour chaque année et en moyenne sur 5 ans.

L'évolution « 2019/2018 » est égale à l'évolution de la moyenne sur la période 2015-2019 par rapport à la moyenne sur la période 2014-2018.

Les données mobilisées pour effectuer ce calcul sont issues du Réseau d'information comptable agricole pour l'année 2018 et les années antérieures. Pour la dernière année (2019), le chiffre est estimé à partir de l'évolution du résultat net de la branche selon le compte provisoire de la branche agriculture en 2019 (- 9,5 %, source Insee) et d'une évolution tendancielle des dotations aux amortissements.

### Éléments de calcul du RBEA par hectare pour l'indexation des fermages 2020

	Moyennes par exploitation				RBEA par hectare (euros)		
	Résultat courant avant impôts (RCAI)	Dotations aux amortissements	Revenu brut d'entreprise agricole (RBEA)	Surface agricole utilisée (SAU)	Moyenne annuelle	Moyenne mobile sur 5 ans	Évolution annuelle (en %)
	en milliers d'euros	en milliers d'euros	en millier d'euros	en ha	(5)=(3)/(4)		
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)			
2006	36,7	22,5	59,2	78,0	759		
2007	45,6	23,2	68,8	79,6	865		
2008	36,4	24,5	60,9	80,1	760		
2009	20,8	25,5	46,3	80,6	574		
2010	45,4	27,1	72,4	83,8	864	764	
2011	49,9	28,2	78,2	85,3	917	796	
2012	51,3	29,7	81,1	85,7	946	812	
2013	36,3	31,5	67,8	87,8	772	815	
2014	36,2	32,6	68,8	88,9	774	854	
2015	38,5	33,4	71,9	90,2	797	841	
2016	27,1	32,0	59,1	88,4	669	792	
2017	38,4	32,2	70,5	89,6	787	760	
2018	42,0	31,9	73,9	89,6	824	770	
2019 prov.	38,0	31,5	69,6	89,6	776	771	0,07

Source : SSP, RICA et comptes provisoires 2019

Le chiffre retenu pour l'évolution du RBEA entre 2018 et 2019, entrant dans le calcul de l'indice des fermages pour 2020, est de 0,07 %.

**Calcul de l'indice national des fermages pour 2020**

Données France métropolitaine

Source : SSP, RICA et comptes provisoires 2019 ; Insee, Comptes de la Nation

	Évolution du RBEA		Prix du PIB		Indice national des fermages	
	par ha en % (2)	Indice du RBEA			arrêté (pondération 60 %	
	Lissé sur 5 ans	Base 100 en 2009	Evolution annuelle	Base 100 en	Base 100 en	Évolution
			(en %)	2009	2009	annuelle
						(en %)
2015	-1,07	113,03	0,64	105,59	110,05	1,61
2016	-5,18	111,81	0,39	106,26	109,59	-0,42
2017	-5,52	106,02	0,66	106,67	106,28	-3,02
2018	2,28	100,16	0,79	107,37	103,05	-3,04
2019	0,07	102,45	1,23	108,22	104,76	1,66
2020		102,52		109,55	105,33	0,55

Données France métropolitaine

Source : SSP, RICA et comptes provisoires 2019 ; Insee, Comptes de la Nation

(1) Pour 2015 : arrêté du 20 juillet 2015, JO n°0169 du 24 juillet 2015

(1) Pour 2016 : arrêté du 13 juillet, JO n°0170 du 23 juillet 2016

(1) Pour 2017 : arrêté du 19 juillet 2017, JO n°0170 du 22 juillet 2017

(1) Pour 2018 : arrêté du 20 juillet 2018, JO n°0169 du 25 juillet 2018

(1) Pour 2019 : arrêté du 12 juillet 2019, JO n°0165 du 18 juillet 2019

(1) Pour 2020 : JO à paraître

(2) Les évolutions du RBEA/ha et l'indice correspondant sont les chiffres arrêtés lors du calcul annuel de l'indice des fermages.

Ils ne sont pas révisés l'année suivante suite à la publication du RBEA définitif. Il en est de même pour l'évolution du prix du PIB.

Prix du PIB : tableau 1.103 Indices de prix du produit intérieur brut et de ses composantes

Compte-tenu de l'inflation entre 2018 et 2019 (+ 1,23% pour l'indice du prix du PIB), **l'indice des fermages pour 2020 est de 0,55 %.**

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Secrétariat général  
Service de la statistique et de la prospective  
3 rue Barbet de Jouy  
75349 Paris

Directrice de la publication : Corinne Prost  
Rédactrice en chef : Catherine Fresson-Martinez  
Composition : SSP  
Dépot légal : À parution  
ISSN : 1760-8341  
© Agreste 2020

[agreste.agriculture.gouv.fr](https://agreste.agriculture.gouv.fr)

[AGRICULTURE.GOUV.FR](https://agriculture.gouv.fr)



[ALIMENTATION.GOUV.FR](https://alimentation.gouv.fr)